

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZ MÉTRO - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS
DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2013

DOSSIER : R-3837-2013 - Phase 3

RÉGISSEURS : **Me MARC TURGEON, président**
 M. GILLES BOULIANNE
 Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 21 MARS 2014

VOLUME 4

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me VINCENT REGNAULT
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureure de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me PIERRE GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me JEAN-PHILIPPE GUAY
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GM - PANEL 6	10
SÉBASTIEN BLAIS	10
JENNIFER HAMEL	10
ISABELLE GENDRON	10
CAROLINE PROVENCHER	10
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	27
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	38
PREUVE GM - PANEL 9	53
SIMON GARNEAU	53
MATHIEU BÉLAND	53
DAVE RHÉAUME	53
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	54
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY	63

PREUVE GM - PANEL 7	101
ÉMILIE MOORHOUSE	101
VINCENT POULIOT	102
PHILIPPE RIVARD	102
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	102
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	102
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	128
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	151
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	156
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	167
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	184
PREUVE GM : PANEL 8	186
ISABELLE LEMAY	186
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	186
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	186
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	188
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	193

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-15 (GM) : fournir les résultats du sondage portant sur la connaissance des clients par rapport aux offres en efficacité énergétique qui sont offertes lorsqu'ils bénéficient d'une subvention CASEP PRC ou PRRC (demandé par le GRAME)	16
E-16 (GM) : Réconcilier l'information de 5200 km de patrouille motorisée par année à une vitesse de 30 km/h, qui donne 170 heures, versus trois ETP additionnels qui, eux, semblent représenter environ 1500 heures par ETP, soit 4500 (demandé par la FCEI)	149
E-17 (GM) : Fournir pour 2013, par type de client, les 25 cas auxquels le témoin fait référence avec les volumes en conséquence (demandé par la FCEI)	193

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0412 : (Gaz Métro-8, Doc.2) Présentation Power Point	54
C-UMQ-0025 : Réponse à la pièce intitulée « Demande de renseignements numéro 2 de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante relative à la demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012 » dans le dossier R-3809-2012 Phase 2 (Gaz Métro-18, Document 2)	76
C-UMQ-0026 : Cross Bore Best Practices - Best Practices Guide	92
B-0413 : En liasse « Certified Solar Collector »	103
A-0142 : (Gaz Métro-12, Doc.1) Rapport annuel au 30 septembre 2013, R-3871-2013	169

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième
2 (21e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
8 mars deux mille quatorze (2014), dossier R-3837-
9 2013, Phase 3. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille treize (2013). Poursuite de
14 l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon début de vendredi à tous les participants.
17 Maître Regnault, est-ce que vous avez des choses
18 pour moi?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Très rapidement. En fait simplement vous dire que,
21 au courant de la matinée, je devrais recevoir, ou
22 le greffe recevra les copies papier de l'engagement
23 4 souscrit par le panel numéro 3, je crois. Et
24 également il y aura les pièces GM-6, Document 1 et
25 Document 2 révisées, qui seront déposées au SDÉ,

1 des documents qui étaient en lien avec le programme
2 des dérivés financiers. Et là, malheureusement, je
3 suis arrivé un petit peu à la dernière minute ce
4 matin, mais à la pause je ferai le point avec les
5 gens dans mon équipe pour les engagements 5 et
6 suivants et vous donner des nouvelles quant à
7 l'échéancier prévu de notre côté. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Regnault, j'apprécie. Je sais que,
10 pour certains, il y a eu quelques... on a testé des
11 idées, en fait c'est madame Rouleau qui a testé des
12 idées en notre nom. Sur l'échéancier de la semaine
13 prochaine. Alors, il va y avoir des modifications
14 de calendrier. Alors, si vous voulez bien, on va le
15 redistribuer de toute façon, mais je veux juste
16 vous... Alors, aujourd'hui, nous allons faire une
17 journée complète. Vous aurez compris que, où on est
18 rendu dans la preuve, on fait une journée complète.

19 Lundi est toujours congé. Mardi, nous
20 serons donc, mardi, nous entendrons, vous allez
21 voir le calendrier, une bonne partie de la preuve
22 des intervenants va être cédulée le mardi. Le
23 mercredi vingt-six (26) mars, il n'y aura pas
24 d'audience. Le jeudi vingt-sept (27) mars, il va y
25 avoir de la preuve, deux preuves. Et on va entendre

1 exceptionnellement la preuve... la plaidoirie de
2 l'UMQ en après-midi, parce qu'il n'y a pas de
3 disponibilité autrement. Et vendredi vingt-neuf
4 (29), ça sera congé. Et nous reprendrons l'horaire
5 des plaidoiries en commençant par Gaz Métro lundi
6 le trente et un (31) mars. Et on terminera les
7 plaidoiries et la réplique mardi premier (1er)
8 avril.

9 Vous allez voir, les heures sont toujours
10 du mieux qu'on peut, là. Donc, ça va être le
11 nouveau calendrier qui va être diffusé, je pense...
12 Voici, madame Gaulin qui nous apporte le nouveau
13 calendrier. C'est tout chaud. On a essayé de faire
14 le mieux avec les informations qu'on avait et
15 certaines personnes qui ne pouvaient pas assister.

16 Alors, s'il n'y a pas d'autres sujets, nous
17 allons donc poursuivre avec le panel. Bon début de
18 journée.

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 C'est très apprécié. Je vous remercie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Donc, pour le panel 6, Maître Paquet, on
23 débiterait avec vous. Bonjour, Maître Paquet.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur

1 les régisseurs. Bonjour aux membres du panel.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Vous aviez annoncé, Maître Paquet, vingt-cinq (25)
4 minutes. C'est dans les temps?

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Ça risque d'être une vingtaine de minutes, là,
7 effectivement.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait. On vous écoute. Merci.

10

11 **PREUVE DE GM - PANEL 6**

12

13 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt et unième
14 (21e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

15

16 SÉBASTIEN BLAIS,

17 JENNIFER HAMEL,

18 ISABELLE GENDRON,

19 CAROLINE PROVENCHER,

20 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY,

21

22 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. **[1]** Donc, mes premières questions vont porter sur
3 les programmes de rabais à la consommation et
4 programmes de rétention par voie de rabais à la
5 consommation. Au niveau de la gestion de ces
6 programmes-là, l'administration également, est-ce
7 que vous avez des équipes différentes qui sont en
8 charge de gérer et d'administrer ces programmes-là
9 ou c'est seulement une équipe qui les gère tout?

10 Mme ISABELLE GENDRON :

11 R. J'aimerais savoir qu'est-ce que vous entendez par
12 « gestion »? Est-ce que vous entendez la vente?
13 Est-ce que vous entendez tout ce qui s'appelle la
14 paperasse?

15 Q. **[2]** S'il y a une distinction, peut-être vous
16 pourriez la faire. Ce qui nous intéresse surtout,
17 c'est de savoir au niveau de l'approche avec la
18 clientèle, ceux qui sont en contact avec la
19 clientèle, est-ce que ce sont les mêmes personnes
20 pour ces programmes-là, par exemple, si on compare
21 ces deux programmes-là, mais si on compare avec le
22 PGEÉ également? Je sais qu'il y a deux panels. Vous
23 témoignez pour ces programmes-là. Puis il y a un
24 autre panel pour le PGEÉ. Donc, au niveau de
25 l'administration de Gaz Métro, est-ce que c'est des

1 personnes différentes qui s'occupent des
2 programmes?

3 R. Je vous dirais, au niveau de la force de vente de
4 Gaz Métro, on a divisé la force de vente en deux.
5 Donc, on a la force de vente qui s'occupe, qu'on
6 appelle chez nous les comptes majeurs que, là, dans
7 notre preuve, on appelle communément ceux qui
8 s'occupent de l'approche au cas par cas. Et ces
9 gens-là, au niveau de cette force de vente-là,
10 s'occupent de A à Z de la vente. Donc, ils vont
11 faire la vente du gaz naturel. Ils vont offrir les
12 programmes de l'efficacité énergétique. Ils vont
13 offrir tous les programmes que Gaz Métro offrent à
14 cette clientèle-là. Au niveau de la clientèle plus
15 petits clients qu'on peut appeler, les zéro
16 soixante-quinze mille mètres cubes (0-75 000 m3),
17 on a une équipe de vente aussi qui s'appelle le
18 partenariat.

19 Et cette équipe-là, elle est plus en
20 soutien. Elle a beaucoup de soutien à la force de
21 vente externe qu'on peut appeler nos partenaires
22 certifiés Gaz Métro. Donc, ce sont vraiment cette
23 force de vente-là qui va aider les partenaires
24 certifiés, parce que c'est surtout eux qui font
25 tout ce qui s'appelle la vente chez le client. Et

1 encore là, ces gens-là sont au fait des aides
2 financières de Gaz Métro, que ce soit le PRC, le
3 PRRC, le PGEÉ, le CASEP, et caetera. Donc c'est ça.
4 (9 h 06)

5 Q. **[3]** Puis, lorsqu'un client qui bénéficie, par
6 exemple, d'une aide, là, d'une subvention par le
7 CASEP, est-ce que Gaz Métro s'assure, là, d'offrir
8 à ce client-là l'information ou la possibilité
9 d'adhérer à tous les programmes, là, d'efficacité
10 énergétique qui pourraient l'intéresser, si on
11 veut? Est-ce qu'il y a cette information-là
12 systématiquement qui est offerte?

13 R. Bien, je vous dirais que oui. Quand on se présente
14 chez un client, on offre l'éventail de programmes
15 qui sont disponibles pour lui. Ça demeure quand
16 même son choix personnel de décider, premièrement
17 s'il veut venir au gaz naturel. Le CASEP,
18 habituellement, s'il est déjà au mazout, on va lui
19 offrir et s'il veut installer un appareil à haute
20 efficacité. On offre le... on appelle ça, nous, la
21 boîte à outils, là. On a une boîte à outils de
22 programmes, on lui offre au client et puis ça
23 demeure sa décision d'aller de l'avant ou non avec
24 l'offre.

25 Q. **[4]** La boîte à outils dont vous parlez, est-ce que

1 c'est une procédure interne qui est écrite ou une
2 directive, là, de Gaz Métro à laquelle les employés
3 doivent effectivement... que les employés doivent
4 respecter?

5 R. Bien, je vous dirais, c'est notre jargon, là, on
6 l'a appelée comme ça dans notre jargon. On a
7 vraiment, au niveau de la force de vente, que ce
8 soit interne ou externe, on a différents... il y a
9 de la formation qui est donnée auprès de ces gens-
10 là. Il y a des dépliants, là, du document
11 promotionnel qui est offert à ces clients-là pour
12 pouvoir...

13 VOIX NON IDENTIFIÉE (PANEL) :

14 Internet aussi.

15 Mme ISABELLE GENDRON :

16 R. Oui, le site Internet aussi nous permet d'offrir
17 des... d'offrir tous nos produits au client, que ce
18 soit notre force de vente interne ou la force de
19 vente externe qui se présente chez un client. Donc,
20 il y a différents outils, que ce soit formation,
21 outil papier, qui sont disponibles à ces gens-là
22 pour pouvoir mieux conseiller le client qu'ils ont
23 devant eux.

24 Q. [5] Puis Gaz Métro, est-ce qu'elle s'assure que les
25 clients, effectivement, qui bénéficient d'une

1 subvention du CASEP ou du PRC ou du PRRC, qui sont
2 effectivement bien informés des offres, est-ce que
3 Gaz Métro a une façon de s'assurer de ça?

4 Mme JENNIFER HAMEL :

5 R. Oui, on pose des... dans des sondages, on pose les
6 informations qui touchent les différents
7 programmes, si le client a, selon sa perception,
8 souvenir de connaître ces informations-là auprès de
9 nos potentiels et auprès de nos clients.

10 Q. **[6]** Et le dernier sondage, là, qui porterait...
11 est-ce qu'il y aurait des questions qui porteraient
12 sur ça? Ça relève de quand? Est-ce que vous savez?

13 R. Ça relève de l'an dernier, de mémoire.

14 Q. **[7]** Et les résultats par rapport à ça, est-ce que,
15 de mémoire, vous savez si la clientèle était bien
16 informée ou s'il y avait peut-être des efforts à
17 faire par rapport à ça?

18 Mme ISABELLE GENDRON :

19 R. Bien, on ne se souvient pas précisément des
20 résultats, à savoir si client était bien informé
21 sur l'offre qu'on lui a faite, là. On n'a pas le
22 résultat en tête comme ça.

23 Q. **[8]** Est-ce que ce serait possible de le fournir en
24 engagement?

25 R. Oui.

1 Q. [9] Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est l'engagement numéro 15. Vous pouvez le
4 libeller, Maître.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Oui. Donc, ce serait de fournir les résultats du
7 sondage portant sur la connaissance des clients par
8 rapport aux offres en efficacité énergétique qui
9 sont offertes lors... peut-être préciser,
10 lorsqu'ils adhèrent à... ou lorsqu'ils bénéficient
11 d'une subvention CASEP PRC ou PRRC.

12 Mme JENNIFER HAMEL :

13 R. Très bien.

14 Q. [10] Merci.

15

16 E-15 (GM) : fournir les résultats du sondage
17 portant sur la connaissance des
18 clients par rapport aux offres en
19 efficacité énergétique qui sont
20 offertes lorsqu'ils bénéficient d'une
21 subvention CASEP PRC ou PRRC (demandé
22 par le GRAME)

23

24 Maintenant, on note que Gaz Métro demande une
25 modification au texte des Tarifs et conditions,

1 l'article 2.4.10, pour le PRC et 2.4.8 pour le
2 PRRC, visait entre autres, l'annulation d'un
3 engagement contractuel à consommer du gaz naturel
4 et de l'obligation minimale. Pourriez-vous peut-
5 être élaborer un peu sur les raisons pour
6 lesquelles vous demandez ces modifications?

7 Mme ISABELLE GENDRON :

8 R. Gaz Métro a tenté, à plusieurs reprises, de
9 réclamer l'OMA, qu'on a appelé OMA programme
10 commercial, à la clientèle de zéro soixante-quinze
11 mille mètres cubes (0-75 000 m3). On sait
12 pertinemment que actuellement différentes
13 clientèles sont exemptées de cette OMA-là, ce sont
14 les clients en nouvelle construction, les clients
15 résidentiels. Et Gaz Métro a tenté d'appliquer...
16 parce qu'actuellement on le fait, on applique cette
17 OMA programme commercial-là... - Excusez-moi, c'est
18 comme un relent de rhume, là...

19 LE PRÉSIDENT :

20 On est tous à la même place.

21 R. Oui, c'est ça, je vais essayer de ne pas vous
22 contaminer, juste mes collègues, là, mais tant pis
23 pour eux.

24 Q. [11] Non, mais on a tous eu un rhume, c'est un long
25 hiver.

1 R. Ah! C'est beau. Excellent. Donc, je vous dirais
2 qu'est-ce qu'on a tenté de faire. On réclame aux
3 clients de soixante-quinze mille mètres cubes
4 (75 000 m³) et plus parce que, ces clients-là, on
5 est capable d'évaluer précisément leur volume. On a
6 une approche au cas par cas avec ces clients-là et
7 on a une force de vente qui est dédiée et qui va
8 prendre, ça le dis, cas par cas, l'état du client,
9 quels sont ses volumes, quels sont ses appareils
10 qu'il installe, et caetera.

11 Dans les clients zéro, soixante-quinze
12 mille mètres cubes (0-75 000 m³), l'approche qu'on
13 a choisie, c'est une approche de masse. Pourquoi?
14 Bien, parce qu'on a trois mille (3000) dossiers à
15 traiter à peu près par année et on ne peut pas...
16 la force de vente interne de Gaz Métro n'est pas
17 capable de traiter ces clients-là, ce sont vraiment
18 les partenaires certifiés.

19 Puis pour se faire qu'est-ce qu'on a fait
20 dans le temps, là, on a utilisé, on a paramétrisé
21 des clients selon des volumes, puis on a dit selon
22 une superficie habitable de bâtiment bien ce
23 client-là à partir de trois mille (3000) mètres
24 cubes devraient consommer, je dis n'importe quoi,
25 cinq mille (5000) mètres cubes de... trois mille

1 (3000) pieds carrés devraient consommer cinq mille
2 (5000) mètres cubes de gaz naturel.

3 (9 h 12)

4 Bon, ça ce sont des formules qui sont
5 basées souvent sur des moyennes, des volumes puis
6 on se dit bon à tel type de volume on devrait
7 consommer, avoir tel type de superficie on devrait
8 consommer tel type de volume. Donc, ça ça a été
9 fait. On s'entend que ce n'est pas parfait puis que
10 c'est des moyennes. Puis de quand qu'on dit
11 moyennes bien ça se peut qu'il y a des gens qui
12 soient au-dessus de la moyenne au niveau des
13 volumes puis ça se peut qu'il y ait des gens qui
14 soient en dessous de la moyenne.

15 Donc, quand on a tenté de réclamer ces
16 aides financières-là, on s'est buté à, au début,
17 des gens qui nous disaient : « Bien écoutez, c'est
18 vous Gaz Métro qui avez dit : amenez mon volume,
19 puis là vous me réclamez l'OMA parce que vous avez
20 mal déterminé votre volume. »

21 Il y a beaucoup de travaux qui ont été
22 faits. On n'est pas resté assis puis dire : « Bon
23 bien on ne peut pas le faire. » Il y a des travaux
24 qui ont été faits, on a raffiné la grille qui est
25 la fameuse grille 1 qui détermine les volumes. On a

1 raffiné cette grille-là pour la segmenter par type
2 de clients.

3 Donc, on s'est dit il y a trois types de
4 clients, et là, ma collègue va me corriger, c'est
5 elle l'experte de cette fameuse grille-là, on a des
6 clients multi-locatifs, on a des clients entrepôts,
7 puis on a des clients commerces. Donc, on s'est dit
8 tel type de bâtiments l'usage de l'énergie va être
9 différente. Donc, un multi-locatif on a surtout du
10 chauffage et de l'eau chaude, tandis que dans les
11 industriels bien on a plus du procédé. Donc, on
12 va... les gens vont consommer de manière
13 différemment l'énergie. Donc, on n'aura pas les
14 mêmes volumes.

15 Donc, cette grille-là a été modifiée, on a
16 fait cette modification-là en deux mille douze
17 (2012) puis on est confiant que la détermination
18 des volumes elle va être bonne. La chose aussi
19 qu'il faut que je dois vous dire, c'est quand on
20 fait cette analyse-là on s'est rendu compte que
21 globalement les volumes, quand on prend tous les
22 clients puis on regarde les volumes de ces clients-
23 là, il n'y en a pas d'enjeu. Les volumes qu'on a
24 pris, qu'on a estimés et ceux qui sont réalisés par
25 les clients c'est bon.

1 Sauf qu'individuellement, bien quand on
2 fait, on trace une courbe avec des nuages de point,
3 bien on a des clients qui consomment plus puis on a
4 qui consomment moins. Bon, ceux qui consomment
5 plus, les chanceux ils n'ont pas de problématique
6 d'OMA. Ceux qui consomment moins bien eux ont des
7 enjeux.

8 Puis quand on a expliqué l'OMA, on s'est
9 dit : « Bien qu'est-ce qui se passe chez ces
10 clients-là. » Ça fait qu'on a constaté qu'une bonne
11 proportion d'eux faisaient de l'efficacité
12 énergétique. Donc, nécessairement quand on fait la
13 grille de détermination des volumes, on ne le sait
14 pas s'ils vont faire de l'efficacité énergétique ou
15 non. L'aide financière du PRC elle est offerte pour
16 utiliser du gaz naturel, puis on ne peut pas
17 présumer que vingt-cinq pour cent (25 %) des cas en
18 multi-locatif ils vont faire de l'efficacité
19 énergétique.

20 On se dit nous, on présume qu'ils vont
21 peut-être en faire, mais ils n'en feront peut-être
22 pas non plus, on ne peut pas le savoir d'entrée de
23 jeu. Donc, quand on fait la détermination des
24 volumes, on n'en tient pas compte de l'efficacité
25 énergétique, parce qu'on se dit bien ça peut être

1 fait après aussi, ça peut ne pas être fait, ce
2 n'est pas tout le temps fait au moment du contrat,
3 il y a certains d'entre eux que ça se fait au
4 moment, mais il y en a d'autres que ça peut être
5 fait après.

6 Donc, on s'est dit O.K., il y en a beaucoup
7 qui font de l'efficacité énergétique, ils ne
8 réalisent pas leur volume, mais ce n'est pas de
9 leur faute, c'est quelque chose de noble, c'est
10 nous qui leur offrons, donc, on ne peut pas les
11 pénaliser. Il y en a, bien je vous l'ai dit c'est
12 une moyenne, ça fait qu'il y en a bien c'est la
13 moyenne, ils se retrouvent en dessous. Ce n'est pas
14 parfait une moyenne, on le sait, il y a des cas, ce
15 n'est pas tout le temps aussi précis que déterminer
16 un volume avec un conseiller Datech qui va faire ce
17 volume-là.

18 Puis l'autre chose qu'on a constatée aussi,
19 c'est l'effet de la température. Ce n'est pas à
20 négliger, cette année il n'y en aurait pas, si on
21 appliquerait ça il n'y en aurait pas beaucoup parce
22 qu'il fait tellement froid qu'ils vont tous
23 consommer plus. Mais un hiver chaud comme on a eu
24 je crois l'année passée bien fait en sorte que ça
25 crée une dérive, et puis, là, ces clients-là ils se

1 ramassent avec un OMA, un OMA puis ce n'est pas
2 vraiment de leur faute, là.

3 Donc, c'est la raison pour laquelle on
4 demande l'exclusion de la réclamation de l'OMA
5 programme commercial pour la clientèle zéro-
6 soixante-quinze mille (0-75 000) mètres cubes. Je
7 dirais qu'on va continuer à travailler fort pour
8 mieux raffiner notre modèle, mieux comprendre,
9 mieux évaluer les volumes, mais on ne peut pas
10 faire ça au cas par cas, ça serait beaucoup trop
11 demandant pour Gaz Métro, il faudrait engager, on
12 l'avait estimé rapidement, puis il faudrait engager
13 à peu près huit à neuf personnes, juste pour
14 réussir à faire du cas par cas.

15 Donc, c'est la raison. Désolé pour la
16 réponse qui n'en finissait plus de finir.

17 Q. **[12]** Je vous remercie. Donc, j'ai une dernière
18 question par rapport au rapport de la Commission
19 sur les enjeux énergiques, dont j'ai copie ici pour
20 mon confrère, les témoins ainsi que pour la
21 formation.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Ça c'est toujours une bonne idée.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Q. **[13]** Même s'il était déjà déposé en preuve sous la

1 cote C-GRAME 32, j'ai fait une copie du passage
2 auquel je vais référer. Donc, bon vous n'êtes pas
3 obligé de prendre la réponse, mais en demande de
4 renseignements on avait demandé à Gaz Métro s'il
5 avait fait des représentations auprès de la
6 Commission pour valoriser la place du chauffage au
7 gaz naturel dans le secteur résidentiel. Et puis
8 Gaz Métro nous indiquait, là, à la réponse 3.4,
9 mais ce n'est pas nécessaire de la prendre, il nous
10 disait effectivement qu'il avait fait des
11 représentations dans un mémoire pour miser sur la
12 complémentarité de l'électricité et du gaz naturel
13 et également sur l'avantage concurrentiel du gaz
14 naturel.

15 Et si on prend le rapport, l'extrait du
16 rapport de la Commission sur les enjeux
17 énergétiques que je vous ai transmis. On voit à la
18 section 7.4.2, le potentiel de réduction lié à la
19 chauffe. À cette section 7.4.2, on retrouve le
20 tableau 7.4 où effectivement, là, la Commission
21 reprend les informations par rapport au prix, là,
22 concurrentiel du gaz naturel. Par contre, à la page
23 101, à la toute fin de la première colonne, la
24 Commission indique :

25 En résumé, la principale mesure

1 pouvant être réalisée dans le secteur
2 de la chauffe est de remplacer le
3 mazout par des énergies renouvelables
4 dans les secteurs résidentiel,
5 commercial et institutionnel, et par
6 du gaz naturel dans le secteur
7 industriel.

8 Donc, on voit qu'il n'a pas nécessairement retenu
9 les recommandations par rapport au chauffage dans
10 le secteur résidentiel.

11 Ma question était à savoir est-ce que Gaz
12 Métro est tout de même confiant que, parce qu'on
13 sait que ce n'est pas la stratégie en tant que
14 telle, là, c'est seulement le rapport, est-ce que
15 Gaz Métro est quand même confiant que la future
16 stratégie tiendra compte de ces recommandations par
17 rapport aux avantages de lier, là, le fait de miser
18 sur la complémentarité de l'électricité et du gaz
19 naturel et des avantages concurrentiels?

20 (9h19)

21 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

22 R. Donc je pense que madame Brochu et madame Trudeau
23 vous ont expliqué qu'effectivement, les derniers
24 mois pour Gaz Métro ont été très important pour
25 faire valoir l'ensemble de nos attributs sur les

1 différentes tribunes, on a travaillé beaucoup avec
2 la collectivité, les différentes parties prenantes
3 pour effectivement faire valoir les attributs du
4 gaz naturel. C'est clair qu'on vous a mentionné
5 qu'on était globalement satisfait du rapport.
6 Effectivement, il y a des éléments où est-ce qu'on
7 aurait effectivement aimé être un peu plus écouté
8 et effectivement, c'est des éléments qu'on va
9 poursuivre, qu'on va continuer à faire valoir dans
10 toutes les tribunes où est-ce qu'on va avoir la
11 chance de pouvoir s'exprimer et c'est clair pour
12 nous que c'est une priorité et ça n'empêche pas non
13 plus que sur le terrain, au niveau des opérations,
14 ce n'est pas parce qu'il y a eu un rapport ici qui
15 mentionne que le gaz aurait peut-être moins de
16 place dans le résidentiel au niveau du chauffage
17 que nous, on va se retirer, au contraire.

18 Q. **[14]** Donc Gaz Métro entend promouvoir la promotion,
19 promouvoir l'usage, plutôt, du chauffage au gaz
20 naturel dans le secteur résidentiel en faisant
21 valoir peut-être ou en développant des stratégies
22 d'efficacité énergétique et comme vous avez parlé
23 aussi, des campagnes de positionnement, peut-être
24 continuer sur cette voie-là, c'est ce que j'en
25 comprends?

1 R. Oui.

2 Q. **[15]** Merci. Donc ça complète pour mes questions,
3 merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci Maître Paquet. Alors je dois comprendre que
6 le ROÉÉ et SÉ/AQLPA n'ont pas de question? Vous
7 avez une question, Maître Neuman? Maître Boucher
8 Meunier, avez-vous des questions? Merci. Maître
9 Neuman, s'il vous plaît. Maître Neuman pour
10 SÉ/AQLPA.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Q. **[16]** Bonjour Monsieur le Président, Madame,
13 Monsieur les régisseurs. Bonjour messieurs, dames,
14 Dominique Neuman pour Stratégie énergétique et
15 l'Association québécoise de lutte contre la
16 pollution atmosphérique. Mes questions portent sur
17 les programmes PRC et PRRC et j'attirerais votre
18 attention sur la pièce B-0339 qui est la version
19 révisée de Gaz Métro 7, document 4, à la page 26.

20 Vous évoquez, à cette page, au premier
21 paragraphe, la possibilité que le surcoût, c'est-à-
22 dire le surcoût des appareils de gaz naturel par
23 rapport aux autres appareils d'une énergie
24 alternative qui auraient été disponibles aux
25 clients subventionnés par ces programmes, que le

1 surcoût, dans certains cas, peut même être négatif.
2 Donc, que le client, même sans aide financière,
3 aurait fait un gain et également, la possibilité
4 existe que même lorsque le surcoût n'est pas
5 négatif, que la rentabilité d'une conversion au gaz
6 naturel, sans aide financière, existe même en deçà
7 d'un an. Dans notre rapport, dans le rapport de
8 SÉ/AQLPA, nous avons proposé qu'au moins, lorsque
9 la rentabilité existe sans subvention en deçà d'un
10 an, qu'au moins dans ce cas-là que ces programmes-
11 là ne soient pas offerts et qu'on se concentre plus
12 sur l'information donnée aux clients pour que ceux-
13 ci correctement sachent qu'ils ont intérêt, même
14 sans subvention, à se convertir au gaz naturel.
15 Donc que pensez-vous de cette possibilité?

16 Mme JENNIFER HAMEL :

17 Q. [17] En fait, dans l'exemple que vous avez
18 mentionné d'avoir un... vous faisiez référence, je
19 crois, à Hydro-Québec à un des programmes qu'ils
20 avaient, il faut le remettre en contexte que c'est
21 un... dans des grands clients. Ici, on se remet en
22 contexte que notre modèle parle dans un contexte de
23 masse, de clients de zéro à soixante-quinze mille
24 (75 000). Donc ici, l'étude qu'on a faite sur les
25 surcoûts, c'est Gaz Métro qui est allé chercher

1 l'information pour voir, effectivement, pour
2 certains appareils, il n'y a pas de surcoût. Par
3 contre, les clients n'ont pas cette information-là.
4 Ils ont des perceptions très fortes puis même, je
5 vous donne l'exemple de la position
6 concurrentielle, nos sondages nous démontrent que
7 nos clients actuellement, trente-huit pour cent
8 (38 %) de nos clients ne savent pas que nous avons
9 un prix qui est avantageux et cinquante et un pour
10 cent (51 %) des potentiels croient que le gaz est
11 égal ou plus cher que son concurrent. Donc on fait
12 face à des perceptions qui sont très fortes, on ne
13 pouvait pas passer à côté de ça dans notre modèle.
14 Donc, malgré que pour certains appareils
15 spécifiques il y a des surcoûts qui sont négatifs,
16 le client n'a pas cette information-là. Donc, c'est
17 pour cette raison-là que malgré que certains
18 équipements ont des surcoûts négatifs, les
19 perceptions sont tellement fortes que dans notre
20 modèle, on leur donne un petit montant d'argent.
21 Puis il faut faire attention, dans les montants
22 d'argent, ça peut aller autour de neuf pour cent
23 (9 %) de l'investissement, le plus élevé, ça peut
24 aller neuf pour cent (9 %) de l'investissement du
25 client. Donc, ce n'est pas énorme et c'est

1 important, là pour faire face aux perceptions du
2 client.

3 (9 h 26)

4 Q. **[18]** Mais, malgré ça, la solution pour ces clients
5 mal informés, la solution n'est-elle pas plutôt
6 d'investir dans l'information, et l'information qui
7 peut être directe. Je ne parle pas seulement de
8 campagnes globales, mais ça peut être que la force
9 de vente de Gaz Métro se concentre sur une
10 meilleure information du client plutôt que d'offrir
11 des aides financières alors qu'économiquement le
12 client n'en a pas besoin.

13 Mme ISABELLE GENDRON :

14 R. Mais c'est sûr que si vous regardez
15 individuellement un aspect, ça fait du sens votre
16 point. Sauf que l'objectif du modèle c'est de tenir
17 compte de la situation du client. On prend le
18 client dans son ensemble puis la façon qu'on l'a
19 conçu c'est de se dire, oui, il y a des facteurs
20 économiques qui sont reliés à des sous puis il y a
21 des facteurs qui sont reliés à sa perception.

22 Puis on s'est dit on ne veut pas donner, on
23 a donné un petit peu plus de poids aux facteurs
24 économiques qu'aux facteurs perceptuels, mais on
25 s'est dit on prend le client dans son ensemble puis

1 on se dit, bien, nos clients, nos clients, nos
2 clients potentiels ils ne le savent pas que le prix
3 du gaz il est très avantageux, ils ne le savent pas
4 que le coût de l'acquisition que ça vaut le coût.

5 Ça fait qu'on a proposé un modèle. Qu'est-
6 ce que vous proposez c'est de prendre une étape,
7 une partie du modèle et d'éliminer tout le reste.
8 Donc, ce n'est pas l'approche qu'on a préconisée.
9 Nous, on s'est dit on va prendre l'ensemble du
10 modèle. On attribue autant d'importance aux
11 facteurs perceptuels qu'aux facteurs économiques
12 et, oui, si le client il a, ça arrive dans certains
13 cas, on le voit dans l'annexe 2 dans le cas
14 précisément des aérothermes où l'appareil il est
15 concurrentiel, il n'y a pas vraiment de surcoût.
16 Mais le client, lui, il ne le sait pas le prix, la
17 connaissance, tous les autres facteurs perceptuels
18 inimaginables qu'on a. On en a cinq, six, je crois.
19 Mais on lui donne un montant d'aide financière, on
20 s'entend que ce n'est vraiment pas beaucoup, là,
21 mais on se dit, bien, il a quand même besoin de ça.

22 Ça n'empêche pas qu'on va continuer à faire
23 des campagnes qui visent sur le prix à informer les
24 clients, à être présent dans le marché pour faire
25 la promotion. Quand les PCGM vont chez le client,

1 ils en font la promotion. Mais ils se butent à une
2 réalité qui est la réalité du client et des fois,
3 le fait de donner une aide financière, bien, ça
4 permet de convertir des clients qui, autrement, on
5 ne serait pas capable de les convertir.

6 Q. [19] Est-ce que vous voyez une interrelation entre
7 les résultats, résultats que vous mesurez, des
8 différentes campagnes d'information, campagnes de
9 positionnement de Gaz Métro et peut-être
10 l'évolution de ce que vous venez de décrire à
11 savoir que, dépendant de l'amélioration des
12 résultats de ces campagnes, que peut-être que l'on
13 pourrait considérer arriver à un point où ces aides
14 financières pourraient être retirées si on voit que
15 les campagnes portent fruits? Je parle pour les
16 clients pour lesquels la rentabilité existe déjà.
17 C'est de ces clients-là que je parle.

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 R. La réponse va être non. Je vais peut-être
20 m'expliquer un petit peu plus longuement. Je pense
21 qu'on a eu une très belle présentation, là, de
22 madame Trudeau pour expliquer le pourquoi de la
23 campagne de positionnement et, effectivement,
24 comment est mesurée une campagne de positionnement
25 par la suite.

1 On vous a aussi expliqué que ça faisait
2 longtemps que Gaz Métro n'avait pas fait de
3 campagne de positionnement. La dernière datait de
4 deux mille trois (2003) à deux mille six (2006) et
5 qu'effectivement je ne répéterai pas l'ensemble des
6 paramètres qu'ils ont amenés, effectivement, à
7 faire une campagne de positionnement. Mais
8 l'effritement de la notoriété de Gaz Métro et
9 autres étaient des éléments, et on sentait le
10 besoin, effectivement, de venir repositionner le
11 gaz naturel dans une campagne de positionnement.

12 Bien entendu, se faire connaître c'est
13 quelque chose de bénéfique qui, éventuellement,
14 avec différents outils de support, autant au niveau
15 de la campagne, des campagnes produits, des aides
16 financières, donc d'un ensemble, d'un coffre
17 d'outils, qu'on réussit à aller maintenir des
18 clientèles ou à aller chercher des nouveaux
19 clients.

20 Donc, c'est un ensemble de facteurs, c'est
21 un ensemble d'éléments qui nous permettent en
22 premier de prédisposer, effectivement, la
23 population en général, de prédisposer nos clients
24 potentiels, et ensuite de ça on arrive avec des
25 campagnes produits, des offres commerciales

1 beaucoup plus ciblées. Et avec aussi activement une
2 force de vente, des partenaires certifiés qui vont,
3 effectivement, aller convaincre des futurs clients
4 ou des clients actuels de faire de l'ajout de
5 charge, des nouveaux volumes. Et on a aussi des
6 éléments dans notre coffre à outils qui sont des
7 aides financières, PRC, PRRC, des éléments d'aides
8 financières pour les inciter à installer de
9 l'efficacité énergétique.

10 Donc, c'est un tout et on a besoin de
11 l'ensemble des outils pour pouvoir convertir le
12 maximum de clientèles. Et c'est important, là, vous
13 avez une preuve devant vous, on est ici suite à une
14 suite de questions entre autres de la Régie de
15 l'énergie, de rencontres techniques qu'on a eues
16 avec le personnel de la Régie, différents
17 intervenants, pour bien expliquer que le surcoût ou
18 l'élément économique n'était pas le seul élément
19 qui justifiait des aides financières.

20 Vous avez devant vous une preuve, vous
21 l'évaluerez au mérite, mais qui explique très
22 clairement pourquoi que Gaz Métro considère que
23 l'élément économique uniquement ne devrait pas être
24 l'unique « driver » pour verser des aides
25 financières.

1 Donc, on vous propose différentes
2 pondérations. On vous propose différents éléments
3 qu'on doit considérer et on vous soumet humblement,
4 là, que la preuve au dossier est complète à cet
5 égard et on vous invite, là, à faire part de vos
6 éléments de réflexion dans le cadre de votre
7 preuve. Merci.

8 (9 h 32)

9 Q. **[20]** Mais malgré ça, j'attirerais votre attention
10 sur votre réponse à notre demande de
11 renseignements, donc qui est la pièce B-332, Gaz
12 Métro 19, document 7, page 30. Et c'est la réponse
13 à notre question 3.38A. Ce que nous vous avons
14 suggéré dans la question, c'est si vous aviez
15 considéré la possibilité juste de calculer, je ne
16 parle pas encore de... pas encore de l'appliquer
17 aux fins de filtrer les aides financières, mais au
18 moins de calculer, d'avoir comme outil de référence
19 les résultats du test du participant appliqués aux
20 programmes PRC et PRRC. Vous expliquez que, dans
21 votre réponse, que le test du participant
22 s'applique au programme d'efficacité énergétique et
23 non pas aux programmes commerciaux, mais malgré
24 tout, les concepts sont les mêmes.

25 Et donc, je vous relance un peu la

1 question, pourquoi ne considéreriez-vous pas, juste
2 au moins à titre d'information, d'avoir un test du
3 participant pour ces programmes?

4 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

5 R. Je dirais très franchement, on va maintenir notre
6 position sur l'élément, vous avez déjà posé la
7 question. Vous nous amenez des tests d'efficacité
8 énergétique, test du participant, entre autres, qui
9 ont été développés en Californie dans le début des
10 années quatre-vingts (80), parce que,
11 effectivement, premier égard, de l'efficacité
12 énergétique, puis je pense que madame Brochu a
13 mentionné que c'était un peu contre-intuitif, on
14 vendait du gaz puis le lendemain on essayait d'en
15 faire économiser.

16 Donc, il faut se remettre en contexte de
17 pourquoi ces tests ont été développés dans le cadre
18 d'efficacité énergétique. C'est effectivement parce
19 que c'était contre-intuitif au départ de faire
20 faire de l'efficacité énergétique à des
21 distributeurs gaziers ou électriques. Donc, c'était
22 de voir, à partir des tests, du coût total de la
23 ressource, test du participant, d'essayer justement
24 de voir la rentabilité des programmes d'efficacité
25 énergétique, autre que uniquement de la rentabilité

1 économique.

2 Donc, quand on est dans les programmes
3 d'aide financière ici, qu'on parle de programmes
4 PRC ou PRRC, c'est clair pour nous que c'est des
5 programmes qui sont évaluables au niveau
6 économique. On va chercher un nouveau client, on
7 fait ce qu'on appelle, on en parlait hier, le
8 revenu requis, on est capable de calculer des
9 points morts tarifaires, on est capable de calculer
10 des baisses tarifaires. Donc, on est capable de
11 prouver que quand on branche un nouveau client ou
12 qu'on fait des ajouts de charge sur notre
13 clientèle, qu'on a une rentabilité. Puis souvent,
14 on évalue la rentabilité par les baisses tarifaires
15 à moyen ou à long terme, à court, moyen ou à long
16 terme.

17 Donc, par contre ça ne veut pas dire qu'on
18 ne tient aucunement compte de la rentabilité du
19 client pour verser des aides financières. La preuve
20 au dossier vous démontre très clairement, puis vous
21 le reprenez, de mémoire, dans votre mémoire, qu'on
22 tient effectivement compte des retours sur
23 l'investissements, des « paybacks ». On donne une
24 pondération entre zéro et vingt (20). Donc, c'est
25 quelque chose qui est effectivement pris en compte

1 dans la fixation des aides financières, et ça a
2 quand même une pondération, c'est cinquante pour
3 cent (50 %), de mémoire, soixante pour cent (60 %).
4 Donc, il y a quand même une pondération assez
5 importante au niveau de la fixation des aides
6 financières.

7 Donc, on ne voit pas l'à-propos d'utiliser
8 des tests qui ont été développés dans une
9 philosophie d'efficacité énergétique non rentable a
10 priori pour un distributeur versus des aides
11 financières où est-ce que la rentabilité est très
12 claire au niveau de l'impact tarifaire et autres
13 éléments de mesure.

14 Q. **[21]** Donc, je vous remercie beaucoup, Messieurs,
15 Dames. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard? Pas de
18 questions, Maître Sicard? Maître Guay? Pas de
19 questions? Maître Cardinal, pour la Régie?

20 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui, j'ai des questions. Merci.

22 Q. **[22]** Bonjour, bon matin aux membres du panel. Je
23 vais vous référer tout d'abord à la pièce Gaz Métro
24 19, document 5, à la page 7. Au tableau, en haut de
25 la page, donc, on peut voir qu'en réponse à une DDR

1 du GRAME, Gaz Métro indique que sur cinq mille deux
2 cent soixante et un (5261) clients ayant reçu une
3 subvention PRC, deux mille cinq cent quatre-vingt-
4 dix (2590) ont également participé à un programme
5 du PGEÉ. Le deux mille cinq cent quatre-vingt-dix
6 (2590), en fait, ça serait la somme du deux mille
7 deux cent quarante-six (2246), qui est le nombre
8 incluant seulement un PRC et PEÉ avec le nombre
9 incluant un PRC et PEÉ et CASEP de trois cent
10 quarante-quatre (344). Vous êtes d'accord avec ce
11 constat?

12 (9 h 38)

13 LE PRÉSIDENT :

14 On vient de voir apparaître une calculatrice,
15 Maître Cardinal.

16 Mme JENNIFER HAMEL :

17 R. La réponse est oui.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. **[23]** Oui, parfait. Pas de problème. Je vous réfère
20 ensuite à la pièce Gaz Métro 7, Document 4, à la
21 page 12. En fait, on me dit que c'est Document 3.
22 Je vais juste vérifier. Non, c'est bien Document 4.
23 Donc Gaz Métro 7, Document 4, à la page 12. Donc
24 aux lignes 12 et 13, Gaz Métro indique que :

25 Les données historiques de l'ensemble

1 de la clientèle ont été utilisées afin
2 de bâtir cette grille.

3 On parle de la grille 1. Ensuite, toujours à la
4 même pièce, mais cette fois-ci à la page 63, aux
5 lignes 6 à 8, on peut lire qu' :

6 En avril 2012, Gaz Métro a procédé à
7 la révision de la grille 1 en y
8 ajoutant des volumes de consommation
9 par segment de marché. Le principe
10 demeure le même soit d'utiliser la
11 moyenne des volumes d'air à chauffer
12 pour estimer le volume de consommation
13 de gaz naturel d'un client.

14 Et finalement, dernière référence. En fait ça va
15 être l'étude d'Éconoler qui est la pièce Gaz Métro
16 7, Document 4, aux pages 45 à 54. Mais c'est le
17 document grosso modo. C'est simplement pour
18 illustrer qu'on voit, dans l'étude d'Éconoler, les
19 différents cas types qui ont été retenus.

20 Vous avez abordé cette question-là en
21 réponse aux GRAME plus tôt, mais plus
22 spécifiquement est-ce que la grille 1 tient compte
23 du fait que la moitié des clients qui reçoivent une
24 subvention PRC participent au PGEÉ et donc
25 consomment moins qu'un client n'ayant pas participé

1 au PGEÉ?

2 R. Elles sont considérées puisque dans la grille 1 on
3 considère la moyenne de l'ensemble des volumes.

4 Q. **[24]** Et est-ce que les données historiques sont
5 adéquates pour tenir compte du fait que la moitié
6 des clients participe au PGEÉ?

7 R. Oui.

8 Q. **[25]** Puis on constate que pour certains cas type
9 l'appareil considéré est un appareil à haute
10 efficacité. Par exemple, aux pages 47 et 48 de
11 l'étude d'Éconoler, pour le marché multilocatif il
12 a été considéré, en fait les chaudières à... on a
13 considéré les chaudières à condensation. Pourquoi
14 un client qui installe une chaudière à condensation
15 est considéré dans la grille 1?

16 Mme ISABELLE GENDRON :

17 R. La grille...

18 Q. **[26]** Donc comment, en fait c'est plutôt comment le
19 fait qu'un client qui installe une chaudière à
20 condensation est considéré dans la grille 1?

21 R. Il faut comprendre que la grille 1 elle tient en
22 compte les vol... elle part de la superficie d'un
23 bâtiment - on va prendre un exemple avec le
24 multilocatif - elle part de la superficie d'un
25 bâtiment pour déterminer un volume de consommation.

1 Et quand on a fait l'étude avec Éconoler, bien
2 l'appareil qui a été basé sur les surcoûts, c'était
3 la chaudière à condensation. Donc on peut présumer
4 que les programmes d'efficacité font leur travail
5 dans ce segment de marché-là parce que l'appareil
6 qui s'installe c'est la chaudière à condensation.

7 Fait que quand on détermine les volumes, on
8 part de ces principes-là. De quels appareils on a
9 chez les clients, quel type d'appareil on retrouve
10 le plus chez les clients pour déterminer les
11 volumes.

12 Mme JENNIFER HAMEL :

13 R. J'aimerais juste mentionner que quand on commence
14 à... Les grilles de calcul considèrent, je
15 m'excuse, un... Ils partent... Quand un client
16 arrive pour identifier son volume, on va partir de
17 la grille 1. Quand on a déterminé les grilles
18 d'aide financière, on a considéré que le cas moyen
19 était à condensation. Donc on a considéré un taux
20 de maturation de quatre-vingt pour cent (80 %),
21 donc on a réduit ce pourcentage... de ce pourcentage-
22 là le volume. Et on a considéré aussi qu'il y avait
23 une efficacité énergétique.

24 Donc dans l'établissement de son aide
25 financière, on considère l'aspect de l'efficacité

1 énergétique. Puis comme dans certains cas types
2 c'est la chaudière à condensation qui a été
3 identifiée, on en tient compte. Puis si le client
4 installe un appareil qui n'est pas à haute
5 efficacité, bien par défaut il va être pénalisé
6 parce que le cas type a été évalué selon la
7 condensation.

8 Q. [27] Parfait. Maintenant si on passe à la question
9 des nouvelles méthodes quantitatives-qualitatives,
10 je vais vous référer toujours à la pièce Gaz Métro
11 7, Document 4, mais à la page 46. C'est pas une
12 alarme de feu, on est correct. Donc à la première
13 référence, c'est le tableau 13 où on voit que le
14 surcoût et le « payback » sont deux facteurs
15 distincts. Et je vous invite ensuite à reprendre la
16 même pièce, mais à la page 27, aux lignes 1 et 2 où
17 on peut lire :

18 Ainsi, ce facteur met en relation le
19 coût d'investissement initial et les
20 économies monétaires annuelles
21 provenant de l'investissement.

22 Est-ce que c'est exact de comprendre qu'il y a un
23 lien entre le « payback » et le surcoût?

24 (9 h 46)

25 R. Oui.

1 Q. **[28]** Donc, compte tenu que le « payback » et le
2 surcoût ne sont pas des facteurs indépendants,
3 pourquoi avoir deux critères distincts pour le
4 surcoût et le « payback »? Pourquoi ne pas
5 simplement utiliser le critère du « payback »?

6 Mme ISABELLE GENDRON :

7 R. Parce qu'au niveau d'un client, dans la tête d'un
8 client, un surcoût, c'est « comment ça coûte
9 acheter la machine » et le « payback », c'est
10 « dans combien de temps je vais rentrer dans mon
11 investissement », donc ce n'est pas la même...
12 C'est, oui, dans les faits, un est imbriqué un peu
13 dans l'autre, puis je vous dirais même, la position
14 concurrentielle des fois elle va rentrer dans le
15 « payback » parce que c'est « comment ça coûte
16 sur... mon économie sur combien de temps. » Mais,
17 dans la tête d'un client, ce n'est pas la même
18 chose, c'est différencié dans... pour... dans la
19 décision d'un client. Ça fait que c'est pour ça
20 qu'on les a distingués.

21 Q. **[29]** Donc, on comprend que c'est donc pour tenir
22 compte d'une perception, mais est-ce que les
23 critères perceptuels ne font pas ce travail?

24 R. Je vous dirais, dans la tête d'un client, là, quand
25 vient le temps d'investir, là, les critères

1 perceptuels visent la perception d'un client, mais
2 quand vient le temps d'investir pour un client - je
3 vais vous faire un exemple bien rigolo, là, mais...
4 Demain matin, il faut que je change mon unité de
5 toit, ça me coûte vingt mille dollars (20 000 \$),
6 là, bien, que je rentre dans mon argent dans cinq
7 ans, je vais trouver ça vraiment fantastique, mais
8 le vingt mille dollars (20 000 \$), là, il faut que
9 je le sorte de ma poche, là, puis l'aide
10 financière, elle sert un peu à ça, à aider le coût
11 d'acquisition du client. Donc, je ne vais peut-être
12 pas... je vais peut-être regarder dans combien de
13 temps je vais rentrer dans mes sous, mais il faut
14 quand même que je sorte les sous de ma poche. Puis
15 ce n'est pas une perception, là, c'est vraiment un
16 état de fait, là. Je suis obligée économiquement de
17 faire cette acquisition-là.

18 Q. [30] O.K. Je vous invite maintenant à aller
19 consulter l'annexe 2 de la même pièce. Donc, on
20 peut retrouver tous les cas types retenus par Gaz
21 Métro. Et eu égard aux réponses données à SÉ/AQLPA
22 tout à l'heure, dans la mesure où on subventionne
23 tous les projets, que les surcoûts soient négatifs
24 ou non, est-ce que l'on doit conclure que personne
25 ne choisirait le gaz naturel s'il n'y avait pas de

1 subvention? Puis est-ce que ça a pour conséquence
2 que Gaz Métro est en train de subventionner, en
3 fait, des opportunistes?

4 R. Bien, l'opportuniste, il a été évalué dans ce
5 programme-là, hein. Il a été évalué dans le
6 cadre... excusez-moi, là, j'ai la pièce ici, mais
7 je ne suis pas sûre que j'ai les bons... Dans le
8 dossier tarifaire deux mille douze (2012), le taux
9 d'opportunistes a été évalué. À savoir c'est quoi
10 le chiffre, je crois que c'était dix-neuf pour cent
11 (19 %).

12 Mme JENNIFER HAMEL :

13 R. Oui, c'est ça.

14 Mme ISABELLE GENDRON :

15 R. Dix-neuf ou vingt pour cent (19 %-20 %), là, je ne
16 me rappelle pas par coeur, là. Mais, je vais
17 répondre en quoi on aurait plus d'opportunistes,
18 là. L'évaluation a déjà été faite.

19 Mme JENNIFER HAMEL :

20 R. Je compléterais en disant que la nouvelle méthode
21 permet d'allouer les bons montants aux bonnes
22 places. Donc, où il fallait donner le bon montant
23 d'aide financière, on l'a ajouté. On a ajouté des
24 segments en s'assurant que ça ne soit pas trop
25 complexe parce qu'on s'adresse à un modèle de masse

1 qui a plusieurs partenaires qui travaillent. Mais,
2 on s'est assuré de... par ce modèle-là, de
3 probablement diminuer le taux d'opportunistes,
4 malgré qu'il était peu élevé par rapport avec
5 l'ancienne étude, là, que ma collègue faisait état.

6 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

7 R. Je peux rajouter, c'est sûr que tout programme va
8 avoir un volet d'opportunistes. Maintenant, à la
9 base, l'idée, c'est d'essayer de le réduire le plus
10 possible. Bien entendu qu'on a une approche... une
11 approche de masse, puis on avait déjà eu ce sujet
12 de discussion avec la Régie est les intervenants
13 dans une rencontre technique. Il ne peut pas être
14 nul. Dès qu'on a une grille d'aide financière, puis
15 on dit « bien, si vous convertissez votre maison,
16 on vous donne mille dollars (1 000 \$) », c'est dur
17 de discriminer en disant « bien, vous, je vais vous
18 donner mille dollars (1 000 \$), mais, vous, je vous
19 regarde, là, puis je pense que vous auriez installé
20 le gaz pareil, puis je ne vous le donne pas. » Là
21 on rentre dans la discrimination. Donc, ça, on
22 voulait que nos grilles soient quand même
23 équitables. Dès que, bien entendu, on a une grille
24 d'aide financière qui dit « bien, à chaque maison,
25 c'est mille dollars (1 000 \$) », bien entendu, on

1 va avoir des opportunistes. Ma confrère vient de
2 vous expliquer que l'idée, c'est d'essayer de le
3 réduire. Et ce que vous avez devant vous, on est
4 convaincu qu'effectivement, va nous aider à allouer
5 les sommes effectivement à la bonne place, au bon
6 montant et qu'on va être capable, effectivement on
7 l'espère, de réduire le niveau d'opportunismes...
8 opportunistes. Je ne me rappelle jamais si c'est
9 opportunistes ou opportunismes. Les gens vont
10 encore me corriger.

11 (9 h 51)

12 Q. **[31]** Est-ce qu'un projet qui présente un surcoût
13 négatif n'est pas nécessairement de l'opportunisme?

14 Mme JENNIFER HAMEL :

15 R. Je dirais non parce que les perceptions peuvent
16 faire en sorte que le client n'est pas au courant
17 de cette information.

18 Q. **[32]** Comment et par qui sont traitées les
19 situations qui ne correspondent pas à un des treize
20 cas-types?

21 R. En fait les treize cas-types ont permis de définir
22 des grilles qui sont beaucoup plus exhaustives, qui
23 permettent par différents paliers de volumes
24 répondre à l'ensemble des cas, donc, on rentre dans
25 chaque palier à des moyennes.

1 Q. **[33]** Puis... et si ça correspond à un des cas-types
2 comment Gaz Métro détermine quelle grille doit être
3 utilisée?

4 R. En fait, si je reviens un petit peu en arrière de
5 ces grilles-là ont permis d'identifier les cas...
6 les cas moyens, les cas-types les plus fréquents
7 qu'on voit. De ces cas plus fréquents, là, on a
8 établi différentes grilles, donc, les grilles
9 d'aide financière qui selon le contexte du client
10 on a une première grille qui est la grille 2 pour
11 rentrer vraiment dans la nomenclature des grilles.
12 On a parlé de la grille 1 qui permet de déterminer
13 les volumes du client qui le consomme, puis suite à
14 cette grille-là selon le contexte du client, si
15 c'est la grille 2 dans un contexte de conversion on
16 va... puis je peux vous référer pour que ce soit
17 plus clair à la référence Gaz Métro-7, Doc. 4, à la
18 page 49, on voit les différents types de grilles et
19 leur utilisation.

20 Donc, si je continue mon exemple. Si je
21 continue mon exemple, est-ce que... à la grille 2,
22 on voit que c'est des... il y a la grille 2A et la
23 grille 2B, si c'est une conversion on va utiliser
24 la grille 2A. Donc selon son volume, on va aller
25 chercher le palier de volume disons de dix mille

1 (10 000) mètres cubes. Dix mille (10 000) mètres
2 cubes déterminent un certain montant d'aide
3 financière. Ce montant d'aide financière provient
4 du cas-type spécifique qui est à l'annexe 2.

5 Q. **[34]** Si par contre c'est un projet qui ne
6 correspond pas à un cas-type, comment le partenaire
7 sait, à ce moment-là, quelle grille utiliser?

8 R. Quand on est dans le zéro-soixante-quinze (0-75),
9 les grilles englobent l'ensemble des possibilités.
10 Donc, à la grille 2 c'est tout qu'est-ce qui est de
11 conversion, tout type de conversion et il a juste à
12 identifier son volume. S'il est dans le zéro-
13 soixante-quinze mille (0-75 000) mètres cubes, il
14 va se retrouver dans cette grille-là.

15 Q. **[35]** Est-ce que Gaz Métro propose d'appliquer le
16 nouveau modèle proposé pour le PRC pour le
17 programme PRRC?

18 Mme ISABELLE GENDRON :

19 R. Il y a peu de grilles pour le programme PRRC, on
20 fait plus du cas par cas dans le PRRC parce que
21 c'est une situation existante, on est chez un
22 client existant et on va évaluer vraiment au cas
23 par cas si vraiment l'aide financière elle est
24 requise ou non.

25 Q. **[36]** Puis est-ce que Gaz Métro a prévu réévaluer

1 les programmes PRC et PRRC pour valider la
2 pertinence et l'efficacité des modifications
3 proposées?

4 R. Bien je vous dirais on n'a pas prévu une évaluation
5 des programmes PRC et PRRC, il y en a une qui avait
6 été faite en deux mille douze (2012). On propose de
7 modifier le modèle. Et qu'est-ce qu'on propose
8 c'est vraiment de mettre à jour les données, on
9 fait des sondages en continu chez Gaz Métro, on
10 fait beaucoup d'analyse puis on propose de mettre à
11 jour chaque donnée qui pourrait être pertinente,
12 que ce soit au niveau de la perception, si on
13 veut... on révisé l'analyse des surcoûts malgré que
14 ça me surprendrait parce que ça a été un exercice
15 assez exhaustif.

16 Mais on propose de mettre à jour le modèle,
17 de le mettre le plus possible à jour, de là à
18 l'évaluer, je pense qu'il faut le laisser vivre un
19 peu avant de penser à l'évoluer... l'évaluer.
20 Excusez, évoluer, évaluer, je me mélange.

21 Q. [37] Donc, vous avez parlé de le laisser vivre un
22 peu, mais ça serait quoi à peu près le délai dans
23 lequel il devrait être réévalué selon vous?

24 R. Bien, qu'est-ce qu'on propose de faire c'est
25 vraiment de mettre à jour de manière régulière,

1 annuellement, là, ou quand on a la donnée, les
2 grilles d'aide financière, pour les modifier pour
3 qu'elles soient le plus à jour possible. Au niveau
4 de l'évaluation d'un programme comme le PRC ou le
5 PRRC, je vous dirais c'est un exercice exhaustif
6 puis j'aurais tendance à vous dire que je prendrais
7 les mêmes barèmes que l'efficacité énergétique
8 parce qu'eux font souvent de l'évaluation de
9 programmes, ça fait que je vous dirais je pense
10 trois ans, trois ans, quatre ans, je ne sais pas
11 trop comment ça fonctionne, là, mais je pense que
12 c'est ça à peu près. J'aurais tendance à vous dire
13 que trois à quatre ans.

14 Q. **[38]** Je vous remercie. Je n'aurais plus d'autres
15 questions.

16 (9 h 58)

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Sigouin-Plasse, la Régie n'a plus de
19 questions. Est-ce que vous avez un
20 réinterrogatoire? Non.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 On n'aura pas de réinterrogatoire, Monsieur le
23 Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Alors, écoutez, je

1 vais donc libérer madame Gendron, madame Hamel,
2 monsieur Blais. Monsieur Tremblay vous restez.
3 Madame Provencher, vous étiez là toute la journée
4 hier. Ça ne vous tente pas de rester? Ça va aller.
5 Parfait. Bon, bien, écoutez, ça nous a fait
6 plaisir. Donc vous êtes libérée, Madame Provencher.
7 Merci. On met en place le panel numéro 9.

8

9 **PREUVE GM - PANEL 9**

10

11 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt et unième
12 (21e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

13

14 **SIMON GARNEAU**, ingénieur, ayant une place
15 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
16 (Québec);

17

18 **MATHIEU BÉLAND**, ingénieur, ayant une place
19 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
20 (Québec);

21

22 **DAVE RHÉAUME**, (sous la même affirmation)

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Merci, Madame la Greffière.

3 Q. **[39]** Messieurs Garneau et Béland, vos curriculum
4 vitae se trouvent à la pièce B-383 (Gaz Métro-2,
5 Document 21), aux pages 14 pour monsieur Garneau et
6 4 pour monsieur Béland. Est-ce que vous avez des
7 modifications à apporter à vos curriculum vitae?

8 M. SIMON GARNEAU :

9 R. Non.

10 M. MATHIEU BÉLAND :

11 R. Non.

12 Q. **[40]** Merci. Les pièces relatives à votre témoignage
13 aujourd'hui sont les pièces B-100 (Gaz Métro-8,
14 Document 1); B-332 (Gaz Métro-19, Document 7), la
15 réponse à la demande de renseignements de SÉ/AQLPA
16 aux questions 3.33 à 3.36; la pièce B-336 (Gaz
17 Métro-19, Document 10), les réponses aux demandes
18 de renseignements de l'UMQ à la question 1; ainsi
19 que la présentation qui vient tout juste d'être
20 distribuée et qui portera la cote B-412 (Gaz
21 Métro-8, Document 2).

22

23 B-0412 : (Gaz Métro-8, Doc.2) Présentation

24 Power Point

25

1 Donc, est-ce que vous avez des modifications à
2 apporter à ces différentes pièces?

3 M. DAVE RHÉAUME :

4 R. Non.

5 M. SIMON GARNEAU :

6 R. Non.

7 M. MATHIEU BÉLAND :

8 R. Non.

9 Q. **[41]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir votre
10 témoignage écrit dans le cadre de la présente cause
11 tarifaire?

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 R. Oui.

14 M. SIMON GARNEAU :

15 R. Oui.

16 M. MATHIEU BÉLAND :

17 R. Oui.

18 Q. **[42]** Alors, nous versons les pièces officiellement
19 au dossier de la Régie. Donc, je laisse le panel
20 effectuer la présentation. Ils seront ensuite
21 disponibles pour répondre aux questions. Merci.

22 (10 h 04)

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 Suite, dans le fond, nous avons fait, Gaz Métro a
25 fait le suivi demandé par la Régie sur le plan

1 quinquennal avec une brève description des projets
2 mais vu qu'il y avait plusieurs questions qui
3 étaient posées, justement, sur les croisements
4 d'égouts, on a tenu bon de faire une brève
5 présentation qui décrit mieux le projet que qu'est-
6 ce qui était décrit dans le suivi demandé par la
7 Régie. Donc, la présentation fait le point sur les
8 solutions mises en place par Gaz Métro pour mitiger
9 le risque relatif aux croisements d'égouts et à une
10 conduite de gaz avec une conduite d'égouts. Nous
11 allons procéder comme suit, à une mise en situation
12 qui décrit entre autre un peu qu'est-ce qu'un
13 croisement d'égout. Par la suite, on va décrire les
14 solutions mises en place pour les installations
15 existantes de Gaz Métro, donc les conduites qui
16 sont déjà sous terre de Gaz Métro, le réseau actuel
17 de Gaz Métro, le processus d'intervention lors des
18 appels pour égouts bloqués, le processus de
19 détection des croisements d'égouts sur le réseau
20 existant de Gaz Métro, les nouvelles installations,
21 les solutions mises en place pour les nouvelles
22 installations, donc comment qu'on a modifié nos
23 processus de construction, méthodes pour les
24 adapter pour réduire, justement, le risque de
25 croisement d'égouts puis le plan de communication

1 mis en place. Donc, on voit ici deux photos, les
2 techniques d'installation d'infrastructures
3 souterraines sans tranchée sont utilisées par les
4 utilités publiques, donc ce n'est pas seulement Gaz
5 Métro, depuis plus de quarante (40) ans. Ces
6 techniques permettent de réduire les dommages et
7 les inconvénients occasionnés aux propriétés
8 privées et publiques, autant, dans le fond, pour
9 les clients de Gaz Métro que pour les non-clients à
10 cause ça arrive souvent qu'on passe des conduites,
11 on a besoin de passer de la conduite de gaz sur un
12 terrain d'un non-client pour alimenter un client.
13 Donc en effectuant un forage, bien on diminue,
14 justement, les dommages causés au terrain en
15 faisant le forage. De plus, ça permet de diminuer
16 l'impact sur la circulation. Donc, on comprend
17 qu'on n'est pas obligé de bloquer la circulation
18 lorsqu'on fait un forage puis qu'on... la
19 circulation est moins endommagée, est moins... ça
20 permet aussi de diminuer le nombre de repavages,
21 donc vu qu'on n'est pas obligé de creuser dans la
22 route, on diminue le nombre de repavages.

23 Lors des travaux d'installation des
24 conduites de gaz naturel sans tranchée, il est
25 possible que non intentionnellement la conduite de

1 gaz traverse une conduite d'égout, c'est ce qui est
2 appelé le croisement d'égouts. Donc la première
3 photo, c'est dans une conduite principale, dans le
4 fond, qu'il y a un croisement d'égouts puis la
5 deuxième photo, c'est un latéral, donc qui relie
6 l'égout de la maison jusqu'à la conduite
7 principale.

8 On pourrait penser qu'habituellement toutes
9 les conduites d'égouts sont installées
10 perpendiculairement donc elles vont directement de
11 la maison à la conduite principale, mais là, on
12 voit que c'est un exemple réel, ici, comment qu'il
13 peut y avoir des configurations qu'on ne s'attend
14 pas.

15 Donc si on va à l'autre page, le processus
16 d'intervention lors des appels d'égouts bloqués, à
17 cause que si la situation, dans le fond, reste
18 comme ça, s'il y a le croisement, bien il n'y rien
19 qui se passe tant qu'on essaie pas, justement, de
20 déboucher l'égout. Donc on a mis quelque chose en
21 place pour, justement, lorsqu'ils débouchent les
22 égouts.

23 On demande, dans le fond, lorsque l'égout
24 est obstrué, d'appeler Info Excavation, Gaz Métro
25 fait déjà affaire avec Info Excavation pour,

1 justement, appeler avant de creuser, là, c'est
2 appeler avant de déboucher. Dans le fond, ça permet
3 de localiser rapidement s'il y a du gaz à l'endroit
4 où est-ce que l'égout va être débouché. Puis si,
5 justement, il n'y a pas de gaz, bien il y a une
6 confirmation verbale avec un numéro de dossier qui
7 permet de faire le suivi de chaque appel puis
8 chaque appel est enregistré.

9 Si la vérification n'est pas concluante,
10 donc qu'il y a du gaz sur l'endroit, bien il y a
11 une équipe qui est mandatée par Gaz Métro, dans le
12 fond, il y a une équipe externe qui va localiser
13 l'égout puis il y a une équipe qui va localiser le
14 gaz puis on est en mesure de déterminer s'il y a un
15 croisement ou s'il n'y a pas de croisement.

16 Puis si on pense qu'il y a un croisement,
17 dans le fond, si les deux conduites se croisent, ça
18 ne veut pas dire que dans le fond il y a un
19 croisement, on va jusqu'à excaver pour être sûr
20 que, justement, déterminer s'il y a un croisement
21 ou pas puis on corrige la situation immédiatement.

22 Le processus de détection des croisements
23 d'égouts sur le réseau, donc pour le réseau
24 existant, il y a un projet pilote qui est en cours
25 dans deux secteurs gaziers spécifiques où des

1 croissements d'égouts ont été répertoriés. Donc, on
2 est... au lieu d'aller... de dire, O.K., est-ce
3 que, dans le fond, avec une liste d'éléments qui
4 seraient plus à risque, est-ce que ça pourrait
5 marcher? On a décidé, justement, d'aller inspecter
6 par caméra avec une tête robotique qui est capable
7 d'aller dans la conduite principale et dans les
8 latéraux, donc c'est une technologie qui est
9 capable de justement, à partir de... c'est un robot
10 qui est capable d'aller voir par caméra dans les
11 latéraux. Puis avec ça, on est capable de dire
12 « Est-ce que cette technique-là est concluante pour
13 trouver des croissements d'égouts ou ça n'est pas
14 concluant? Est-ce que nos critères qu'on a utilisés
15 pour déterminer les secteurs, est-ce que c'est
16 concluant ou ça n'est pas concluant? » Puis on
17 développe une approche de partage d'informations
18 avec les municipalités dans le cadre de leur
19 programme d'inspection d'égouts. Il y a plusieurs
20 municipalités qui inspectent systématiquement leurs
21 égouts. Donc pourquoi pas... par caméra, donc
22 pourquoi pas utiliser cette information-là pour
23 croiser nos données?

24 Donc, si eux autres utilisent, dans le
25 fond, ils font l'inspection par caméra, « O.K. il y

1 a un croisement ici » est-ce qu'on est capable de
2 mettre notre réseau par-dessus leur inspection pour
3 dire : « Où est-ce que vous avez des croisements
4 possibles, bien est-ce qu'il y a moyen, justement,
5 d'aller valider puis utiliser cette information-là
6 pour notre programme? »

7 (10 h 10)

8 Puis à venir dans les années cinquante
9 (50), justement, tout dépendant des résultats
10 obtenus avec la collaboration avec les villes, avec
11 nos projets pilotes. On choisira la bonne méthode
12 appropriée à mettre en place.

13 Processus de construction avec les méthodes
14 adaptées pour éviter de faire des nouveaux
15 croisements d'égouts. Donc, favoriser
16 l'installation des conduites principales et des
17 branchements d'immeubles en tranchées ouvertes.
18 Donc, si c'est possible de ne pas faire de forage
19 et simplement creuser et installer la conduite,
20 bien on évite de faire des croisements d'égouts
21 dans ce cas-là. Mais des fois, ce n'est pas
22 autorisé ou les conditions, justement, sont
23 difficiles, il y a des roches dans le terrain,
24 c'est escarpé, il y a un pavé neuf.

25 Donc, il y a plusieurs conditions qui nous

1 obligent justement à faire du forage. Dans ce cas-
2 là, on va localiser les infrastructures existantes,
3 donc les égouts, puis s'il y a d'autres
4 infrastructures d'utilité publique. Si on n'est pas
5 en mesure, si ce n'est pas concluant, on va jusqu'à
6 passer une caméra à travers les égouts pour valider
7 qu'on n'a pas fait d'autres croisements, et encore
8 une fois faire des excavations si on a le moindre
9 doute.

10 Et finalement, on a mis à jour le plan de
11 communication qu'on vous avait soumis l'année
12 passée. Je veux juste attirer, un point sur cette
13 page-là. On a fait des envois postaux aux
14 entrepreneurs en plomberie et en déblocage
15 d'égouts, plus de cinq cent soixante et un (561)
16 entrepreneurs en plomberie ont reçu une lettre et
17 un dépliant les informant de la problématique du
18 croisement d'égouts. On va aller à l'autre page.

19 On rencontre aussi les municipalités. Dans
20 ce cadre-là, on les sensibilise justement sur les
21 croisements d'égouts, puis on communique avec eux
22 les moyens mis en place pour découvrir ces
23 croisements-là. Ça complète la présentation.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Maître Turmel? Maître Paquet? Maître Boucher

1 Meunier? Maître Neuman? Maître Sicard? Non? Maître
2 Guay? Si je peux me permettre, dans votre
3 présentation, vous aviez dit qu'on ne veut pas
4 croiser les tuyaux, mais vous êtes prêt à croiser
5 les informations, alors je trouvais que c'était...
6 Oui, je vous avais vu sourire, je pense... Oui,
7 c'est ça. Donc, il y a des choses que c'est bon de
8 croiser, d'autres choses ce n'est pas bon de
9 croiser, c'est ça qu'on comprend.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

11 Bon matin, Monsieur le Président, Madame la
12 Régisseuse, Monsieur le Régisseur. Jean-Philippe
13 Guay pour l'UMQ. Alors, juste avant de commencer,
14 je tiens à remercier la Régie. Je sais que vous
15 avez accommodé l'UMQ pour sa plaidoirie, alors je
16 tenais à le souligner dans un premier temps.

17 Q. [43] Dans un deuxième temps, bon matin également au
18 panel. Alors, pour commencer, quelques questions
19 générales en matière de « cross bore ». Dans un
20 premier temps, est-ce que vous pouvez m'expliquer,
21 en fait, le processus de travail typique
22 qu'implique la découverte d'un « cross bore »? Et
23 là, je parle notamment, comment une demande est-
24 elle initiée, qui va s'en occuper, quel est le
25 degré de priorité?

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. On peut référer à la présentation aussi. Donc, si
3 on va pour les installations existantes, un des
4 moyens, dans le fond, supposons qu'une personne a
5 un égout bloqué, bien, elle appelle Info-
6 Excavation, comme je disais. Là, Info-Excavation
7 est en mesure de voir, justement, s'il y a... Est-
8 ce que, dans le fond, votre exemple, vous voulez un
9 cas typique ou vous voulez un cas typique qui a un
10 croisement?

11 Q. **[44]** Exactement. Pour un cas typique, là, qui
12 initie la...

13 R. Qui a un croisement ou qui n'a pas de croisement?

14 Q. **[45]** Qui a un croisement.

15 R. O.K.

16 Q. **[46]** Qui initie l'appel...

17 R. Nous avons...

18 Q. **[47]** ... au niveau de Gaz Métro?

19 R. ... identifié, dans le plan de communication, les
20 plombiers, les entrepreneurs plombiers comme les
21 meilleures personnes, les spécialistes dans le
22 domaine de déblocage d'égouts, pour faire l'appel.
23 Donc, l'entrepreneur plombier, il reçoit un appel
24 comme quoi qu'il y a un égout bloqué, appelle Info-
25 Excavation à l'avance, avant de se rendre sur les

1 lieux pour identifier s'il y a du gaz. S'il y a du
2 gaz, il se rend sur les lieux, valide justement si
3 l'égout est bloqué. L'égout est bloqué, arrive pour
4 utiliser des moyens qui vont à l'extérieur de la
5 maison, pour débloquer l'égout. Puis Gaz Métro se
6 rend sur les lieux, on localise justement, on
7 valide s'il y a un croisement. Il y a croisement,
8 Gaz Métro est sur les lieux, fait l'excavation,
9 corrige la situation immédiatement.

10 (10 h 16)

11 Q. **[48]** Donc est-ce que je comprends qu'au moment où
12 le plombier se présente sur les lieux, Gaz Métro se
13 présente également sur les lieux? Ou on attend
14 ultimement d'avoir la conclusion du plombier sur...
15 bien ses constatations?

16 R. Gaz Métro peut être sur les lieux. C'est à la
17 demande du plombier, comment qu'il veut procéder.

18 Q. **[49]** Donc Gaz Métro n'intervient pas
19 nécessairement. Ultimement, on attend ce que le
20 plombier va nous dire et tout dépendant de ce qu'il
21 nous dit, s'il nous demande d'être là on est là,
22 s'il nous demande de ne pas être là...

23 R. Non, non, je ne dirais pas dans ce sens-là. Il y a
24 un appel des... si plombier appelle, bien on se
25 rend sur les lieux. C'est automatique. On se rend

1 sur les lieux, on localise, puis on identifie s'il
2 y a un croisement ou pas.

3 Q. **[50]** O.K. Et ultimement, si le plombier n'appelle
4 pas, bien Gaz Métro ne pourra pas savoir quelle a
5 été la conclusion du plombier ultimement,
6 l'évaluation qu'il a faite de la situation.

7 R. On ne demande pas au plombier d'évaluer la
8 situation. On demande de nous appeler quand il y a
9 un égout bloqué, tout simplement.

10 Q. **[51]** O.K. Pouvez-vous m'expliquer, en fait me dire
11 quelle estimation Gaz Métro fait du nombre de... de
12 « cross bore » par kilomètre dans son réseau. Est-
13 ce qu'elle a une telle donnée?

14 R. Nous n'avons pas une telle donnée.

15 Q. **[52]** Est-ce que Gaz Métro a établi une distinction
16 entre certaines zones à plus haut risque dans son
17 réseau? Là je parle notamment en matière de zone
18 urbanisée.

19 R. C'est pas seulement en fonction de l'urbanisation.
20 On a regardé justement où est-ce qu'il y avait eu
21 des croisements d'égout pour faire nos actions.
22 Dans le fond, où est-ce qu'il y a eu des égouts qui
23 sont moins profonds, où est-ce qu'il y a,
24 justement, présence de roc, où est-ce qu'on a
25 utilisé du forage pour justement concentrer nos

1 interventions?

2 Q. [53] Donc, et tout simplement pour confirmer, là,
3 est-ce que ce sont ces zones-là que Gaz Métro
4 qualifie de zones à plus haut risque? Est-ce qu'il
5 y a une démarche qui a été faite en ce sens-là ou
6 tout simplement vous me dites : bien il y a des
7 zones qu'on juge peut-être un peu plus
8 prioritaires, là, ou qu'on juge... En fait, des
9 zones à l'égard desquelles on devrait porter une
10 attention particulière, contrairement à d'autres
11 zones où, là, on ne vérifie pas.

12 M. SIMON GARNEAU :

13 R. En fait, peut-être pour préciser la réponse, on
14 avait initialement fait une grille de facteurs de
15 risque qui nous semblaient être les endroits qui
16 nécessitent une investigation de notre part. Cette
17 approche-là a aussi été développée par Enbridge, le
18 distributeur gazier canadien. Et avec l'expérience
19 d'Enbridge qui n'a pas été concluante, Enbridge a
20 abandonné cette approche-là et nous aussi. Parce
21 qu'aux endroits qu'on jugeait à risque, il n'y en
22 avait pas de croisement d'égouts.

23 L'approche qui a été utilisée par d'autres
24 gazières canadiennes est celle qu'on teste
25 actuellement, c'est-à-dire les endroits où des

1 croissements d'égout sont détectés. On va vérifier
2 dans ces secteurs-là s'il y en aurait d'autres.
3 C'est ce que les autres gazières font, puis c'est
4 l'approche qu'on est en train de tester
5 actuellement, qui nous semble la plus efficace.

6 Q. **[54]** Donc est-ce que... Vous me parlez de grille de
7 facteurs de risque, là, est-ce que je dois
8 comprendre qu'elle a évolué finalement ultimement
9 avec le temps?

10 R. Mais en fait, cette approche-là n'a pas donné de
11 résultats concluants, donc on a abandonné cette
12 approche-là pour le moment.

13 Q. **[55]** O.K. Est-ce que vous avez toujours en votre
14 possession cette grille de facteurs de risque-là?

15 R. Pas actuellement, là, mais...

16 Q. **[56]** C'est possible de la demander par engagement?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Sigouin-Plasse.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Bien écoutez, de deux choses l'une, Monsieur le
21 Président. J'ai deux volets à mon intervention.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 D'abord, les grilles où il y a des matrices de

1 risque, qui a déjà été discuté devant la Régie dans
2 un forum antérieur où on se posait la question si
3 c'était vraiment pertinent pour l'évaluation que la
4 Régie devait faire, d'avoir accès à ces grilles-là.
5 Je pense que le même questionnement s'applique à la
6 demande de mon confrère. Je ne suis pas sûr que
7 pour l'évaluation que la Régie doit faire de ce
8 dossier-ci, ce soit nécessaire d'avoir accès à de
9 telles grilles. Et donc le cas échéant, il y a
10 toute une question de confidentialité qui s'y
11 rattache.

12 Je vous sou mets, donc, que le motif
13 principal de mon intervention, outre le fait qu'il
14 y a une confidentialité qui puisse s'y rattacher,
15 je doute de la pertinence de la demande de mon
16 confrère.

17 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

18 Si je peut me permettre, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui.

21 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

22 Cette demande-là est en lien direct avec la
23 recommandation qu'on demande à la Régie, ultimement
24 au niveau du plan de détection. On veut savoir
25 c'est quoi le niveau de risque, là, qu'est-ce qui a

1 été évalué par Gaz Métro au niveau du facteur de
2 risque. Alors c'est en lien direct avec notre
3 recommandation et les... la preuve qu'on soumet à
4 la Régie dans le cadre notre mémoire.

5 Et sur le volet confidentialité, bien ce
6 que je dis ultimement, si ce document-là peut être
7 présenté sous pli confidentiel, dans la mesure où
8 l'UMQ peut consulté le document, eh bien c'est
9 l'objectif qui est recherché aujourd'hui ici.
10 (10 h 21)

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Sigouin-Plasse.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Bien, écoutez, tout ça... tout ça interpelle les
15 notions de... les limites de la compétence de la
16 Régie pour l'examen de ce dossier-là. Je crois
17 qu'on a déjà soumis un argument comme celui-là dans
18 le passé, si tant est que la Régie effectivement
19 considérait, à la demande de maître Guay, que ces
20 grilles-là sont pertinentes, qu'est-ce que la Régie
21 va faire avec ça? Est-ce que ultimement la Régie va
22 demander à Gaz Métro d'adopter des mesures
23 spécifiques en matière de vérification des « cross
24 bore »?

25 On vous soumet, avec tout le respect

1 nécessaire et la déférence associée à tout cela,
2 qu'il y a des organismes qui sont chargés de
3 veiller à la sécurité des... des actifs publics
4 comme celui-là, en l'occurrence, la Régie du
5 bâtiment. Alors, je vous soumetts que... évidemment,
6 mon confrère peut poser des questions sur les coûts
7 associés à ça et tout. Maintenant, pour ce qui est
8 de l'approche, comment adopter, quelle stratégie
9 adopter pour régler un problème comme celui-là, on
10 vous soumetts qu'il y a des normes qui sont
11 appliquées et qu'il y a une autre organisation
12 publique qui se charge d'examiner tout ça.

13 Me PHILIPPE GUAY :

14 Une très courte réplique, si vous permettez,
15 Monsieur le Président. C'est parce que, ultimement,
16 là, on en parle des « cross bore » largement dans
17 la stratégie de gestion des actifs de Gaz Métro. Et
18 là on me dit « ah! Non. Là, vous allez trop loin,
19 donc on ne vous permet pas de consulter les
20 documents », première des choses.

21 La deuxième des choses, l'objection
22 soulevée par mon confrère, c'est une question de
23 droit. La question de droit, elle sera débattue en
24 plaidoirie et on vous fera la démonstration que la
25 Régie, ultimement, a compétence pour faire droit à

1 la recommandation qui est formulée par l'UMQ. Si ce
2 n'est pas le cas, on va vivre avec la décision de
3 la Régie, mais il y a certainement des
4 représentations qui seront faites. Et là on est sur
5 une question de fait, c'est de savoir, bien, est-ce
6 que, le document, il est pertinent ou non, en lien
7 avec les allégations qui sont invoquées par l'UMQ.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Écoutez, en fait, je vais prendre ça sous réserve
10 parce que j'ai une question. En fait, la question
11 de compétence, maître Guay, je ne peux pas ne pas
12 la regarder à ce stade-ci. Et je vais être très
13 franc avec vous, je veux voir... Ce sujet-là est un
14 sujet qui a été largement discuté l'an dernier dans
15 une... dans le dossier 3809 que je présidais, mais
16 ma mémoire n'est pas assez fine sur ça. Donc, je
17 vais prendre ça sous réserve. Je prends donc
18 l'objection de maître Sigouin-Plasse sous réserve.
19 Je vais... durant la pause, je vais retourner aux
20 décisions antérieures et je vais donc, en revenant
21 avec mes collègues, rendre... rendre notre décision
22 sur cette... sur cette objection. Alors, pour le
23 reste du temps utile ici, je vous encourage à
24 continuer votre ligne de questions.

25

1 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Q. **[57]** Alors, rebonjour. Au niveau... je veux juste
4 revenir sur ce qu'on vient de discuter, là. Bon.
5 Vous m'avez parlé de l'intervention de Gaz Métro
6 lorsque, bon, un croisement d'égouts est constaté
7 par un plombier. Au niveau de la communication avec
8 la municipalité, comment est-ce que ça se traduit
9 sur le terrain? Prenons l'exemple où effectivement
10 il y a un croisement d'égouts, qu'est-ce que Gaz
11 Métro fait par la suite? Et là pour préciser ma
12 question, vraiment au niveau... pas au niveau
13 municipal, là, mais avec la municipalité, est-ce
14 qu'il y a une intervention? Comment est-ce que ça
15 se traduit sur le terrain?

16 M. MATHIEU BÉLAND :

17 R. C'est la même démarche qu'employée avec les
18 entrepreneurs plombiers, donc exactement la même
19 chose.

20 Q. **[58]** « Exactement la même chose », vous contactez
21 la municipalité?

22 R. La municipalité nous contacte pour dire qu'il y a
23 un blocage d'égouts.

24 Q. **[59]** Oui.

25 R. On lui suggère d'appeler Info-Ex, c'est la même

1 démarche, on valide s'il y a du gaz. S'il y a du
2 gaz... s'il y a croisement, on va réparer
3 immédiatement.

4 Q. **[60]** Mais, prenons l'exemple où ce n'est pas la
5 municipalité qui vous appelle, c'est le plombier.

6 R. C'est la même chose, il appelle Info-Excavation, il
7 valide s'il y a du gaz. S'il y a un croisement, on
8 va excaver et on va réparer.

9 Q. **[61]** Mais, ma... en fait, je ne sais pas si c'est
10 moi qui comprends mal votre réponse, là. Prenons
11 l'exemple ou, bon, Gaz Métro reçoit un appel
12 d'Info-Excavation, on dit « il y a un croisement
13 d'égouts » Gaz Métro se présente sur les lieux. La
14 municipalité pour l'instant, là, elle est... elle
15 n'est pas dans le décor, là, elle intervient. Elle
16 intervient-tu à un moment? Est-ce que vous appelez
17 la municipalité? Qu'est-ce que vous faites à ce
18 niveau-là?

19 R. Là vous parlez d'une conduite privée ou une
20 conduite de la municipalité?

21 Q. **[62]** Une conduite... une conduite privée ou
22 conduite de la municipalité. Parce que ça peut
23 arriver que les municipalités vont intervenir
24 également.

25 R. Bien, si c'est une conduite municipale, oui, la...

1 Q. **[63]** Oui.

2 R. ... ça va être la ville qui va...

3 Q. **[64]** Oui.

4 R. ... qui va intervenir. Donc, oui, l'intervenant, au
5 lieu d'être un entrepreneur plombier, là, ça peut
6 être un entrepreneur plombier de... mandaté par la
7 ville, tout simplement.

8 Q. **[65]** Et si c'est une conduite privée?

9 R. Non, la ville n'est pas impactée à cause que le
10 latéral appartient à la conduite... au
11 propriétaire.

12 Q. **[66]** Qui paye ultimement pour les réparations, pour
13 les dommages causés aux infrastructures?

14 R. C'est Gaz Métro.

15 Q. **[67]** Là, j'inclus l'infrastructure municipale, là.

16 R. Oui.

17 Q. **[68]** O.K. Parfait. Je vais vous référer, si vous me
18 permettez, je vais déposer, dans le dossier 3809-
19 2012, la demande de renseignements numéro 2 de la
20 Fédération canadienne, en fait, les réponses à la
21 « Demande de renseignements numéro 2 de la
22 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
23 relative à la demande d'approbation du plan
24 d'approvisionnement et de modification des
25 conditions de service et tarifs de Société en

1 commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre
2 2012 » On va le déposer, je n'ai pas la nouvelle
3 cote, par exemple.

4 LA GREFFIÈRE :

5 C'est la cote C-UMQ-0025.

6 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

7 Alors, je vais déposer la pièce sous la cote C-UMQ-
8 0025.

9
10 C-UMQ-0025 : Réponse à la pièce intitulée « Demande
11 de renseignements numéro 2 de la
12 Fédération canadienne de l'entreprise
13 indépendante relative à la demande
14 d'approbation du plan
15 d'approvisionnement et de modification
16 des conditions de service et tarifs de
17 Société en commandite Gaz Métro à
18 compter du 1er octobre 2012 » dans le
19 dossier R-3809-2012 Phase 2 (Gaz
20 Métro-18, Document 2)

21
22 Si vous me permettez, je vais vous référer à la
23 page 19, c'est souligné en jaune, là. Si vous
24 pouvez prendre connaissance de ce passage-là.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Peut-être indiquer, pour les notes sténo, Maître
3 Guay, au moins le début du paragraphe...

4 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 ... parce que, dans les notes sténo, ça va être
8 difficile à retrouver.

9 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

10 Oui, Vous avez raison, effectivement. Alors, je
11 réfère au premier paragraphe de la page 19. Je vais
12 me permettre de lire le passage qui nous concerne :

13 [...] Le projet Cross bore...

14 en milieu de paragraphe,

15 ... vise à répertorier et corriger les
16 croisements d'égouts et de conduites
17 de gaz sur le réseau de Gaz Métro. Ce
18 projet impliquera, notamment, la mise
19 en place d'un système d'intervention
20 afin de détecter la présence de
21 croisements d'égouts sur le réseau
22 actuel de Gaz Métro, la réalisation
23 d'inspections systématiques des égouts
24 sanitaires dans les secteurs où des
25 croisements d'égouts ont été trouvés

1 et la collaboration avec les
2 municipalités qui réalisent des
3 travaux d'inspection de leurs égouts
4 par caméra.

5 (10 h 29)

6 Q. **[69]** Est-ce que vous pouvez me dire si Gaz Métro a
7 adopté un tel système d'intervention de détection?

8 M. SIMON GARNEAU :

9 R. D'intervention ou...?

10 Q. **[70]** Système d'intervention de détection. En fait,
11 je reprends les mots utilisés par Gaz Métro.

12 R. La mise en place d'un système d'intervention, c'est
13 ce qu'on mentionnait tout à l'heure, les appels
14 pour égouts bloqués, soit des particuliers ou des
15 municipalités, via Info-Excavation, qui détermine
16 s'il y a présence ou non d'un réseau gazier. S'il
17 n'y a pas de présence de réseau gazier, on acquitte
18 la demande. S'il y a présence d'un réseau gazier,
19 c'est acheminé à Gaz Métro au service de
20 géomatique, qui détermine selon la demande, est-ce
21 qu'il y a lieu d'envoyer du personnel sur le
22 terrain ou non. Si ce n'est pas possible
23 d'acquitter, on envoie des techniciens de Gaz Métro
24 sur place avec l'entreprise en plomberie, pour
25 déterminer s'il y a croisement ou non potentiel. Si

1 ce n'est pas possible de déterminer s'il y a un
2 croisement ou non, on va jusqu'à faire des
3 excavations pour s'assurer que ce n'est pas la
4 cause, un croisement qui cause le blocage d'égouts.
5 Alors, ça c'est le processus qui est mis en place
6 pour les interventions.

7 Q. [71] Donc, quand je vous pose la question, si Gaz
8 Métro a adopté un système d'intervention de
9 détection, ça se limite à ce que vous venez de me
10 dire?

11 R. Ça c'est intervention.

12 Q. [72] Oui.

13 R. Pour ce qui est de détection, il y a deux approches
14 sur le réseau existant. La première, ce qu'on
15 mentionnait c'est des projets pilotes, pour aller
16 dans des secteurs où des croisements ont été
17 identifiés, pour évaluer s'il y en aurait d'autres
18 dans ces secteurs-là. Si cette approche-là donne
19 des résultats qui sont favorables à poursuivre la
20 démarche, bien on va poursuivre cette démarche-là à
21 l'ensemble du territoire de Gaz Métro.

22 La deuxième démarche c'est de profiter des
23 programmes d'auscultation, d'inspection des
24 municipalités, qui investiguent déjà leurs réseaux
25 d'égouts, pour déterminer s'ils ont découvert des

1 obstructions qui pourraient être des conduites de
2 gaz naturel, auquel cas, bien on va profiter de
3 cette collaboration-là pour en profiter pour
4 découvrir où pourraient être les croisements
5 potentiels.

6 Q. **[73]** Et pouvez-vous me parler davantage du projet
7 pilote? Ultimement, ça c'est... vous appliquez ce
8 projet-là depuis quand, exactement?

9 R. Je vais laisser mon collègue préciser.

10 M. MATHIEU BÉLAND :

11 R. On a commencé le projet pilote en deux mille treize
12 (2013), puis il se continue cette année pour les
13 deux secteurs identifiés.

14 Q. **[74]** Et c'est un projet qui provient ultimement...
15 provient d'où? Vous avez pris ça à partir d'un
16 exercice d'analyse?

17 R. C'est les bonnes pratiques de l'industrie, dans le
18 fond, d'aller ausculter des endroits par caméra, où
19 est-ce qu'il y a un croisement qui a été trouvé,
20 puis on l'essaye justement pour voir si ça
21 s'applique à notre réseau, puis avec les
22 infrastructures souterraines qui sont en place, ça
23 varie encore d'une région à l'autre.

24 Q. **[75]** Et aujourd'hui, à l'heure où on se parle, est-
25 ce que vous êtes en mesure de nous donner peut-être

1 un portrait des résultats associés à la mise en
2 place de ce projet pilote là?

3 R. Pas actuellement. Le bilan sera fait sous peu, pour
4 justement évaluer les résultats des deux projets
5 pilotes. Comme j'ai dit, il y a une partie qui a
6 été faite en deux mille treize (2013), une autre
7 partie qui doit être faite en deux mille quatorze
8 (2014).

9 Q. **[76]** Ça se termine quand le projet pilote? Est-ce
10 que vous avez une date?

11 R. Ça devrait se terminer d'ici l'été deux mille
12 quatorze (2014), les deux secteurs, on parle. Après
13 ça, il va y avoir le bilan.

14 Q. **[77]** Et sans bilan, vous n'êtes pas capable de me
15 dire si c'est positif, non positif, au niveau de
16 l'objectif que recherche Gaz Métro?

17 R. Pas actuellement.

18 Q. **[78]** Et au niveau administratif, est-ce que Gaz
19 Métro a mis en place des techniques d'investigation
20 pour la détection de croisements d'égouts?

21 R. Pouvez-vous préciser? Qu'est-ce que vous voulez
22 dire par administratif?

23 Q. **[79]** Bien, disons, caractérisation du réseau par
24 date de construction, par emplacement
25 d'infrastructure municipale, voir par exemple

1 quelle date ont été construites les infrastructures
2 municipales versus à quelle date ont été
3 construites les infrastructures de Gaz Métro?

4 (10 h 34)

5 R. Comme le disait Simon tantôt, la méthode d'Enbridge
6 par Ingreed Evaluation n'a pas été concluante, donc
7 l'analyse théorique des situations supposément
8 problématiques qu'eux autres ont validées sur le
9 terrain n'a pas donné des résultats escomptés. Donc
10 c'est pour ça que cette approche-là a été mise de
11 côté.

12 Q. [80] Donc, les techniques d'investigation
13 auxquelles je réfère, là, techniques
14 d'investigation administratives, vous dites, juste
15 pour comprendre votre témoignage, ça a été mis de
16 côté ultimement parce que la pratique nous révèle
17 que ça ne donne pas de résultats. Est-ce que c'est
18 ce que je dois comprendre?

19 M. SIMON GARNEAU :

20 R. Écoutez, le processus de Gaz Métro, là, quand il y
21 a un enjeu qui est soulevé, on cherche c'est quoi
22 les meilleures solutions possibles et c'est un
23 équilibre entre les coûts, la performance et le
24 risque et on essaie de faire ça au moindre coût
25 possible pour l'ensemble de la clientèle et on

1 travaille en collaboration avec les autres gazières
2 canadiennes et les autres gazières nord-
3 américaines. Alors les méthodes qu'on propose pour
4 mitiger les risques à un niveau jugé acceptable,
5 bien c'est celles qui sont employées dans
6 l'industrie. Alors les propositions que vous
7 suggérez, on y a pensé, mais il y en a d'autres qui
8 les ont essayées puis elles n'ont pas donné les
9 bons résultats. On ne dit pas que ce n'est pas une
10 méthode valable, ça ne semble pas être la meilleure
11 méthode la plus efficace. Alors ce qu'on propose,
12 c'est des solutions qui sont partagées par
13 l'industrie puis qui semblent les plus efficaces.
14 Mais c'est un plan qualité la stratégie de gestion
15 des actifs, ça ne fait pas quinze (15) ans qu'on a
16 développé cette approche-là. On juge que c'est une
17 bonne approche, autant pour les égouts bloqués
18 actuellement, on a mis en place une procédure
19 d'intervention immédiate.

20 Pour ce qui est du réseau existant, bien on
21 fait des projets pilotes qui semblent prometteurs
22 pour les détecter puis on veut travailler avec les
23 municipalités qui ont déjà des programmes
24 d'investigation pour profiter de ce partage
25 d'informations là. Puis en plus, on a changé nos

1 méthodes de construction pour éviter d'en faire des
2 nouveaux et par-dessus tout ça, bien on a mis un
3 plan de communication pour sensibiliser tous les
4 intervenants impliqués dans cette problématique-là
5 pour qu'ils soient au courant de la problématique,
6 des actions que Gaz Métro fait puis des actions
7 qu'eux devraient faire. Maintenant, c'est clair
8 qu'à chaque année, on va évaluer l'efficacité des
9 mesures qu'on met en place et on va faire les
10 correctifs qui sont jugés appropriés de faire pour
11 améliorer encore plus notre approche.

12 Q. **[81]** Donc, est-ce que je dois comprendre de votre
13 témoignage que les techniques d'investigation
14 administratives, vous, vous me dites : « Ça ne fait
15 pas partie des meilleures pratiques en matière de
16 Cross Bore, donc... »

17 R. Bien il faudrait définir qu'est-ce que vous
18 entendez par « techniques d'investigation
19 administratives ».

20 Q. **[82]** Bien en fait, l'exemple que je donnais un peu
21 plus tôt, c'était d'avoir, par exemple, tenir un
22 registre dans lequel ultimement on va avoir la date
23 à laquelle l'infrastructure municipale a été
24 aménagée versus la date à laquelle a été aménagée
25 l'infrastructure gazière pour voir, justement,

1 qu'est-ce qu'on peut écarter, qu'est-ce qu'on ne
2 peut pas écarter, au terme des vérifications. Est-
3 ce que vous me suivez?

4 R. Pas tout à fait, là, mais ce que je comprends c'est
5 que les villes se sont développées, ont installé
6 des réseaux d'aqueducs et d'égouts puis Gaz Métro,
7 en principe, arrive par la suite pour installer son
8 réseau gazier. Donc, c'est une pratique depuis les
9 quarante (40) dernières années, je ne suis pas
10 certain que l'information à laquelle vous réferez
11 est disponible, donc on a jugé que les méthodes les
12 plus efficaces, qui donneraient les meilleurs
13 résultats, c'est celles qu'on a proposées mais
14 c'est évolutif tout ça, là, puis si on trouve
15 d'autres façons encore plus efficaces de compléter,
16 on va l'adopter, là, cette nouvelle approche là.

17 Q. **[83]** Maintenant, au niveau du plan de communication
18 de Gaz Métro, est-ce que vous pouvez m'indiquer si
19 les rencontres avec les municipalités gazières sont
20 toujours en cours?

21 M. MATHIEU BÉLAND :

22 R. Oui, elles sont toujours en cours.

23 Q. **[84]** Combien de municipalités au total vont être
24 rencontrées par Gaz Métro dans le cadre de son plan
25 de communication?

1 R. C'est la totalité des municipalités où est-ce qu'il
2 y a un réseau gazier.

3 Q. **[85]** Et combien de rencontres estimées en deux
4 mille quatorze (2014)?

5 R. On rencontre les municipalités et des MRC, donc le
6 chiffre exact de rencontres, je pense c'est une
7 trentaine ou une quarantaine, je n'ai pas le
8 chiffre exact, mais...

9 Q. **[86]** J'ai compris dans votre réponse, à la demande
10 de renseignements de l'UMQ, qu'il y en avait trente
11 (30) qui avaient été rencontrées au cours de
12 l'année passée, vous me corrigerez si je me trompe
13 mais c'est le chiffre que j'ai en tête, alors je me
14 demandais, pour deux mille quatorze (2014) est-ce
15 que c'est le même chiffre?

16 R. Une trentaine, mais là, ça comprend là-dedans des
17 MRC qui comprennent peut-être, des fois, quatorze
18 (14) villes. Donc, le chiffre de municipalités
19 rencontrées est...

20 Q. **[87]** Quand vous me dites vous rencontrez une MRC,
21 est-ce que je comprends que vous ne rencontrez pas
22 les municipalités qui... c'est strictement la MRC,
23 pas les municipalités qui font partie de la MRC ou
24 il y a un travail qui est effectué par Gaz Métro de
25 rencontrer à la fois la MRC et également les

1 municipalités qui font partie de la MRC?

2 R. C'est seulement la MRC qu'on vise.

3 Q. **[88]** O.K.

4 R. Dans d'autres cas, pour les plus grosses villes,
5 c'est vraiment les municipalités qu'on rencontre
6 avec un ensemble d'intervenants dans chacune des
7 villes.

8 (10 h 41)

9 Q. **[89]** Excusez-moi, je ne vous ai pas suivi là-
10 dessus, un ensemble d'intervenants dans chaque?

11 R. Oui, dans le fond, il y a les premiers intervenants
12 qui sont là, il y a l'urbanisation pour savoir
13 justement le développement des villes, il y a le
14 maire, il y a le directeur général, il y a... il
15 peut y avoir les pompiers pour les premiers
16 intervenants. Donc, il y a une série d'intervenants
17 qui sont rencontrés pour expliquer la
18 problématique.

19 Q. **[90]** Et qu'est-ce qui se passe ultimement dans ces
20 rencontres-là? Je veux dire, je comprends que vous
21 parlez de Cross Bore, là, mais il y a-tu du
22 matériel de sensibilisation qui est fourni aux
23 municipalités?

24 R. Oui, il y a une remise de documents supports comme
25 il est marqué, puis évidemment il y a la

1 présentation, il y a une présentation qui est
2 faite, là, très détaillée.

3 Q. **[91]** O.K. Est-ce que les rencontres portaient...
4 est-ce que ces rencontres-là portent strictement
5 sur les Cross Bore ou c'est plus large?

6 R. C'est plus large. On parle justement de tous nos
7 programmes qui sont mis en place, nos programmes
8 d'entretien, nos programmes de sensibilisation qui
9 en fait partie, le programme de croisement d'égout.

10 Q. **[92]** Puis est-ce que vous avez une estimation du
11 délai dans lequel vous entendez être en mesure de
12 réaliser votre plan de communication auprès des
13 municipalités?

14 R. Je tiens à mentionner qu'on a envoyé une lettre à
15 toutes les municipalités qui allaient être
16 rencontrées, puis on vise le trois ans pour
17 rencontrer les municipalités puis ça va être tourné
18 après ça, on va recontinuer après la troisième
19 année pour aller rencontrer, ça se peut qu'il y ait
20 du monde... ça se peut qu'il y ait du monde qui ait
21 changé dans les municipalités, donc c'est important
22 de tenir informé, de sensibiliser.

23 Q. **[93]** Maintenant je vais vous référer si vous voulez
24 bien à la pièce GM-11, Document 28, à l'Annexe 1,
25 page 13. Page 13. Alors, quelques questions sur le

1 groupe de travail CGA en matière de Cross Bore.

2 Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste le groupe
3 de travail, donner un peu plus de détails?

4 R. Je tiens à mentionner que le groupe de travail a
5 été dissout. Mais lorsqu'il y avait des rencontres
6 de groupe de travail, c'était un appel conférence
7 qui est avec les principales personnes qui
8 s'occupent des croisements d'égout dans chacun des
9 distributeurs gaziers, puis on échange justement
10 sur les résultats, les appels, les bonnes
11 pratiques, les communications, qu'est-ce qui se
12 passe.

13 Q. **[94]** Il a été dissout quand ce groupe de travail-
14 là?

15 R. Je pense que c'est début deux mille quatorze
16 (2014).

17 Q. **[95]** Et au niveau balisage est-ce qu'il y a
18 d'autres choses, est-ce qu'il y a d'autres éléments
19 envisagés par Gaz Métro, je dis éléments, d'autres
20 activités envisagées par Gaz Métro pour deux mille
21 quatorze (2014)?

22 M. SIMON GARNEAU :

23 R. C'est sûr que Gaz Métro participe aux conférences
24 annuelles de l'Association canadienne du gaz et de
25 l'Association américaine du gaz où les principales

1 entreprises sont présentes. C'est un enjeu qui est
2 partagé en Amérique du Nord, et les entreprises
3 présentent où ils en sont rendus dans leur plan
4 d'intervention, est-ce qu'il y a des nouvelles
5 solutions qui ont été mises en place. Donc, c'est
6 suivi par l'ensemble de l'industrie puis c'est dans
7 ces forums-là principalement qu'on en discute.

8 Q. **[96]** O.K. Mais outre les conférences, là, il n'y a
9 pas d'exercice de balisage de prévu en deux mille
10 quatorze (2014) pour le programme Cross Bore?

11 R. Pas, pas actuellement, là, comme tel.

12 Q. **[97]** Et dans ces conférences-là, est-ce que
13 c'est... c'est-tu automatique qu'on parle de Cross
14 Bore?

15 R. Cette année ça n'a pas eu lieu encore, c'est à la
16 fin mars, je crois, au niveau canadien et en mai au
17 niveau américain. Et l'an passé c'était des sujets
18 qui étaient discutés.

19 Q. **[98]** O.K. Mais on n'a pas de confirmation au moment
20 où on se parle?

21 R. Je n'ai pas en tête les programmes, là, mais je ne
22 pourrais pas répondre.

23 Q. **[99]** Si vous voulez...

24 LE PRÉSIDENT :

25 En fait, Maître Guay, pour vous demander, vous en

1 avez encore pour combien de temps?

2 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

3 Dix minutes au maximum.

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K.

6 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

7 Je vais référer le panel à un document assez
8 volumineux, ne vous inquiétez pas, je ne rentrerai
9 pas dans le corps du document pour contre-
10 interroger, mais j'ai deux questions à poser.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Il y a une cote? Donc, vous ne le produisez pas,
13 vous faites juste une référence, c'est ça?

14 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

15 Écoutez, j'ai des copies pour la Régie si vous
16 voulez.

17 LE PRÉSIDENT :

18 On est supposé coter, nous on cote.

19 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

20 Il faut que ce soit coté, alors, on va le produire
21 il n'y a pas de problème.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Si madame Lebus veut coter, on cote.

24 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

25 Alors, voilà. Je vais vous remettre trois copies.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Les deux témoins viennent d'affirmer qu'ils n'ont
5 jamais pris connaissance du document, alors je ne
6 vois pas comment ils peuvent répondre à la seconde
7 question de mon confrère.

8 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

9 Bien en fait, ce que je voulais surtout éviter
10 c'est de me faire dire par le témoin qu'il n'a pris
11 connaissance du document. Peut-être que lui sait si
12 ses collègues qui ne sont pas ici ont pris
13 connaissance du document. Ma question c'est : est-
14 ce que Gaz Métro entend... Gaz Métro a pris
15 connaissance... pour que vous pré... vous
16 compreniez mon...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Sigouin-Plasse, avez-vous d'autre chose à
19 ajouter?

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Non.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Écoutez, moi je pense qu'ils peuvent... ils peuvent
24 répondre à cette question-là. Ça ne les a... on
25 sait très bien que ça engage que ce que ça peut

1 engager, mais ça peut aussi... je pense que ça va
2 peut-être clarifier la ligne de questions, puis
3 prendre moins de temps. Alors si vous avez une
4 réponse à faire à maître Guay, je vous inviterais à
5 la faire.

6 M. SIMON GARNEAU

7 R. On n'est pas en mesure de confirmer si quelqu'un
8 chez Gaz Métro a pris connaissance ou non de ça,
9 la. Peut-être, mais il faudrait vérifier.

10 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

11 Q. **[102]** Est-ce que vous pouvez me dire si Gaz
12 Métro... si Gaz Métro... Parce que vous me parlez
13 de « meilleures pratiques », vous semblez être la
14 personne qui s'y connaît dans le domaine. S'il y a
15 eu... à déterminer les pratiques qu'elle applique
16 aujourd'hui en matière de cross bore à partir de ce
17 document-ci.

18 R. Je n'en ai pas pris connaissance, puis je ne le
19 connaissais pas. Je ne peux pas affirmer que
20 personne ne l'a vu chez Gaz métro. Donc il faudrait
21 qu'on en prenne connaissance pour savoir si
22 premièrement ça a été utilisé, puis deuxièmement si
23 ça fait partie des pratiques, là, il faudrait
24 que... qu'on puisse le consulter.

25 Q. **[103]** Très bien. Quelques clarifications. C'est les

1 dernières questions pour l'UMQ. On a parlé un peu
2 plus tôt d'Info-Excavation et puis de
3 l'intervention sur le terrain. Est-ce que vous
4 pouvez me dire combien de temps ça prend pour Gaz
5 Métro pour acquitter une demande qui est logée par
6 Info-Excavation? Est-ce qu'il y a un chiffre
7 approximatif?

8 M. MATHIEU BÉLAND :

9 R. Si c'est Info-Excavation qui fait la demande, bien
10 c'est cinq minutes. S'il faut... si c'est la
11 géomatique, on rajoute quinze (15) minutes. C'est
12 quinze (15) minutes total. S'il faut se rendre sur
13 les lieux, Gaz Métro, je pense qu'on est à
14 l'intérieur de trente-cinq (35) minutes ou une
15 heure (1 h). Puis s'il faut excaver, bien là ça
16 dépend de l'excavation, là, ça peut être beaucoup
17 plus complexe. Donc je ne peux pas dire de temps
18 pour l'excavation. Je pense que ça fait le tour de
19 la question.

20 Q. **[104]** Et puis ça répond à la question.

21 R. Merci.

22 Q. **[105]** Est-ce que vous savez le pourcentage des...
23 en fait des plombiers qui interviennent? Est-ce que
24 c'est cent pour cent (100 %) qui passent par Info-
25 Excavation? Je vous pose la question très

1 candidement, là. Si vous n'avez pas la réponse,
2 vous...

3 R. Je n'ai pas le pourcentage.

4 Q. **[106]** O.K. Et on a parlé un peu plus tôt, en fait
5 ça va être ma dernière question, vous m'avez
6 confirmé que Gaz Métro paie pour la réparation des
7 infrastructures lorsqu'il y a des croisements
8 d'égouts. Au niveau du dédommagement pour la perte
9 de durée de vie utile aux infrastructures
10 municipales, est-ce que Gaz Métro dédommage les
11 municipalités lorsqu'il y a des croisements
12 d'égouts?

13 R. On n'a rien eu en ce sens, dans le fond. Quand on
14 répare, on met une conduite. Ça peut être une
15 conduite à neuf, donc la durée de vie, selon moi -
16 je ne suis pas expert non plus, là - est augmentée.

17 Q. **[107]** Mais il n'y a pas de politique. Est-ce qu'il
18 y a une politique de Gaz Métro à ce niveau-là? Dire
19 dans telle situation, on va dédommager. Là vous me
20 parlez d'une conduite de remplacement.

21 R. On répare, on répare à neuf à nos frais, donc il
22 n'y a pas eu de suite pour dédommagement pour
23 manque à durée de vie.

24 Q. **[108]** Je n'ai plus d'autres questions. Merci pour
25 votre patience.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Pas de problème. En fait, c'est plus le panel,
3 c'est pas moi.

4 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Moi je fais juste gérer le trafic!

8 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

9 Merci pour la patience de tout le monde!

10 LE PRÉSIDENT :

11 Mais regardez, ça a bien été. Merci, Maître Guay.

12 Là-dessus, attendez. Maître Cardinal, je crois que
13 vous n'avez pas de questions? Si je suis bien ma
14 feuille de route.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Non, je n'aurai pas de questions, merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Maître Sigouin-Plasse, la Régie n'aura pas
19 de questions pour le panel donc nous pouvons
20 libérer, si je comprends bien, on... Attendez une
21 minute, ma feuille... Même monsieur Rhéaume est
22 libéré cette fois-ci. Alors ça veut dire que le
23 dossier avance!

24 M. DAVE RHÉAUME :

25 Absolument!

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Monsieur. Nous allons prendre une... nous
3 allons prendre une pause de... Aujourd'hui, on va
4 prendre une pause de vingt (20) minutes, nous
5 allons revenir à onze heures et quart (11 h 15). Et
6 je nous... je pense que nous pouvons être en mesure
7 sur la question de la prise sous réserve de la...
8 de votre objection, Maître Sigouin-Plasse, de
9 pouvoir la rendre à mon retour. Alors merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 (11 h 18)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Avant que nous ne débutions le prochain panel, nous
15 allons revenir sur l'objection qu'a exprimée maître
16 Sigouin-Plasse. Alors, je pense que Maître Guay, ça
17 vous concerne aussi. Alors, écoutez, la Régie va
18 accueillir l'objection. Et, Maître Guay, il est de
19 jurisprudence constante depuis le dossier 3752 que
20 la Régie a jugé que l'accès à ces pièces était, à
21 notre avis, constituait un niveau de détail trop
22 élevé pour les besoins que nous avons de rendre
23 des décisions dans cette sphère du dossier. Et ça
24 ne nous apparaît pas pertinent à ce stade-ci à nous
25 pour rendre une décision dans les prochaines

1 semaines dans ce dossier-ci.

2 Maître Sigouin-Plasse, la Régie est très
3 consciente aussi de sa compétence parallèle avec
4 une autre Régie dans ce dossier-là. Je pense qu'on
5 a peut-être aussi dans d'autres endroits qu'on a
6 une compétence parallèle. Je voulais juste dire
7 que, pour la Régie, pour cette formation, la preuve
8 présentée par Gaz Métro dans ce volet-ci relève
9 clairement de notre compétence. Alors, je voulais
10 juste réaffirmer la compétence de la Régie, non pas
11 sur savoir à combien de pouces doit situer un
12 tuyau, mais ce que Gaz Métro fait sur la question,
13 les coûts que ça amène et aussi sur l'ensemble de
14 l'impact sur Gaz Métro.

15 D'ailleurs, aussi la formation invite les
16 gens de l'UMQ qui devront présenter leur preuve, si
17 je me rappelle bien, avec ma mémoire, maintenant,
18 on est rendu à... merci, Maître Guay, jeudi. Alors,
19 si vous avez d'autre chose à nous dire sur ça, ça
20 nous fera plaisir de les écouter. Et maître Guay
21 pourra, jeudi après-midi, plaider. Je pense que ça
22 met fin à cette question. Je vous remercie.
23 Maintenant, Maître... Oui, je reviens avec maître
24 Regnault pour le panel numéro?
25 Me VINCENT REGNAULT :

1 En fait, non, ça va être mon collègue maître
2 Sigouin-Plasse qui va s'en occuper. Mais je vous
3 avais promis de revenir...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, sur les engagements.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 ... à la pause sur les engagements.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Donc, on a fait le point. Les engagements sont en
12 train, les réponses sont en train d'être préparées.
13 Normalement, on devrait être en mesure de les avoir
14 pour révision lundi assurément. Donc, on les
15 déposera sur le SDÉ au courant de la journée lundi.
16 On apportera des copies papier mardi matin pour la
17 reprise de l'audience pour que tout le monde puisse
18 en bénéficier. Mais, normalement, on devrait être
19 en mesure de déposer ça lundi après-midi sur le
20 SDÉ, au plus tard mardi matin. Ça devrait être
21 complété mardi matin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Et nous ferons à ce moment-là mardi matin le point,
24 vous et moi, là-dessus.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Absolument.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci. Maître Sigouin-Plasse vous revenez
5 au micro.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Oui. Je crois que les témoins sont prêts à être
8 assermentés, Madame la greffière.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Et nous sommes au panel 7.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Effectivement.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc on est en désordre. Bonjour. On a des panels
15 en désordre. Alors on est dans le panel 7. Merci.

16

17 **PREUVE GM - PANEL 7**

18

19 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt et unième
20 (21e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

21

22 ÉMILIE MOORHOUSE, conseillère senior en efficacité
23 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,
24 rue du Havre, Montréal (Québec);

25

1 VINCENT POULIOT, chef de service marché du carbone
2 et efficacité énergétique, ayant une place
3 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
4 (Québec);

5
6 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal efficacité
7 énergétique, ayant une place d'affaires au 1717,
8 rue du Havre, Montréal (Québec);

9
10 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, (sous la même affirmation)

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Parfait. J'aurais dû procéder avant
17 l'assermentation des témoins. Mais il y a un
18 document que nous versons en preuve. Donc, je
19 comprends, Madame la greffière, que ce sera B-0413.
20 Ce sont des documents intitulés... En fait, c'est
21 deux certificats que nous déposons en liasse
22 « Certified Solar Collector » dont fera état le
23 panel dans le cadre d'une brève présentation en
24 introduction, Monsieur le Président.

25

1 B-0413 : En liasse « Certified Solar
2 Collector »
3

4 Q. **[109]** Alors, Madame, messieurs, donc vos curriculum
5 vitae. Dans un premier temps, Monsieur Pouliot, le
6 vôtre se trouve à la page 23 de la pièce B-383 (Gaz
7 Métro-2, Document 21); monsieur Rivard, à la page
8 26; madame Moorhouse, à la page 21. Est-ce que vous
9 avez des modifications à apporter à vos curriculum
10 vitae?

11 Mme ÉMILIE MOORHOUSE :

12 R. Non.

13 M. VINCENT POULIOT :

14 R. Non plus.

15 M. PHILIPPE RIVARD :

16 R. Non.

17 Q. **[110]** Les pièces relatives à votre témoignage
18 aujourd'hui sont les suivantes : B-344 (Gaz
19 Métro-12, Document 1; B-345 (Gaz Métro-12, Document
20 2); B-347 (Gaz Métro-12, Document 4); B-241 (Gaz
21 Métro-12... en fait, je crois que j'ai une erreur
22 dans ma cote. Je vais vérifier la cote de la Régie.
23 Mais je peux vous assurer qu'il s'agit de la pièce
24 Gaz Métro-12, Document 5, ainsi que la pièce Gaz
25 Métro-12, Document 6.

1 Pour ce qui est des réponses aux demandes
2 de renseignements, il s'agit des pièces suivantes :
3 B-324 (Gaz Métro-19, Document 2), les demandes de
4 renseignements de la Régie aux questions 34 à 41;
5 B-325 (Gaz Métro-19, Document 3) DDR de l'ACIG à la
6 question 6; B-330 (Gaz Métro-19, Document 5) DDR du
7 GRAME aux questions 3 et 4; B-331 (Gaz Métro-19,
8 Document 6) DDR du ROEÉ aux questions 1 à 5; B-332
9 (Gaz Métro-19, Document 7) DDR de SÉ/AQLPA aux
10 questions 3.1 à 3.29; B-333 (Gaz Métro-19, Document
11 8) DDR d'UC aux questions 10 à 13; B-387 (Gaz
12 Métro-19, Document 12) DDR de la Régie numéro 14 à
13 la question 10.

14 Est-ce qu'il s'agit... Est-ce que, dans un
15 premier temps, vous avez des modifications à
16 apporter à ces différentes pièces?

17 Mme ÉMILIE MOORHOUSE :

18 R. Non.

19 M. VINCENT POULIOT :

20 R. Non, pas de modification.

21 M. PHILIPPE RIVARD :

22 R. Non.

23 Q. **[111]** Monsieur Tremblay?

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Sans surprise, non.

1 Q. **[112]** Je vous remercie. Est-ce que vous adoptez ces
2 pièces comme valant pour votre témoignage écrit
3 dans le cadre de la présente cause tarifaire?

4 Madame Moorhouse?

5 Mme ÉMILIE MOORHOUSE :

6 R. Oui.

7 M. VINCENT POULIOT :

8 R. Oui également.

9 M. PHILIPPE RIVARD :

10 R. Oui.

11 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

12 R. Oui.

13 Q. **[113]** D'accord. Nous versons donc ces pièces
14 officiellement au dossier. Nous venons également de
15 déposer une pièce B-413 qui sera discutée dans les
16 prochains instants. Alors, je laisse le panel faire
17 une courte présentation sans, par contre, d'avoir
18 de document Power Point. Il s'agira tout simplement
19 d'une allocution. Et le panel sera ensuite
20 disponible pour fins de contre-interrogatoire.

21 (11 h 25)

22 M. VINCENT POULIOT :

23 Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Président,
24 bonjour Madame et Monsieur les Régisseurs. Vous
25 avez tous pu prendre connaissance de la preuve de

1 Gaz Métro sur le plan global en efficacité
2 énergétique, deux mille treize-deux mille quatorze
3 (2013-2014), horizon deux mille dix-sept (2017).

4 Il en ressort que les programmes
5 d'efficacité énergétique mis de l'avant par Gaz
6 Métro permettront à ses clients de réaliser des
7 économies de plus de trente-quatre millions (34 M)
8 de mètres cubes de gaz naturel en deux mille
9 treize-deux mille quatorze (2013-2014), ce qui va
10 représenter une réduction nette de soixante-cinq
11 mille tonnes (65 000 t) de GES.

12 Les économies prévues cette année sont en
13 ligne avec les résultats des dernières années, donc
14 signe d'une constance dans l'offre et dans la
15 performance des programmes de Gaz Métro, et ce
16 malgré une diminution importante des prix du gaz
17 naturel depuis les dernières années.

18 Les aides financières qui seront versées
19 aux clients représenteront plus de quatre-vingt-
20 deux pour cent (82 %) des budgets, permettant ainsi
21 de favoriser les retombées, tant économiques
22 qu'environnementales des programmes d'efficacité
23 énergétique de Gaz Métro, tout en limitant autant
24 que possible l'impact tarifaire pour la clientèle.

25 Par conséquent, Gaz Métro demande à la

1 Régie d'approuver les budgets du PGEÉ deux mille
2 treize-deux mille quatorze (2013-2014), de prendre
3 acte des modifications apportées au programme
4 existant du PGEÉ, également de prendre acte des
5 évaluations des programmes PE-234 et PE-235, les
6 modifications apportées aux programmes et aux
7 modalités de ceux-ci, et ainsi de lever la
8 suspension de ces programmes.

9 Avant de répondre aux questions, Monsieur
10 le Président, permettez-moi de prendre quelques
11 minutes pour revenir sur quelques-uns des éléments
12 soulevés par les intervenants au présent dossier.
13 Je vais tout d'abord débiter par le ROEE. En ce qui
14 concerne le programme PE-234, préchauffage solaire,
15 le ROEE reproche au personnel du FEEÉ de l'époque
16 d'avoir accepté de ne pas tenir compte du facteur
17 vent pour plusieurs des projets et d'avoir généré
18 une surestimation des économies d'énergie et des
19 aides financières pour douze (12) des projets
20 soumis au FEEÉ durant la période deux mille neuf-
21 deux mille douze (2009-2012) sur un total de
22 cinquante-six (56) projets soumis dans cette
23 période.

24 L'intervenant fait référence dans sa preuve
25 à un échange de courriels avec le responsable du

1 laboratoire Exova et un autre avec le responsable
2 du logiciel Red Screen. Dans son courriel daté de
3 février deux mille quatorze (2014), le représentant
4 du laboratoire Exova constate que l'extrait du
5 rapport présenté sur le site internet du fabricant
6 des panneaux solaires souligne que le collecteur
7 Lubi est insensible au vent. Il souligne que le
8 commentaire est incomplet et précise que l'extrait
9 complet est... et je vais vous le citer en anglais:

10 The test results show that the
11 efficiency is insensitive to wind
12 speeds up to the maximum tested wind
13 speed of 3 meters by second.

14 En d'autres mots, ce que ça dit c'est que les
15 résultats démontrent, la citation complète c'est
16 que les résultats démontrent que l'efficacité des
17 panneaux solaires est insensible à des vitesses du
18 vent qui vont jusqu'à la vitesse maximale du vent
19 testée de trois mètres par seconde (3 m/s).

20 Donc, quoique plus précis, l'extrait
21 complet va exactement dans le même sens que
22 l'extrait qui avait été présenté sur le site
23 internet du fabricant. Dans les faits, le personnel
24 du FEEÉ de l'époque semble avoir suivi les
25 recommandations du fabricant dans un premier temps,

1 lesquelles étaient appuyées par le rapport du
2 laboratoire Exova.

3 Gaz Métro souligne que ces résultats pour
4 le collecteur solaire Lubi sont d'ailleurs
5 corroborés par un certificat émis par The Solar
6 Rating and Certification Corporation, donc les deux
7 documents qu'on vient de vous soumettre, un
8 organisme de certification accrédité par l'American
9 National Standard Institute et reconnu par
10 l'American Environmental Protection Agency.

11 À cet égard, je vais laisser monsieur
12 Rivard, mon collègue, discuter brièvement de cette
13 certification de la SRCC qui a été déposée en
14 preuve il y a quelques minutes.

15 (11 h 30)

16 M. PHILIPPE RIVARD :

17 Bonjour, Madame, Messieurs les Régisseurs, Monsieur
18 le Président. Effectivement, on jugeait bon de
19 prendre quelques instants pour parcourir avec vous
20 les certificats qu'on vient tout juste de déposer,
21 donc qui ont été déposés, je crois, à la pièce
22 D-413, si je me... Oui. Donc, il y a eu deux
23 certificats de déposés à cette pièce.

24 J'aimerais attirer votre attention d'abord
25 sur l'un de ces deux certificats-là. Ils se

1 ressemblent beaucoup, là, donc je vous dirige vers
2 celui qui est pour le capteur de modèle unitaire.
3 Donc, le moyen de le retrouver, dans l'en-tête du
4 certificat, à droite, un côté de l'indication du
5 modèle, on retrouve la mention « unitaire » si...

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Q. **[114]** Je me permets de vous interrompre. Seulement
8 pour les fins des notes sténographiques, donc vous
9 référez à la deuxième page de la pièce que nous
10 avons... nous avons déposée.

11 R. Parfait. Donc, il s'agit ici d'un certificat de...
12 bien, comme je le disais, pour un modèle unitaire
13 qui représente un type de capteur dit un capteur
14 métallique perforé, donc on ne parle pas du capteur
15 LUBI dont il était question... dont monsieur
16 Pouliot vient tout juste de mentionner. On va le
17 voir dans le deuxième certificat les résultats du
18 LUBI, mais d'abord je vais vous expliquer un peu
19 comment se présentent ces certificats-là pour les
20 capteurs qui... de technologie plus traditionnelle
21 disons.

22 Donc, je veux attirer votre attention sur
23 les résultats de performance comme tels qui se
24 présentent dans le premier tableau du certificat.
25 Donc, au haut de la page, on voit le titre du

1 tableau qui s'intitule en anglais « Collector
2 thermal efficiency and temperature rise. » Donc,
3 ici, ce qui va nous intéresser, c'est surtout
4 l'aspect « thermal efficiency » ou efficacité
5 thermique des capteurs qui est, dans le tableau,
6 représenté par la lettre grecque êta, là, donc qui
7 ressemble au petit « n » minuscule.

8 Et puis pour préciser davantage, là, le
9 tableau présente, en fait, une matrice de
10 résultats, donc des résultats de tests qui varient
11 selon deux variables principalement, la première
12 variable étant la vitesse du vent et la deuxième
13 étant le « air flow rate », donc le débit d'air qui
14 est circulé à travers le capteur, donc de sorte que
15 si on se déplace vers la droite du tableau, on a
16 des résultats pour des vitesses de vent qui sont de
17 plus en plus élevées. Et si on descend dans le
18 tableau, c'est pour des débits d'air circulés à
19 travers les capteurs qui elles aussi sont de plus
20 en plus élevés.

21 Je ferais avec vous juste un exemple, là,
22 pour qu'on puisse voir un peu les résultats parce
23 que ce qui est intéressant à travers ces
24 certificats-là, c'est que ça nous permet de voir un
25 peu l'effet sur l'efficacité que peut avoir une

1 vitesse de vent qui augmente, par exemple, pour un
2 même débit d'air.

3 Donc, si on prend la première ligne de
4 résultats pour un point deux SCMM par mètres cubes
5 (1,2 scmm/m³) qui est une valeur de débit d'air
6 utilisé dans le cadre des tests. Si on se reporte à
7 la vitesse de vent de zéro point huit mètre par
8 seconde (0,8 m/s) sous la lettre minuscule « n »,
9 donc qui représente l'efficacité thermique, on
10 retrouve une valeur de zéro point cinquante-six
11 (0,56).

12 Si on se déplace un peu vers la droite,
13 sous la catégorie d'une vitesse de vent de un point
14 neuf mètre par seconde (1,9 m/s), l'efficacité
15 thermique tombe à point quarante-cinq (0,45) dans
16 ce cas-ci. Et si on continue dans le même sens,
17 pour une vitesse de vent de trois point huit mètres
18 par seconde (3,8 m/s) l'efficacité devient... chute
19 à point vingt-neuf (0,29), donc...

20 On pourrait refaire le même exercice pour
21 chacun des débits d'air, mais la tendance observée
22 est la même dans ce cas-ci. On voit que,
23 effectivement, la vitesse du vent a un impact sur
24 l'efficacité thermique des capteurs.

25 On parle ici - je le rappelle, là - d'un

1 capteur de type unitaire qui représente les murs
2 solaires noirs en tôle perforée qui sont les
3 classiques. Et il n'y a pas de surprise par rapport
4 à ces constats-là, c'étaient déjà des constats
5 considérés et tenus en compte dans les programmes
6 et par le marché.

7 Juste avant de passer à l'autre certificat,
8 je voulais aussi souligner un peu quelques
9 informations là-dedans. Dans l'en-tête, on voit
10 que... à droite, là, dans... il y a le titre
11 « Original Certification » où on peut retrouver la
12 date du dix-sept (17) mars deux mille treize
13 (2013), donc c'est... c'est une date relativement
14 récente. D'ailleurs, ces certificats-là sont
15 actuellement disponibles publiquement en ligne sur
16 le site de la Solar Rating and Certification
17 Corporation.

18 Toutefois, si on se reporte dans le dernier
19 tableau, au bas de la page, on peut voir, là, dans
20 la section de droite du tableau, au haut de ce
21 tableau-là, le titre « Test Report Date » qui date
22 du neuf (9) août deux mille onze (2011), donc ce
23 qui nous indique, là, que les tests originaux pour
24 arriver à ces résultats-là ont été réalisés le neuf
25 (9) août deux mille onze (2011). Et si je me

1 reporte juste un petit peu à gauche de cette
2 information-là, le laboratoire qui a réalisé ces
3 essais-là est Exova.

4 (11 h 36)

5 Je vous inviterais maintenant à passer au
6 deuxième certificat pour regarder ce que ça donne
7 maintenant pour le capteur LUBI qui a été mentionné
8 précédemment par monsieur Pouliot. Donc, on voit
9 dans l'entête qu'il s'agit bel et bien du modèle
10 LUBI. Si on se rapporte au tableau des résultats,
11 si on prend la première ligne des résultats encore
12 pour un débit d'air d'un point deux (1,2) scmm par
13 mètre carré, si on se rapporte à l'efficacité
14 thermique, pour une vitesse de vent de un mètre par
15 seconde, on a une efficacité de point soixante-sept
16 (0,67). Si on a une vitesse de vent plus élevée
17 soit un point quatre (1,4) mètre par seconde on
18 retrouve la même efficacité thermique, donc point
19 soixante-sept (0,67). Et on a une efficacité de
20 point soixante-cinq (0,65) à une vitesse de trois
21 mètres par seconde.

22 Si on se déplace pour les autres débits
23 d'air mesurés on voit des résultats pour
24 différentes vitesses de vent de point soixante-
25 treize (0,73), point soixante-treize (0,73), point

1 soixante-treize (0,73). Ça c'est pour le débit de
2 deux point un (2,1) qui est utilisé là. Et pour le
3 débit de trois point un (3,1) on retrouve des
4 efficacités thermiques à différentes vitesses de
5 vent à point soixante-huit (0,68), point soixante-
6 douze (0,72) et point soixante-treize (0,73). Donc,
7 dans ce cas-ci on voit même une augmentation de
8 l'efficacité thermique plus la vitesse du vent
9 augmente, donc qui est un constat qu'on en tire à
10 travers ces capteurs-là.

11 Et toujours pour finir, encore dans les
12 informations contenues dans le dernier tableau du
13 certificat, le test « Report Dates », en date du
14 onze (11) mars deux mille onze (2011), donc, à peu
15 près la même période que le certificat précédent
16 est toujours réalisé par le laboratoire Exova
17 Canada.

18 M. VINCENT POULIOT :

19 Merci, Monsieur Rivard. Donc, par conséquent,
20 Monsieur le président, les informations disponibles
21 à l'époque du FEÉ ne permettaient pas au personnel
22 du FEÉ de remettre en doute que le vent n'avait pas
23 d'effet significatif sur l'efficacité des
24 collecteurs en cause.

25 D'ailleurs, jusqu'au dépôt du rapport

1 d'évaluation de l'aspect énergétique du programme
2 d'efficacité énergétique des collecteurs solaires à
3 air de Gaz Métro qui a été produit par le CTGN le
4 vingt-trois (23) septembre deux mille treize
5 (2013), aucune autre donnée n'était disponible sur
6 la courbe d'efficacité énergétique du capteur
7 solaire de marque LUBI.

8 Ce rapport du CTGN a été intégré dans le
9 premier et dans le seul rapport d'évaluation du
10 programme PE234, préchauffage solaire réalisé en
11 deux mille treize (2013) et qui a été déposé à la
12 Régie dans la présente cause tarifaire.

13 L'évaluateur émet plusieurs recommandations à Gaz
14 Métro qui sont présentées au tableau 13 du document
15 Gaz Métro-12, Document 1, qui est coté B-0344, à la
16 page 88.

17 La première de ces recommandations-là,
18 Monsieur le Président, vise justement la prise en
19 compte systématique de la vitesse du vent dans les
20 simulations, recommandations que Gaz Métro a déjà
21 mis en application tel que précisé au tableau 13.
22 Or, dans le cadre général des évaluations du
23 programme du PGEÉ, il est fréquent d'observer des
24 recommandations des experts en évaluations qui
25 mènent à des modifications aux paramètres et aux

1 économies générées par les programmes du PGEÉ.

2 Dans certains cas les recommandations
3 visent une réduction des économies attribuables au
4 programme, alors que dans d'autres cas les
5 recommandations visent une augmentation des
6 économies générées par le programme. Il s'agit ici
7 d'un exercice important d'amélioration continue qui
8 permet de s'assurer que les économies attribuables
9 au programme sont les plus justes possibles.

10 Depuis deux mille neuf-deux mille dix
11 (2009-2010), treize programmes du PGEÉ ont été
12 évalués et les rapports ont été déposés à la Régie
13 dans le cadre d'examens administratifs. Pour six
14 programmes les évaluations ont mené à une hausse
15 des économies brutes alors que pour quatre autres
16 programmes il y a eu une baisse des économies
17 brutes suite à l'évaluation du programme. Pour les
18 trois autres programmes, les évaluations ont mené à
19 aucun changement des économies brutes.

20 (11 h 40)

21 Comme c'est le cas à chaque évaluation d'un
22 programme du PGEÉ, Gaz Métro intègre ces
23 changements-là aux paramètres dans une approche
24 dite prospective, donc, pour le futur, aux nouveaux
25 cas traités que les changements apportent une

1 hausse ou une baisse des économies attribuables au
2 programme sans procéder à des ajustements qui sont
3 jugés rétroactifs.

4 Par conséquent, Monsieur le Président, Gaz
5 Métro soumet que le FEÉ, à la lumière des
6 informations qui étaient disponibles à l'époque, a
7 géré adéquatement le programme PE234 qui était
8 autrefois nommé PC440. Dans ces circonstances, Gaz
9 Métro invite respectueusement la Régie à ne pas
10 donner suite à la recommandation du ROEÉ qui
11 précise qu'il est de la responsabilité de Gaz Métro
12 de rembourser aux clients, à même ses bénéfices,
13 les aides financières jugées surévaluées par le
14 ROEÉ sur les dossiers des années deux mille neuf
15 (2009) à deux mille douze (2012). Également, on
16 demande de ne pas donner suite à la recommandation
17 du ROEÉ qui demande à Gaz Métro d'ajuster
18 rétroactivement les économies d'énergie générées
19 par les programmes basées sur la méthode
20 d'ajustement prospectif, c'est-à-dire pour le
21 futur, qui est en place depuis le début du PGEÉ.

22 Maintenant, en ce qui concerne les
23 recommandations soumises par SÉ/AQLPA, tout
24 d'abord, concernant la recommandation numéro 1
25 visant à rétablir, pour la demande de base, des

1 coûts évités différents de ceux de la demande de
2 chauffage. La principale différence entre les coûts
3 évités de la demande de base, par exemple pour le
4 chauffage de l'eau et les coûts évités pour la
5 demande de chauffage, c'est le coût relatif à
6 l'équilibrage, donc on parle du coût évité
7 d'équilibrage dans ce cas-là.

8 Gaz Métro a eu l'opportunité d'expliquer le
9 traitement accordé au coût évité dans son système
10 de traitement de données, dans sa réponse à la
11 demande de renseignements 3.4A qui a été cotée à la
12 pièce B332 ou encore Gaz Métro-19, document 7, aux
13 pages 4 et 5. Gaz Métro soumet respectueusement que
14 le traitement des coûts évités dans le cadre des
15 tests de rentabilité, ça représente un enjeu qui
16 mérite d'être analysé plus en profondeur par un
17 expert qui est reconnu en la matière. La mise à
18 jour des coûts évités de Gaz Métro est actuellement
19 en cours, Monsieur le Président, par un expert et
20 tel que demandé par la Régie, l'étude sera déposée
21 dans le cadre de la cause tarifaire deux mille
22 quinze (2015).

23 Dans ce contexte, Gaz Métro propose à la
24 Régie de soumettre la question à l'expert et de
25 demander à ce que la recommandation claire soit

1 faite quant à l'utilisation des coûts évités dans
2 le rapport qui sera soumis à la Régie. La
3 recommandation de l'expert sera intégrée au dossier
4 tarifaire deux mille quinze (2015) et le cas
5 échéant, les modifications requises au traitement
6 des coûts évités seront faites simultanément. Gaz
7 Métro prévoit également revoir la répartition en
8 pourcentage des coûts évités de base et de
9 chauffage qui est associée à chacun des programmes
10 dans le cadre du dossier tarifaire deux mille
11 quinze (2015).

12 En ce qui concerne les recommandations 7,
13 10 et 16 de SÉ/AQLPA visant à intégrer dès à
14 présent... dès le présent dossier, les
15 recommandations des évaluations des programmes
16 PE111 Chaudière efficace, PE207 Étude de
17 faisabilité CII et PE211 Étude de faisabilité VGE,
18 Gaz Métro soumet respectueusement à la Régie que
19 ces rapports d'évaluation sont actuellement sous
20 examen dans le cadre du processus administratif
21 avec la Régie et qu'au terme de ce processus
22 d'examen, Gaz Métro verra à intégrer ses
23 recommandations pertinentes à son prochain dossier
24 tarifaire, soit de la manière dont Gaz Métro a
25 toujours procédé par le passé.

1 En ce qui concerne maintenant les
2 recommandations numéros 11, 17 et 18 visant à
3 demander à la Régie d'imposer une date limite à Gaz
4 Métro pour le rapport d'évaluation plus complet de
5 ses programmes PE208 qui vise l'encouragement à
6 l'implantation CII, PE218 qui vise l'encouragement
7 à l'implantation du marché industriel et PE219 qui
8 vise l'encouragement à l'implantation du marché
9 institutionnel, Gaz Métro soumet à la Régie que tel
10 que prévu au dossier tarifaire deux mille douze
11 (2012) et selon l'échéancier approuvé par la Régie
12 dans sa décision D-2012-182, le rapport intérimaire
13 sur l'alternative retenue pour l'évaluation
14 quantitative des économies d'énergie des programmes
15 PE208, PE218 et PE219 a été déposé à la Régie en
16 décembre deux mille treize (2013) dans le cadre du
17 processus administratif à la Régie et que l'examen
18 par voie administrative de ce rapport est
19 actuellement en cours.

20 Pour procéder à l'évaluation quantitative
21 des programmes PE208, 218 et 219, un nombre de
22 dossiers de mesurage correspondant à
23 l'échantillonnage prévu doit être atteint afin
24 d'obtenir un échantillonnage qui est représentatif.
25 Tel que précisé au rapport intérimaire, on précise

1 que l'exercice de mesurage pré et post implantation
2 va bon train avec un total de neuf projets de
3 mesurage en cours et un projet de mesurage qui a
4 été complété. De plus, neuf projets de mesurage
5 sont en préparation et trois autres projets restent
6 à être engagés.

7 (11 h 45)

8 VINCENT POULIOT :

9 R. L'exercice se poursuit, Monsieur le Président, et
10 tel que demandé par la Régie dans le cadre du
11 processus administratif en cours, Gaz Métro vous
12 soumettra un échéancier pour chacun de ses
13 programmes dans ses réponses aux questions à la
14 Régie d'ici au premier (1er) avril, deux mille
15 quatorze (2014), évidemment.

16 Gaz Métro vous souligne que l'imposition
17 d'une date limite, tel que le suggère SÉ/AQLPA dès
18 la mi-deux mille quatorze (2014) ne permettrait pas
19 d'atteindre les objectifs recherchés puisque
20 plusieurs projets de mesurage seraient toujours en
21 cours. Dans ce contexte-là, Gaz Métro invite la
22 Régie à ne pas donner suite à la mise en place d'un
23 échéancier aussi court que celui proposé par
24 SÉ/AQLPA.

25 Passons maintenant aux recommandations du

1 GRAME. Dans un premier temps, le GRAME s'inquiète
2 de l'atteinte de la cible de stratégie énergétique
3 de trois cent cinquante millions de mètres cubes
4 (350 Mm3) pour le gaz naturel en deux mille quinze
5 (2015) et, je cite, « soumet à la Régie qu'il y
6 aurait lieu de modifier la cible de 32 Mm3 pour
7 atteindre la bonification annuelle de 1 M\$. »

8 Le GRAME, probablement, tire cette
9 conclusion suite à l'analyse de la réponse de Gaz
10 Métro à sa demande de renseignement 3.5 qui est
11 présentée au document Gaz Métro 19, Document 5, aux
12 pages 13 et 14.

13 La réponse fournie par Gaz Métro présente
14 les résultats historiques et prévisionnels du PGEÉ
15 et du FEÉ de Gaz Métro pour la période deux mille
16 six (2006) à deux mille quinze (2015), qui
17 totalisent trois cent trente-trois virgule sept
18 millions de mètres cubes (333,7 Mm3). Sur cette
19 base, le GRAME constate qu'un retard de cinq
20 virgule huit millions (5,8 M) sera constaté -
21 millions de mètres cubes, évidemment - sera
22 constaté au terme de l'année financière deux mille
23 quinze (2015). Par rapport à une cible de trois
24 cent trente-neuf virgule cinq millions de mètres
25 cubes (339,5 Mm3), une cible qui représente quatre-

1 vingt-dix-sept pour cent (97 %) de la cible totale
2 de trois cent cinquante millions (350 M), soit la
3 part estimée de Gaz Métro par le groupe de travail
4 au dossier R-3690-2009.

5 Gaz Métro s'étonne de cette inquiétude du
6 GRAME, puisque le gouvernement du Québec lui-même
7 n'est pas inquiet de l'atteinte de cette fameuse
8 cible.

9 En effet, dans le document de consultation
10 qui a été produit par le gouvernement du Québec
11 préalablement aux travaux de la Commission sur les
12 enjeux énergétiques du Québec, il est précisé à la
13 page 47 que la cible de trois cent cinquante
14 millions de mètres cubes (350 Mm3) d'énergie
15 cumulée en deux mille quinze (2015) est en voie
16 d'être atteinte pour le gaz naturel.

17 Il faut également rappeler, Monsieur le
18 Président, que l'année financière de Gaz Métro et
19 l'année financière du gouvernement sont
20 différentes. Alors que l'année deux mille quinze
21 (2015) de Gaz Métro se termine le trente (30)
22 septembre deux mille quinze (2015), celle du
23 gouvernement se termine six mois plus tard, soit le
24 trente-et-un (31) mars deux mille seize (2016). À
25 tout le moins, il faut considérer la période entre

1 le premier (1er) octobre deux mille quinze (2015)
2 et le trente-et-un (31) décembre deux mille quinze
3 (2015) pour pouvoir compléter l'atteinte de cette
4 fameuse cible.

5 Au rythme actuel des économies, cette
6 période additionnelle permettrait de réaliser au
7 minimum entre huit et dix-sept millions de mètres
8 cubes (8 - 17 Mm³) d'économies d'énergie, soit
9 beaucoup plus que le retard qui a été calculé de
10 cinq point huit millions de mètres cubes (5,8 Mm³)
11 par le GRAME et amplement pour atteindre la cible
12 estimée de Gaz Métro de trois cent trente-neuf
13 virgule cinq millions de mètres cubes (339,5 Mm³),
14 et dans ce cas, sans modifier la cible de trente-
15 deux millions de mètres cubes (32 Mm³) pour
16 l'atteinte de la bonification annuelle d'un million
17 de dollars (1 M\$).

18 En second lieu, le GRAME émet des
19 recommandations à la Régie quant au traitement des
20 coûts liés au système de plafonnement et d'échange
21 de droits d'émission de gaz à effet de serre,
22 communément appelé le SPEDE.

23 Gaz Métro vous soumet qu'elle a déposé
24 récemment un dossier complet sur ses stratégies
25 d'intégration au SPEDE auprès de la Régie dans le

1 dossier R-3879-2014 et que les préoccupations du
2 GRAME ou encore des autres intervenants pourront y
3 être adressées selon l'échéancier à être déterminé
4 par la Régie.

5 Dans ce contexte, Gaz Métro invite la Régie
6 à traiter des préoccupations ou des questions liées
7 au SPEDE dans le cadre du dossier tarifaire deux
8 mille quinze (2015) en phase 1.

9 Je termine, Monsieur le Président, avec les
10 recommandations de l'Union des consommateurs.
11 L'intervenant émet des recommandations visant
12 l'intensification des efforts commerciaux pour
13 favoriser la programmation des thermostats
14 électroniques programmables et pour que le
15 programme tienne compte des nouvelles
16 spécifications Energy Star lorsqu'elles seront
17 éventuellement disponibles.

18 Gaz Métro souligne à la Régie que le
19 programme est présentement en cours d'évaluation et
20 que l'effritement relatif à la non-programmation
21 des thermostats sera à nouveau mesuré et permettra
22 de tirer des conclusions qui seront, elles,
23 appuyées. Le rapport d'évaluation qui sera présenté
24 à l'automne deux mille quatorze (2014) dans le
25 cadre du processus administratif à la Régie

1 adressera également le volet des nouvelles
2 spécifications Energy Star.

3 Dans ce contexte, Gaz Métro invite la Régie
4 à ne pas donner suite au questionnement soulevé par
5 UC sur la pertinence de suspendre le programme de
6 thermostat électronique programmable considérant
7 les économies générées annuellement par ce
8 programme et sa rentabilité qui est déjà démontrée.

9 Au terme de ces commentaires, Monsieur le
10 Président, et sur les recommandations des
11 intervenants au présent dossier, on est maintenant
12 disposés à répondre aux questions des intervenants
13 et de la Régie. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Je comprends, Maître Sarault et Maître
16 Turmel, que ça... c'est beau.

17 (11 h 50)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Paquet pour le GRAME. Maître Paquet, j'ai
20 sur ma feuille de contrôle un quinze (15) minutes,
21 c'est... environ? Et après votre temps de contre-
22 interrogatoire, nous allons ajourner pour la pause
23 de dîner.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Donc, Geneviève Paquet pour le GRAME.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Maître Sigouin-Plasse, est-ce qu'il y a
3 quelque chose?

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Non, ça va.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ça va aller?

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Oui, ça va aller, Monsieur le Président.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Q. **[115]** Alors, bonjour aux membres du panel.

12 M. VINCENT POULIOT :

13 R. Bonjour.

14 Q. **[116]** Dans un premier temps, je vous inviterais à
15 consulter la réponse à la demande de renseignements
16 du GRAME, la réponse de Gaz Métro à la pièce B-330,
17 Gaz Métro 19, document 5, la réponse 1.1. On en
18 avait discuté hier avec le panel portant sur les
19 indices de qualité de service. Donc, je vous amène
20 à la page 3, à la toute fin de la réponse 1.1, le
21 Distributeur indique que, en fait, pour réaliser
22 l'indice de qualité de service par rapport aux
23 émissions de GES, il a procédé à l'achat de crédits
24 compensatoires. Pour les années deux mille douze
25 (2012), cent cinquante tonnes (150 t) de CO2

1 équivalent, et pour deux mille treize (2013), trois
2 cent vingt-cinq tonnes (325 t). Donc, on voulait
3 savoir, là il y a un engagement qui est en cours
4 de... qui va être déposé lundi par rapport aux
5 types de projets qui impliquaient ces crédits
6 compensatoires. Je ne sais pas si vous avez plus
7 d'information par rapport à ces crédits
8 compensatoires-là? Sinon, on va attendre
9 l'engagement. On prend une chance.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître Sigouin-Plasse?

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Évidemment, l'engagement c'est Gaz Métro qui l'a
14 pris, alors je vous avouerai peut-être qu'on y
15 répondra en sa totalité mardi, et j'invite peut-
16 être de prendre connaissance de l'engagement et ses
17 réponses qui y seront confirmées avant de poser
18 d'autres questions à un panel différent à ce sujet-
19 là.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 D'accord, il n'y a pas de problème. C'était
22 seulement pour voir si ces témoins-là étaient en
23 mesure de répondre davantage, mais...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui, Maître Sigouin-Plasse?

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 On me corrige, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et c'est la faute à maître Regneault.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Alors, c'est sur les notes sténographiques!

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'aime ça.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Je crois que monsieur Tremblay aurait des éléments
11 de réponse à fournir à ce sujet.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait. De toute façon, je pense qu'on veut tous
14 la même chose, on veut que le GRAME ait la
15 meilleure information de la part de Gaz Métro pour
16 pouvoir après ça venir nous plaider dans la semaine
17 suivante. Alors oui, allez-y.

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 R. Et donc, effectivement, on a eu une discussion.

20 Malheureusement, je l'avais eue avec Vincent et non
21 avec Hugo, donc désolé de la confusion, justement,
22 sur l'engagement numéro 11 qui avait été pris par
23 mon collègue Dave Rhéaume hier. Donc, on pensait le
24 faire au retour du lunch, donc on peut le faire dès
25 maintenant, vu que vous avez la question.

1 Donc, au niveau, deux choses, je vais
2 répondre à votre engagement, bien l'engagement
3 numéro 11 qu'on avait pris suite à votre question,
4 et je vais vous donner un petit peu le contexte.
5 Vous avez fait référence à une section du document
6 du mécanisme incitatif qui ne se... qu'on n'avait
7 pas repris dans la preuve au dossier présentement
8 sous étude. Donc, pour ce qui est des crédits
9 d'émissions de deux mille douze (2012) et de deux
10 mille treize (2013), donc le cent cinquante tonnes
11 (150 t) et le trois cent vingt-cinq tonnes (325 t),
12 votre question était, est-ce que c'était des
13 crédits récurrents pour une période d'au moins cinq
14 ans? La réponse c'est oui, pour les deux années.
15 Donc, on le confirme. Donc, ça, ça répond, je
16 dirais, à votre engagement.

17 Deuxième élément, c'était sur,
18 effectivement, pourquoi qu'on avait enlevé un
19 élément du mécanisme incitatif qui portait sur le
20 fait que si on devait acheter des droits
21 d'émissions, il fallait multiplier par cinq. Donc,
22 hier mon collègue, Dave, a mentionné que, bon, il
23 n'était pas au courant pourquoi exactement la
24 phrase avait été enlevée, mais l'esprit était le
25 même. Donc, ça c'est bien, ça ne change pas, donc

1 la réponse était valable.

2 On est retournés dans nos notes pour voir,
3 effectivement, pourquoi qu'on avait enlevé cette
4 phrase, et c'était volontaire. Donc, ça n'enlevait
5 pas l'esprit, mais je vais vous expliquer pourquoi
6 qu'on l'avait enlevée. Et étant donné que c'était
7 ma décision, donc, je croyais bon de vous revenir.

8 Donc, l'idée c'est qu'on revenait, on
9 sortait d'un mécanisme incitatif dont je vous
10 rappelle que la dernière année d'application du
11 mécanisme c'était deux mille douze (2012). Donc,
12 l'esprit du mécanisme était de dire, bien si Gaz
13 Métro n'est pas en mesure d'aller chercher trois
14 cent cinquante tonnes (350 t) par année, et c'était
15 cumulatif, donc la première année de l'application
16 c'était trois cent cinquante tonnes (350 t), la
17 deuxième c'était sept cents (700 t), et caetera. Et
18 c'était une période de cinq ans, c'était un
19 mécanisme sur cinq ans. On arrive... Puis ça, on a
20 répondu, on a acheté des droits d'émissions en deux
21 mille douze (2012) et on a fermé la boucle
22 mécanisme incitatif.

23 On arrive en deux mille treize (2013),
24 première année du coût de service, et on a un
25 nouveau mode de partage qui est approuvé par la

1 Régie. La Régie nous demande quand même de déposer
2 au rapport annuel les résultats des indicateurs de
3 performance, même s'ils ne sont pas attachés. Le
4 mode de partage n'est pas conditionnel à l'atteinte
5 ou non des indicateurs. On se questionnait, nous, à
6 l'interne, à savoir, en disant, bien, la clause du
7 cinq fois, d'acheter des droits d'émissions fois
8 cinq, c'était une logique de mécanisme incitatif
9 sur cinq ans. Là, on arrivait dans un coût de
10 service, et notre impression à l'époque, et là on
11 se remet il y a quand même plusieurs mois, c'était
12 qu'on serait dans un coût de service peut-être
13 encore un an ou deux.

14 (11 H 56)

15 Donc, on disait, on va quand même acheter des
16 droits d'émission quand même qui soient récurrents,
17 mais le cinq... la notion du cinq fois, qui était
18 baséE sur un mécanisme d'une durée de cinq ans, on
19 voyait moins la plus-value de le laisser.

20 On vient, comme vous le savez, de déposer
21 un dossier d'allégement réglementaire. Il y a des
22 nouveaux éléments qui ont été... qui ont été amenés
23 dans les dernières semaines qui nous portent à
24 croire qu'effectivement on va probablement être en
25 coût de service un petit peu plus longtemps qu'on

1 l'avait estimé au départ.

2 On n'aurait aucune objection, là, à
3 remettre la... la clause, là, qui était dans
4 l'ancien mécanisme incitatif en attendant qu'on
5 revienne avec un vrai mécanisme incitatif, là, avec
6 des nouveaux indicateurs de performance. Je ne sais
7 pas si j'ai été assez clair, là.

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Q. **[117]** Oui.

10 R. Merci.

11 Q. **[118]** Oui, oui. C'était très clair. Merci.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Alors, pour fins de clarification, Monsieur le
14 Président, l'engagement numéro 11 est répondu par
15 Gaz Métro.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Est répondu oralement en audience.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Parfait. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci. Et je vois un sourire chez votre consoeur.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Q. **[119]** Maintenant, encore un peu en lien avec
24 l'achat de ces crédits compensatoires-là - c'est la
25 dernière question par rapport à ça - mais est-ce

1 que vous pourriez... est-ce que vous savez combien
2 ça a coûté, le coût pour les trois cent vingt-cinq
3 (325) tonnes en deux mille treize (2013)? Et si je
4 peux vous référer à... ce n'est pas à déposer en
5 preuve, là, mais ça avait été fourni, là, en
6 réponse dans le dossier 3871-2013, suite à la
7 rencontre annuelle par rapport au rapport annuel du
8 trente (30) septembre deux mille treize (2013) qui
9 s'était déroulé, en fait, en janvier deux mille
10 quatorze (2014). Il y avait eu des réponses qui
11 avaient été transmises aux intervenants.

12 J'ai un document ici, je pourrais vous le
13 transmettre, là, c'est la réponse 14.

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 C'est quoi la question?

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bien, en fait, ça a été transmis par courriel, donc
18 je n'ai pas retrouvé la cote sur le site de la
19 Régie, mais, regardez, je vais vous transmettre le
20 document.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Est-ce que ça fait partie de... c'est le... de
23 présentation lors de... pour le rapport annuel qui
24 est présentement sous étude.

25

- 1 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 2 C'est « Explication sur le rapport annuel 2013 ».
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Hein! Si je comprends bien. C'est ça.
- 5 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 6 C'est ça.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 De janvier.
- 9 Me VINCENT REGNAULT :
- 10 C'est dans les pièces?
- 11 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 12 Ce n'était pas une pièce au dossier.
- 13 LE PRÉSIDENT :
- 14 Je ne croirais pas que c'est dans les pièces, je
- 15 pense que c'est...
- 16 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 17 Non, j'aurais... j'aurais pu vous donner la
- 18 référence. Je ne voulais pas nécessairement le
- 19 déposer en preuve, là.
- 20 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :
- 21 R. De mémoire...
- 22 LE PRÉSIDENT :
- 23 Q. **[120]** Elle l'a mémorisé.
- 24 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 25 Je l'ai, oui.

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. De mémoire, c'est ça, vous l'avez vous-même
3 réutilisée dans votre preuve, aux pages 9 et 10,
4 là. Oui, c'est la même chose.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. **[121]** Donc, c'est déjà en preuve, si j'ai bien
7 compris, par monsieur Tremblay qui connaît bien la
8 preuve.

9 R. Ça se trouve à être preuve via le GRAME et je viens
10 de confirmer effectivement que c'est les...

11 Q. **[122]** C'est ça, qui connaît bien la preuve du
12 GRAME.

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Je préférerais référer au document plus officiel,
15 là, pour le témoin, là. Au niveau du coût pour
16 l'achat des trois cent vingt-cinq (325) tonnes.

17 R. Donc, si on a bien répondu dans la rencontre
18 technique, ce serait effectivement huit mille cent
19 vingt-cinq dollars (8 125 \$), le prix, là, des
20 trois cent vingt-cinq (325) tonnes pour deux mille
21 treize (2013).

22 Q. **[123]** Puis donc vingt-trois dollars (23 \$) la
23 tonne, c'est exact?

24 R. Je vais présumer que oui, là, je n'ai pas fait le
25 calcul.

1 Q. **[124]** Ah!

2 R. Oui, c'est écrit, mais je n'ai pas... je n'ai pas
3 fait le calcul moi-même, là, mais...

4 Q. **[125]** O.K. La question qui était :

5 Combien a coûté trois cent vingt-cinq
6 (325) tonnes de CO₂?

7 L'achat du trois cent vingt-cinq (325)
8 tonnes est de huit cent vingt-cinq
9 dollars (8 125 \$), soit vingt-trois
10 dollars (23 \$) la tonne.

11 R. Oui, c'est ce qui est écrit.

12 Q. **[126]** D'accord. Et puis juste en dessous, on
13 demandait :

14 Combien cela aurait-il coûté de
15 procéder à des améliorations à
16 l'interne au lieu de procéder à ces
17 achats?

18 Puis Gaz Métro a indiqué :

19 En comparant ce coût au coût des
20 projets de réduction de GES effectués
21 dans les dernières années, il était
22 moins cher d'acheter ces crédits.

23 Donc, les témoins avaient confirmé, lors du dernier
24 panel, également, là, que cette affirmation-là
25 était exacte. Vous, vous le confirmez également?

1 R. C'est effectivement ce qui a été mentionné dans les
2 rencontres techniques, pas par moi-même, mais par
3 des... des gens, là, qui s'occupent effectivement,
4 là, des opérations au niveau de... des immeubles et
5 des différents éléments d'efficacité énergétique et
6 autres, là.

7 Q. [127] Maintenant, je vous demanderais de consulter
8 la réponse à la demande de renseignements de la
9 Régie, la réponse 1.5, la pièce Gaz Métro-19,
10 Document 1, à la page 7. À la réponse... à la
11 question 1.5, la Régie demandait :

12 Veuillez fournir les soldes des trois
13 dernières années du...

14 Ah! Pardon. Donc, la Régie demandait au
15 Distributeur :

16 Veuillez fournir les soldes des trois
17 dernières années du CFR d'écart de
18 revenus ainsi que l'ordre de grandeur
19 anticipé des variations tarifaires
20 prévues pour les années 2015 et 2016.

21 Au tout dernier paragraphe, le troisième paragraphe
22 de la réponse, Gaz Métro indique :

23 Par ailleurs, pour l'exercice 2015,
24 Gaz Métro sait déjà qu'elle devra
25 débiter l'intégration de la mise en

1 place du RSPEDE qui devrait s'établir
2 entre 60 M\$ et 85 M\$ (soit entre 35 M\$
3 et 60 M\$ de plus que l'actuelle
4 contribution au Fonds vert). Il est
5 important de souligner que cette
6 pression à la hausse du coût de
7 service devra être chargée uniquement
8 aux clients qui ne sont pas identifiés
9 en tant que grands émetteurs, à
10 l'exception de l'impact propre aux
11 émissions du distributeur qui sera
12 assuré par l'ensemble de la clientèle.
13 Cet élément doit être pris en compte
14 dans l'analyse de la proposition de
15 Gaz Métro.

16 (12 h 03)

17 Donc, considérant la participation éminente
18 de Gaz Métro au marché du carbone, est-ce que le
19 Distributeur est d'avis que les projets de
20 réduction de gaz à effet de serre en efficacité
21 énergétique pourraient, seront plus rentables, là,
22 considérant qu'ils pourraient réduire le nombre
23 d'achats de crédit d'émission?

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Juste une précision, vous parlez de rentable, de

1 manière précise pour Gaz Métro ou pour l'ensemble
2 de sa clientèle. Est-ce que vous faites référence,
3 parce que vous avez fait référence tantôt à des
4 tonnes de GES de Gaz Métro, on voulait juste...

5 Q. **[128]** Plutôt pour sa clientèle?

6 R. Pour sa clientèle.

7 M. VINCENT POULIOT :

8 R. Je peux répondre à cette question-là par ce que
9 j'ai dit tout à l'heure dans le sens où on a fait
10 référence à la mise à jour de nos coûts évités qui
11 vont être déposés dans le cadre du dossier
12 tarifaire deux mille quinze (2015) et je réfère à
13 une recommandation de la Régie dans sa décision sur
14 le dossier tarifaire deux mille treize (2013) qui
15 disait justement d'attendre à deux mille quinze
16 (2015), le temps que le marché soit mis en place
17 pour pouvoir intégrer à l'intérieur des coûts
18 évités au niveau du PGEÉ. Donc, les coûts évités
19 qui servent à calculer la rentabilité des
20 programmes justement, les coûts évités relatifs au
21 système de plafonnement et d'échange.

22 Donc, c'est évident que chaque mesure
23 d'efficacité énergétique va être d'autant plus
24 rentable avec l'intégration du SPEDE considérant
25 que le système de plafonnement et d'échange selon

1 ce que vous venez de lire devrait coûter plus cher
2 que ce que le fonds vert coûte actuellement.

3 Q. **[129]** Est-ce que Gaz Métro est inscrite au système
4 de plafonnement et d'échange de gaz à effet de
5 serre à titre de participant? Un autre titre, à ce
6 jour est-ce qu'elle est inscrite?

7 R. Je sais que les démarches pour l'inscription ont
8 été débuté dans les derniers mois. Ce que j'ai
9 compris c'est que le processus d'inscription a
10 occupé mes collègues des affaires juridiques de
11 façon importante dans les derniers... dans les
12 dernières semaines. Donc, est-ce que c'est complété
13 je ne suis pas en mesure de vous le dire, mais je
14 sais que c'est entamé.

15 Q. **[130]** Donc, si je comprends bien que vous n'êtes
16 pas nécessairement encore inscrit, sinon vous
17 seriez au courant j'imagine. Vous n'avez pas
18 nécessairement participé aux ventes aux enchères
19 qui ont eu lieu en décembre deux mille treize
20 (2013) et il y en a eu une le quatre (4) mars deux
21 mille quatorze (2014) également?

22 R. Si vous consultez la liste des participants aux
23 ventes aux enchères tenues au Québec vous allez
24 voir que le nom de Gaz Métro n'apparaît pas sur ces
25 listes-là. Donc, c'est facile de conclure que nous

1 n'avons pas participé.

2 Q. **[131]** Est-ce que vous savez, en fait, donc, la
3 raison pour laquelle vous n'avez pas participé ça
4 serait... ça serait quoi?

5 R. Je vais référer à ce que je vous ai mentionné en
6 introduction, c'est un des éléments qu'on va, qu'on
7 a discuté ou qu'on a présenté à l'intérieur de
8 notre document, notre preuve qui va être discutée
9 dans le cadre du dossier tarifaire deux mille
10 quinze (2015) en phase 1. Donc, toutes ces
11 réponses-là pourront être fournies à ce moment-là
12 avec plaisir.

13 Q. **[132]** Est-ce que Gaz Métro est au courant qu'elle
14 aurait pu s'inscrire comme participant pour
15 acquérir des droits d'émission sur le marché du
16 carbone lors des ventes aux enchères? Est-ce
17 qu'elle est quand même au courant de ça? Êtes-vous
18 au courant?

19 R. Bien oui on est au courant qu'on aurait pu
20 s'inscrire, ça c'est assez évident. Mais comme ça
21 va être, comme c'est précisé déjà dans le dossier
22 qui a été déposé à la Régie, évidemment on soumet
23 notre dossier à la Régie, on va attendre sa
24 décision en regard de nos stratégies qui ont été...
25 qui ont été proposées.

1 Q. **[133]** Donc, si je comprends bien, c'est en attente
2 vraiment suite à la décision de la Régie, vous
3 préférez attendre d'avoir une décision, là,
4 officielle de la Régie avant de commencer à
5 acquérir les crédits d'émission?

6 R. Bien écoutez, considérant les sommes qui sont en
7 cause, on pense qu'il est tout à fait, je dirais,
8 justifié d'au moins présenter notre dossier à la
9 Régie, comme compte tenu en plus que c'est un
10 nouveau dossier, c'est un nouveau phénomène, le
11 système de plafonnement et d'échange. On trouve
12 tout à fait adéquat de présenter notre dossier à la
13 Régie, de lui permettre de juger de la façon dont
14 on entend le traiter et aux termes de cette
15 décision-là on entend agir en conséquence.

16 Q. **[134]** Savez-vous à quel prix les unités ont été
17 vendues lors de la dernière vente aux enchères,
18 est-ce que Gaz Métro est au courant du prix par
19 unité?

20 R. Je vais y aller de mémoire, mais je sais que c'est
21 appuyé sur le plancher des droits d'émission, je
22 pense que c'est onze dollars et trente-neuf
23 (11,39 \$) la tonne en dollars canadiens.

24 (12 h 08)

25 Q. **[135]** Vous avez une bonne mémoire. Merci. Et juste

1 pour faire un lien avec les crédits compensatoires
2 qui avaient été achetés par Gaz Métro au coût de
3 vingt-trois dollars (23 \$) l'unité, est-ce que ça
4 n'aurait pas été avantageux de participer au marché
5 du carbone et puis d'acheter des crédits sur ce
6 marché-là à un prix entre dix (10 \$) et douze
7 dollars (12 \$), là, plutôt que de payer vingt-trois
8 dollars (23 \$) pour les crédits compensatoires. À
9 votre avis. Si les contraintes juridiques, là,
10 entraînaient d'autres coûts on comprend aussi, là.

11 R. Bien ce dont vous me parlez concernant les trois
12 cent cinquante tonnes (350 t) vise ce qu'on appelle
13 le marché volontaire. C'est avant la mise en place
14 du marché dit réglementé. À partir de deux mille
15 quinze (2015), Gaz Métro va être assujettie, en
16 tant que distributeur et en tant qu'émetteur au
17 niveau de ses émissions propres, au système de
18 plafonnement et d'échange dans un mode réglementé.

19 Donc, honnêtement, on ne s'est pas posés
20 cette question-là parce qu'on est en... ce qu'on
21 appelle un peu en changement de régime, là. Donc
22 probablement que tous ces éléments-là vont être
23 remis en question pour les prochaines... pour les
24 prochaines années.

25 Q. **[136]** Donc je vous remercie, ça répond à mes

1 questions. Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Paquet. Nous voulons prendre la pause
4 lunch, alors... Mais vous voulez me... vous allez
5 avoir une question.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Non.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Si vous me permettez, avec votre permission, c'est
12 juste un suivi sur hier. On a consulté les gens de
13 Gaz Métro derrière et aussi, je pense, maître
14 Regnault, lors de l'interroga... contre-
15 interrogatoire d'hier de l'UMQ et le nôtre à
16 l'égard des patrouilles motorisées, il semble qu'il
17 y a eu soit un quiproquo ou une information qui
18 ressort un peu drôlement. Et je fais référence, et
19 j'en ai pour une minute.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je vous en prie.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Au notes sténographiques d'hier, le vingt (20)...
24 vingt (20) mars, à la page 47 où monsieur Dubois -
25 et ne vous inquiétez pas, je ne demanderai pas à

1 monsieur Dubois de revenir, il est parti en
2 vacances, on me dit.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il est déjà parti pour... il est déjà en route, en
5 fait. Si vous voulez...

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Oui, c'est ça. Donc à la page 47 des notes d'hier,
8 vingt (20) mars, il était mentionné qu'annuellement
9 la patrouille motorisée faisait cinq mille deux
10 cents kilomètres (5200 km) par année. Information
11 notée. Hier, à la page 111 lors de mon contre-
12 interrogatoire, il était mentionné que la vitesse
13 était de trente kilomètres à l'heure (30 km/h).

14 Alors, Monsieur Gosselin, économiste, a
15 fait le calcul suivant : cinq mille deux cents
16 (5200) divisé par trente (30) ça fait cent
17 soixante-dix heures (170 h). Et là, nous on se
18 dit : bon, cent soixante-dix heures (170 h), est-ce
19 qu'il y a une inadéquation parce que Gaz Métro
20 demande trois ETP de plus. Un ETP par année, disons
21 à mille cinq cents heures (1500 h) de travail, ça
22 fait quatre mille cinq cents (4500). On pourra me
23 corriger sur les chiffres, bref on veut juste
24 comprendre. Et on se demandait - je sais que c'est
25 pas le bon panel - s'il était possible de prendre

1 un petit engagement pour venir clarifier ou
2 expliquer et on nous donnera l'explication. Puis je
3 pense que maître Regnault, avec son sourire, me
4 laisse aller, c'est tant mieux. Donc je vais vous
5 lire l'engagement, si ça vous va. Et on pourra
6 aller dîner. Ça va, Monsieur le Président?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui, j'allais juste vous dire que vous n'avez pas
9 vu, par contre, le regard de maître Sigouin-Plasse.
10 Alors continuez.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 O.K. O.K. Mais... j'ai croisé...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Mais vous pouvez continuer, on va voir ça, là.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Donc engagement, Madame la Greffière, le 16.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Le 16, oui, effectivement.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 En référence aux notes sténographiques du vingt
21 (20) mars aux pages 47 et 111, veuillez clarifier
22 l'information... veuillez réconcilier, donc,
23 l'information de cinq mille deux cents kilomètres
24 (5200 km) de patrouille motorisée par année à une
25 vitesse de trente kilomètres heure (30 km/h), qui

1 donne cent soixante-dix heures (170 h), versus ou
2 face aux trois ETP additionnels qui, eux,
3 sembleraient représenter environ mille cinq cents
4 heures (1500 h) par ETP, soit quatre mille cinq
5 cents (4500). Donc réconcilier cent soixante-dix
6 heures (170 h) versus quatre mille cinq cents
7 heures (4500 h). Point, merci.

8

9 E-16 (GM) : Réconcilier l'information de 5200 km
10 de patrouille motorisée par année à
11 une vitesse de 30 km/h, qui donne 170
12 heures, versus trois ETP additionnels
13 qui, eux, semblent représenter environ
14 1500 heures par ETP, soit 4500
15 (demandé par la FCEI)

16

17 LE PRÉSIDENT :

18 Allez-y, Maître.

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 On a tous hâte d'aller luncher, alors il n'y a pas
21 de problème, on va prendre l'engagement, on va y
22 répondre.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Mardi.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Et dans les... dans les meilleurs délais. Mais
3 évidemment trente kilomètres heure (30 km/h), on
4 s'entend que c'est comme quand on roule à cent
5 kilomètres heure (100 km/h) sur l'autoroute, puis
6 quand on a fini on a consommé tout son réservoir
7 d'essence. On n'a pas roulé à une moyenne de cent
8 kilomètres heure (100 km/h), mais on viendra
9 l'expliquer de façon plus détaillée pour...

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est ça, pour concilier, pour être sûr qu'on...

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 C'est ça... une explication.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... que nous-mêmes ici quand on va recevoir tout
16 ça, on va peut-être mieux comprendre.

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 Évidemment.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et ça, et ça c'est monsieur Gosselin qui avait
21 calculé ça?

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 Oui, parce que...

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est pas moi, regardez-moi pas!

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Parce que nous, les avocats, on n'est pas capable
3 de faire ça.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors parfait, on ajourne pour l'heure du dîner
6 jusqu'à une heure trente (1 h 30), merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 (13 h 32)

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bon début d'après-midi. Oui, parfait, le ROEÉ.
13 Alors, Maître Boucher Meunier pour le ROEÉ. Vous
14 aviez annoncé une quinzaine de minutes, est-ce
15 que...

16 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

17 Ça va être un peu plus court. On a cinq à dix (10)
18 minutes, pas plus.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Prenez le temps, Maître. Merci.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

22 Merci.

23 Q. **[137]** Donc, bonjour Messieurs, Mesdames les membres
24 du panel. Donc, dans votre témoignage, dans votre
25 récent témoignage, vous avez fait référence au

1 certificat de performance produit par le
2 laboratoire Exova. Donc, vous nous indiquez dans ce
3 document que les tests ont été seulement publiés le
4 dix-sept (17) mars deux mille treize (2013), est-ce
5 que c'est bien correct?

6 M. PHILIPPE RIVARD :

7 R. Oui, en fait, bien la date de publication ou de
8 certification inscrite sur les certificats sont bel
9 et bien du dix-sept (17) mars deux mille treize
10 (2013). Toutefois, comme on l'a mentionné, ces
11 certificats-là semblent être issus suite à des
12 tests qui eux ont été réalisés plutôt en deux mille
13 onze (2011), en août deux mille onze (2011) au
14 laboratoire Exova.

15 Q. **[138]** D'accord. Donc, vous nous dites que... donc
16 ça, ça implique qu'il y a des projets de murs
17 solaires qui ont été approuvés par le FEÉ et par
18 Gaz Métro avant la publication de ce certificat-là?
19 C'est bien exact?

20 M. VINCENT POULIOT :

21 R. En fait, le programme... en fait, les dossiers dont
22 il est question aujourd'hui font référence à
23 l'évaluation du programme du FEÉ entre la période
24 de deux mille neuf (2009) à deux mille douze
25 (2012). Donc, ce sont l'ensemble des dossiers qui

1 ont été analysés. On parlait, je pense, de
2 cinquante-six (56) projets ou cinquante-six (56)
3 dossiers qui ont été analysés durant cette période-
4 là.

5 Q. **[139]** Donc, avant, c'est ça, que le document soit
6 publié?

7 R. Avant que le certificat soit publié.

8 Q. **[140]** Que le certificat soit publié, oui. Donc, sur
9 quelle base est-ce que vous avez accepté ces
10 différents projets si vous n'aviez pas cette
11 documentation-là, cette information-là?

12 R. En fait, il y a plusieurs éléments de réponse à
13 votre question. En fait, ce qu'il faut se poser,
14 c'est aujourd'hui en deux mille quatorze (2014), si
15 on remonte un petit peu dans le temps sur la
16 période de deux mille neuf (2009) à deux mille
17 douze (2012), il faut se poser la question, quelles
18 étaient les informations qui étaient disponibles
19 pour permettre aux gens d'aller faire l'analyse des
20 dossiers. Ce qui nous apparaît évident quand on
21 fait l'exercice rétroactif dans le temps, c'est de
22 se rendre compte que le fabricant des panneaux
23 solaires de marque LUBI confirmait, je pense, sur
24 son site internet, en fait on peut faire même la
25 vérification dans les documents soumis, que ces

1 panneaux-là de marque LUBI n'étaient pas affectés
2 par la vitesse du vent. C'était tiré, comme on en a
3 fait état tantôt dans mon témoignage, de
4 commentaires ou d'un rapport plus exhaustif de la
5 firme Exova en deux mille onze (2011), donc, qui
6 confirmait, comme les certificats le confirment,
7 ceux de deux mille treize (2013), ils confirmaient
8 qu'il n'y avait pas d'impact sur la vitesse du
9 vent.

10 Donc, on a d'une part le fabricant qui le
11 confirme. On a d'autre part des tests en
12 laboratoire qui le confirment. Puis en troisième
13 lieu, on a des certificats qui le confirment.

14 Donc, il est vraisemblable de croire,
15 Monsieur le Président, que les gens qui ont fait
16 l'analyse des dossiers avaient ces informations-là
17 en main pour faire, pour juger que, effectivement,
18 le vent n'avait pas d'influence sur l'efficacité
19 des panneaux, l'efficacité thermique des panneaux
20 solaires de marque LUBI.

21 Q. **[141]** Merci beaucoup. Maintenant, je vais vous
22 référer à la pièce Gaz Métro-12, document 6, page
23 18. Donc, c'est le rapport d'évaluation du
24 programme PC-440.

25 R. S'il vous plaît, peut-être juste préciser la page

1 au document?

2 Q. **[142]** C'est la page 18.

3 R. Oui.

4 Q. **[143]** Donc, je vais simplement lire la note de bas
5 de page numéro 8 de cette page. Donc :

6 Ces projets ont été calculés avec des
7 vitesses de vent entre 1,4 et 1,6
8 mètres par seconde, alors que les
9 données météorologiques de Climat
10 Québec pour les stations
11 météorologiques les plus proches
12 indiquent des vitesses de vent
13 moyennes pour la période hivernale
14 supérieure à 4 mètres par seconde.

15 Donc, maintenant, je vous rapporte au document, au
16 certificat. Donc, pourriez-vous m'indiquer où on
17 retrouve des données pour des vents de plus de
18 quatre mètres par seconde (4 m/s)?

19 R. En fait, on parle de deux tests complètement
20 différents. Dans un premier temps, ce qu'on en
21 comprend c'est qu'on fait référence à des tests qui
22 ont été faits en deux mille onze (2011) par le
23 laboratoire Exova, qui se retrouvent sur des
24 certificats. Vitesse du vent qui a été mesurée
25 entre zéro et jusqu'à trois point huit mètres par

1 seconde (3,8 m/s). Donc, c'était les certificats
2 qu'on a décrits en détail tout à l'heure.

3 Maintenant, dans le rapport d'évaluation de
4 la firme SOM, qui elle repose sur de nouveaux tests
5 effectués par le CTGN, non pas en deux mille onze
6 (2011) mais en deux mille treize (2013), dans un
7 rapport d'évaluation du CTGN fourni le vingt-trois
8 (23) septembre deux mille treize (2013), qui elle
9 amène un éclairage qui est différent, qui est
10 nouveau, et qui nous permet à ce moment-là
11 d'intégrer ces résultats-là dans un rapport
12 d'évaluation, en fait qui a permis à SOM de
13 récupérer ces informations-là pour émettre
14 justement des recommandations qui vont viser à
15 tenir compte de la vitesse du vent pour l'ensemble
16 des projets solaires, peu importe le type de
17 panneau solaire qui sera utilisé pour l'avenir.

18 (13 h 40)

19 Mme PASCALE BOUCHER-MEUNIER :

20 Q. **[144]** Merci. J'ai terminé pour mes questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci beaucoup. Maître Neuman.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[145]** Rebonjour, Madame... c'est-à-dire Monsieur le
25 Président, Madame et Messieurs les Régisseurs.

1 Bonjour Messieurs, Madame. Dominique Neuman pour
2 Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

3 Vous avez fait état des programmes PE-208,
4 PE-218 et PE-219 que nous mentionnions dans notre
5 rapport en preuve et où seuls des rapports
6 d'évaluation préliminaires ont été déposés jusqu'à
7 maintenant à la Régie. Et vous indiquiez que, bon,
8 que les rapports complets ne seront déposés que
9 l'année prochaine, conformément à l'échéancier
10 déjà... déjà établi et qui avait déjà été approuvé
11 par la Régie.

12 Ma question est plus de savoir pourquoi
13 cela prend tant de temps pour produire ce rapport
14 final? Je comprends que l'échéancier a déjà été
15 approuvé, je comprends ça, mais si vous pouvez
16 m'expliquer un peu ce qui prend tout ce temps-là.

17 M. VINCENT POULIOT :

18 R. En fait, juste pour clarifier, juste faire la
19 distinction entre un rapport d'évaluation d'un
20 programme qui est une chose et des rapports de
21 mesurage pré et postimplantation de mesures en
22 efficacité énergétique. Ici, ce qu'on parle, ce
23 sont les rapports de mesurage...

24 Q. **[146]** Oui.

25 R. ... de pré et de postimplantation des mesures en

1 efficacité énergétique pour trois des programmes
2 qui ne sont pas des programmes dits d'appareils
3 standards. C'est plutôt, on implante des mesures
4 qui sont... qui sont spécifiques dans une usine en
5 particulier. On a reçu initialement une décision.
6 Écoutez, je n'ai peut-être pas la date exacte en
7 tête, là, mais on était à la... je dirais en
8 novembre deux mille douze (2012), si ma mémoire est
9 bonne, au moment où on a reçu l'autorisation
10 d'aller de l'avant de la Régie pour cet... pour ce
11 dossier-là. Ça fait que c'est clair que l'hiver
12 deux mille onze (2011), deux... en fait, l'hiver
13 deux mille douze, deux mille treize (2012-2013)
14 était déjà entamé.

15 Lorsqu'on veut faire du mesurage sur des
16 procédés, évidemment la période de mesurage peut
17 être plus courte, on peut parler de quelques...
18 quelques semaines de mesurage avant d'implanter, on
19 implante la mesure et une période de mesurage après
20 l'implantation, donc qui nous permet d'avoir la
21 photo avant et la photo après.

22 Lorsqu'on parle de mesures de chauffage,
23 évidemment il faut mesurer pendant un hiver avant,
24 implanter la mesure durant la période posthivernale
25 et refaire le mesurage en période d'hiver l'année

1 suivante. Donc, d'emblée des projets de mesurage de
2 cette nature-là vont prendre beaucoup plus de temps
3 que d'autres choses.

4 Donc, c'est sûr que si on commence à
5 commercialiser ou à parler dans le marché qu'on
6 veut mettre en place un programme de mesurage comme
7 ça et que l'hiver est déjà entamé, bien, c'est
8 clair qu'on vient de manquer une première fenêtre
9 d'opportunité pour tout ce qui concerne les projets
10 visant le chauffage.

11 Donc, on s'est attardé, au cours du
12 printemps deux mille treize (2013), à solliciter
13 les firmes d'ingénieurs, solliciter nos clients
14 pour leur préciser qu'on avait un programme qui
15 leur permettait de mesurer leurs économies
16 d'énergie et que d'emblée ça allait nous aider à
17 valider la précision des économies d'énergie
18 mesurées par les firmes d'ingénieurs dans le cadre
19 de nos dossiers. Donc, on est à ce... à cette
20 étape-là.

21 Et il faut comprendre non plus qu'il n'y a
22 pas une obligation pour un client de participer à
23 ces programmes-là, dans le sens où il se doit
24 d'attendre que la période de mesurage soit terminée
25 avant de faire son implantation et d'accepter qu'il

1 y ait une deuxième période de mesurage après. Ça
2 fait que dans ce contexte-là, c'est sûr que ça
3 amène une certaine forme de contrainte pour les
4 clients de participer à ce genre de mesurage-là.

5 C'est le fun du point de vue du
6 Distributeur ou d'un point de vue réglementaire,
7 mais le point de vue client, il faut aussi penser à
8 ça. Donc, on est allé sur une approche volontaire
9 et on a eu plusieurs participants qui se sont
10 inscrits et qui ont accepté de participer à ce
11 projet-là. Sauf que, comme on a commencé un peu
12 plus tard que ce qui était prévu, bien, c'est
13 évident qu'on doit finir un peu plus tard que ce
14 qui était prévu, outre toute la bonne volonté qu'on
15 peut mettre en place pour... pour réaliser ces
16 projets-là.

17 (13 h 46)

18 Q. **[147]** Le dernier aspect de votre réponse, c'est
19 justement le point sur lequel je voudrais peut-être
20 avoir quelques précisions. Vous dites justement
21 qu'effectivement ça représente une contrainte pour
22 le client de se soumettre à ce mesurage. Est-ce
23 que... comment évaluez-vous le niveau de... de
24 collaboration des clients à cet égard? Je vois dans
25 votre preuve, enfin dans les rapports préliminaires

1 vous indiquez le nombre de personnes qui ont été
2 contactées et ceux que vous essayez de contacter.
3 Comment est-ce que vous qualifieriez pour ces trois
4 différents programmes le... l'intensité de la
5 collaboration ou est-ce qu'il vous manque un nombre
6 supplémentaire de clients pour pouvoir correctement
7 mener l'évaluation?

8 R. Bien écoutez, de mémoire, on avait prévu je pense
9 que c'était vingt et un (21) ou vingt-deux (22)
10 participants dans le cadre des trois programmes
11 combinés. Au moment où on se parle, je pense qu'on
12 a au moins la moitié des projets qui sont entamés,
13 donc qui sont en processus de mesurage. On en a
14 plusieurs autres qui sont sur le point de débiter.

15 Donc, pas vraiment, c'est toujours le même
16 principe, une fois que c'est, qu'on a un nouveau
17 truc à présenter à notre clientèle, bien ça prend
18 un peu de temps pour le faire connaître puis faire
19 comprendre aux gens qu'on n'est pas là pour les
20 coincer puis revenir chercher des aides financières
21 si jamais les volumes mesurés sont inférieurs aux
22 volumes anticipés initialement.

23 Donc, on n'est pas dans un contexte de...
24 de policier ici, on est vraiment dans un contexte
25 de mesurage. Donc, ça prend un peu de temps pour

1 faire comprendre ça à notre clientèle, informer
2 notre force de vente. Donc, je ne vois pas... je ne
3 vois pas de gros problèmes avec notre clientèle,
4 c'est juste le processus normal de la mise en place
5 de cette dynamique-là qui... qui prend un certain
6 temps et compte tenu du principe du mesurage en
7 période d'hiver bien naturellement ces projets-là
8 ils ne peuvent pas se réaliser plus vite que
9 l'hiver se finit. Puis Dieu sait que cette année
10 c'est particulièrement long.

11 Q. **[148]** Et donc la date où vous serez en mesure selon
12 vous d'avoir dans les trois cas, dans le cas de ces
13 trois programmes des rapports d'évaluation et de
14 mesurage complétés, donc, on parle de la cause deux
15 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015), c'est
16 bien cela?

17 R. Écoutez, on a eu dans le cadre du processus
18 administratif l'opportunité d'avoir ce genre de
19 question précise, là.

20 Q. **[149]** Oui?

21 R. Malheureusement, on a pris tout le temps qui nous
22 était alloué pour se préparer dans le cadre des
23 présentes audiences, donc, moi et mon équipe on
24 compte travailler là-dessus d'ici le premier (1er)
25 avril, date à laquelle on devra rendre une réponse

1 claire à la Régie sur ce... sur ce volet-là,
2 puisque ça fait partie des engagements qu'on a pris
3 auprès de la Régie.

4 Q. **[150]** C'est-à-dire l'engagement étant la date où
5 vous serez en mesure d'avoir... de déposer ce
6 rapport final?

7 R. Date à laquelle on a convenu avec la Régie de lui
8 fournir l'information.

9 Q. **[151]** D'accord. Et vous êtes confiant que ça
10 pourrait être disponible pour la cause deux mille
11 quatorze-deux mille quinze (2014-2015)?

12 R. Il y a certainement des projets qui seront
13 terminés, qui pourront être, à ce moment-là, être
14 soumis à un évaluateur externe qui lui utilisera
15 ces informations-là pour concevoir l'évaluation
16 complète. Donc, je pense qu'il faut, il y a une
17 étape additionnelle qui va certainement prendre un
18 peu de temps au-delà du terme de réaliser les
19 projets de mesurage. Tu sais, si on finissait les
20 projets de mesurage d'ici l'automne deux mille
21 quatorze (2014), bien c'est certain que le temps de
22 prendre les résultats, les donner à une firme
23 d'évaluation, on a certainement pour un autre neuf
24 mois là de travail avant que la conception complète
25 de l'évaluation soit faite, parce que ce n'est pas

1 seulement sur ça qu'on doit évaluer un programme.

2 Q. **[152]** Donc, ça se peut que ce soit la cause deux
3 mille quinze-deux mille seize (2015-2016)
4 finaleme

5 R. Ça se peut que ça soit la cause deux mille quinze-
6 deux mille seize (2015-2016) effectivement, mais je
7 ne peux pas m'engager parce qu'on doit faire un
8 travail d'analyse qu'on n'a malheureusement pas eu
9 le temps de faire jusqu'à maintenant.

10 Q. **[153]** Dans ces trois programmes les budgets
11 d'évaluation n'avaient pas tous été dépensés. Est-
12 ce que vous pouvez commenter sur cet aspect-là?

13 R. Est-ce que vous parlez des budgets d'évaluation des
14 projets de mesurage?

15 Q. **[154]** Oui les budgets d'évaluation, je parle?

16 R. Bien dans le cas où les projets se sont... se sont
17 entamés, dans le fond, ce que l'on n'a pas dépensé
18 une année n'a pas été dépensé et ça a été utilisé,
19 bien pas utilisé, mais on a pris les budgets de
20 l'année suivante au moment où les projets se sont
21 réalisés. Donc, il n'y a pas eu de transfert
22 budgétaire de quelque forme que ce soit.

23 Q. **[155]** Mais c'est donc que vous auriez initialement
24 prévu faire ces évaluations plus tôt si je
25 comprends bien?

1 R. C'est sûr qu'au moment où on a déposé le dossier en
2 deux mille douze (2012), si ma mémoire est bonne,
3 c'est sûr que si on avait eu plus rapidement, si on
4 avait pu enclencher le processus avant l'hiver,
5 bien c'est clair qu'on aurait pu commencer et
6 entamer des versements d'aide financière pour
7 couvrir les coûts associés aux mesurages à nos
8 clients visés. Donc...

9 (13 h 51)

10 Q. **[156]** Je vais passer à deux autres programmes, le
11 PE-207, étude de faisabilité CII et le PE-211,
12 étude de faisabilité pour les ventes aux grandes
13 entreprises. Et dans les deux cas, il y avait des
14 recommandations de l'évaluateur Econoler à l'effet
15 que les économies, en fait que le calcul des gains
16 devait être réévalué. Bien, je voudrais... Pourquoi
17 vous n'avez pas retenu ces recommandations et quel
18 est votre... quelles sont vos intentions à cet
19 égard?

20 R. En ce qui me concerne, j'ai déjà adressé ce point-
21 là tout à l'heure dans mon...

22 Q. **[157]** Oui, c'est là-dessus que je voudrais vous
23 demander de préciser vos intentions.

24 R. Ce que j'ai répondu tout à l'heure, c'est que, en
25 tout respect, ces dossiers-là sont actuellement,

1 ces dossiers d'évaluation là sont actuellement sous
2 évaluation par le processus administratif avec la
3 Régie. On a eu une rencontre d'information avec la
4 Régie. On a pris en note des questions. On se doit
5 de lui répondre d'ici le premier (1er) avril. Et la
6 Régie devra d'ici ou dans les délais qu'elle jugera
7 utiles nous rendre une décision sur ces rapports
8 d'évaluation là. Et aux termes de cette décision
9 administrative de la Régie, bien, à ce moment-là,
10 on intégrera, le cas échéant, les recommandations
11 utiles à notre dossier tarifaire deux mille quinze
12 (2015), évidemment si la décision nous arrive dans
13 des délais qui nous permettent de le faire.

14 Q. **[158]** Oui. Mais malgré ça, vous avez déjà ces
15 recommandations de l'évaluateur et vous étiez déjà
16 en mesure de les intégrer aux programmes du PGEÉ
17 tels qu'ils sont déposés dans la présente cause
18 tarifaire. Donc, c'est un peu ce que je voudrais
19 savoir de votre part. Quelle est la réflexion qui
20 vous a amené à ne pas intégrer à ce stade-ci ces
21 recommandations d'évaluateur quant au calcul des
22 gains?

23 R. En fait, c'est plus une décision de la Régie
24 antérieure qu'une interprétation de notre part qui
25 nous amène à faire ce choix-là. Il y a déjà eu,

1 puis je ne me souviens pas la décision exacte, mais
2 je suis certain qu'on peut la retrouver, où la
3 Régie nous a demandé d'intégrer dans le dossier
4 tarifaire suivant, à l'époque où on traitait des
5 évaluations des programmes à l'intérieur des causes
6 tarifaires et non pas dans un processus
7 administratif, elle nous a toujours demandé
8 d'intégrer les suivis des évaluations de programmes
9 dans le dossier tarifaire suivant. Donc, sur cette
10 base-là, on fait le processus administratif avec la
11 Régie. On obtient une décision et on applique ces
12 recommandations dans le dossier tarifaire suivant.
13 Comme on l'a toujours fait par le passé.

14 Q. **[159]** Alors je n'ai pas d'autres questions. Je vous
15 remercie beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard? Oh! Silence
18 radio! Maître Guay confirme non plus qu'il n'a pas
19 de questions. Maître Cardinal pour la Régie.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Oui, je vais avoir des questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Cardinal.

24 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. **[160]** Bonjour. Je vais vous référer à la pièce Gaz

1 Métro-12, Document 2, à la page 5. Donc, on peut
2 constater de la pièce que le budget du PGEÉ 2014
3 prévoit que, pour octroyer quinze millions de
4 dollars (15 M\$) en subventions, les dépenses
5 d'exploitation seront de trois millions deux cent
6 vingt-cinq mille dollars (3,225 M\$). Je vais vous
7 référer également à la pièce Gaz Métro-19, Document
8 2, à la page 57. Ça va, vous avez trouvé la pièce?

9 M. VINCENT POULIOT :

10 R. La deuxième pièce que vous avez mentionnée, je ne
11 l'ai malheureusement pas.

12 Q. **[161]** C'est Gaz Métro-19, Document 2. La cote Régie
13 est le B-0322.

14 R. Ça va. Merci.

15 Q. **[162]** Parfait. Donc à la page 57 à la question
16 26.1, Gaz Métro répond un peu plus loin dans la
17 réponse :

18 Pour 2014, les coûts estimés pour les
19 offensives de positionnement sont de
20 2 940 000 \$, dont une allocation de
21 325 000 \$ est chargée au Plan global
22 en efficacité énergétique.

23 Et finalement ma troisième référence, je vous ai
24 fait des copies parce qu'il s'agit en fait du
25 dossier, du rapport annuel de Gaz Métro. Donc,

1 c'est la pièce Gaz Métro-12, Document 1. J'ai une
2 copie aussi pour vous, Monsieur le sténographe, j'y
3 ai pensé. Donc, on va coter la pièce, Madame la
4 greffière, on est... Donc A-0142. Merci.

5
6 A-0142 : (Gaz Métro-12, Doc.1) Rapport annuel
7 au 30 septembre 2013, R-3871-2013

8
9 Donc, on peut noter que les dépenses d'exploitation
10 réelles du PGEÉ 2013 ont été de deux millions
11 quatre cent vingt-cinq mille dollars (2,425 M\$).
12 Outre le montant de trois cent vingt-cinq mille
13 dollars (325 000 \$) pour l'offensive de
14 positionnement qu'est-ce qui justifie que les
15 dépenses d'exploitation prévues en deux mille
16 quatorze (2014) soit trois point deux millions de
17 dollars (3,2 M\$), soient trente-trois pour cent
18 (33 %) plus élevées que les dépenses réelles en
19 deux mille treize (2013), soit de deux point quatre
20 millions (2,4 M\$), alors que le montant de
21 subvention octroyé reste à peu près constant?

22 (13 h 58)

23 M. VINCENT POULIOT :

24 R. La réponse est très simple, l'an passé on a été
25 dans une situation où on avait des postes qui ont

1 été vacants pendant une bonne partie, sinon la
2 totalité de l'année, donc on avait intégré le FEÉ
3 en place mais on avait puis madame Moorhouse à côté
4 de moi est un bel exemple, même si on avait prévu
5 la création de son poste dès le mois d'octobre,
6 bien ça a été, je pense, au mois de mars, si ma
7 mémoire est bonne, avant qu'elle puisse être entrée
8 en fonction dans l'équipe de DATECH. Également, on
9 avait crée un autre poste, ça fait que je pense que
10 j'en ai au moins trois comme ça, là, qui ont été
11 créés, en tout cas, qui ont été anticipés dans les
12 budgets, dans le trois point un millions (3,1 M)
13 que vous avez au document Gaz Métro 12, document 1
14 du dossier R3871 et qui dans le trois point un
15 millions (3,1 M) qui n'ont pas été dépensés donc
16 quand on parle de postes vacants, on parle de
17 dépenses opérationnelles également qui s'en
18 suivent, de frais de gestion, de bénéfices
19 marginaux qui ne sont pas couverts, donc je ne
20 dirais pas que le six cent mille (600 000) en
21 totalité ce sont des postes vacants, mais une très
22 grande partie de ça l'est en totalité.

23 Q. **[163]** D'accord. Je vous réfère maintenant à la
24 pièce Gaz Métro 12, document 1 et je vais vous
25 référer à différentes fiches de programmes, donc il

1 s'agit de la page 60, la page 81 et 107. Vous avez
2 les pièces? Oui? Parfait. Donc ces trois fiches de
3 programmes, à la page 60, c'est la fiche du
4 programme PE207 Étude de faisabilité et le coût
5 incrémental utilisé est de douze mille deux cents
6 dollars (12 200 \$), en deux mille treize-deux mille
7 quatorze (2013-2014). À la page 81, vous avez la
8 fiche du programme PE226 Recommissionning, le coût
9 incrémental utilisé, quant à lui, est de cinquante-
10 quatre mille sept cent treize dollars (54 713 \$) et
11 finalement, à la page 107, c'est le programme Étude
12 de faisabilité (VGE) et le coût incrémental est de
13 vingt-neuf mille six cents dollars (29 600 \$) en
14 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014).
15 Ces trois programmes là subventionnent des études.
16 Pour chacun des trois programmes, est-ce que les
17 surcoûts indiqués dans les fiches incluent le coût
18 des mesures implantées ou si elles n'incluent que
19 le coût des études?

20 M. PHILIPPE RIVARD :

21 R. En fait, il y a des distinctions à faire entre
22 chacun des programmes que vous avez mentionnés. Je
23 pourrais répondre pour deux des trois programmes
24 mentionnés, donc le PE207 Étude de faisabilité,
25 ainsi que le PE211 qui est également Étude de

1 faisabilité mais pour le VGE. Ces deux programmes-
2 là, le coût incrémental, en fait, représente le
3 coût lié aux études de faisabilité elles-mêmes qui
4 sont la mesure... qui est la mesure qui est promue
5 par le programme comme tel, donc pour répondre à
6 votre question, pour les deux programmes que j'ai
7 mentionnés, le coût de mesure d'efficacité
8 énergétique qui serait implanté par la suite ne
9 font pas partie... ne sont pas considérés dans le
10 coût qu'on peut voir dans ces fiches-là. Ça c'est
11 la réponse pour les deux programmes d'études. Pour
12 le programme de remise au point des bâtiments, le
13 PE226, en fait, on ne qualifie pas nécessairement
14 ce programme-là d'un programme d'études, c'est un
15 programme qui comporte, qui est beaucoup plus
16 complexe, beaucoup plus fastidieux qu'un exercice
17 d'étude de faisabilité en soi qui comporte
18 plusieurs étapes et plusieurs phases. Une de ces
19 phases-là est de réaliser une forme d'étude
20 préliminaire, ensuite à l'implantation, il y a
21 aussi des stratégies de persistance qui sont mises
22 en oeuvre par la suite du suivi énergétique, donc
23 c'est un projet qui est beaucoup plus complexe et
24 ce qu'on retrouve à l'intérieur du surcoût pour ce
25 programme-là, soit le programme de remise au point,

1 nouvelle construction. L'évaluation
2 montre également qu'en augmentant le
3 nombre de projets dans les bâtiments à
4 vocation industrielle, il est possible
5 d'augmenter les économies réalisées.

6 Ensuite, dans la même pièce mais un peu plus loin,
7 donc aux pages 95 et 111. On peut voir les :

8 (ii) Fiches des programmes PE235
9 Nouvelle construction et PE218
10 Encouragement à l'implantation dans le
11 secteur industriel.

12
13 La Régie note que ces deux programmes
14 s'adressent à des créneaux que le
15 rapport d'évaluation a identifiés
16 comme étant propices à une
17 implantation rentable de la
18 technologie solaire.

19
20 Compte tenu que la stratégie de Gaz
21 Métro est de viser la nouvelle
22 construction et le secteur industriel,
23 est-ce qu'il n'y aura pas lieu :

24
25 D'intégrer les applications solaires

1 dans les mesures éligibles aux
2 programmes PE235 et PE218 qui visent
3 spécifiquement les clientèles que Gaz
4 Métro cherche à atteindre et mettre
5 fin au programme PE234. Ou encore de
6 maintenir le programme PE234, mais en
7 limitant l'accès au seul projet de
8 nouvelles constructions et aux
9 applications industrielles.

10 R. Pour répondre à votre question, je dirais que...

11 Q. **[166]** Je m'excuse, est-ce que vous pouvez peut-être
12 rapprocher votre micro parce qu'on a vraiment de la
13 difficulté à vous entendre ici.

14 R. Vous m'entendez mieux?

15 Q. **[167]** Oui, merci.

16 R. Pour répondre à votre question, en fait, ça n'a pas
17 été envisagé du côté de Gaz Métro de transférer
18 cette mesure-là qui est le préchauffage solaire à
19 l'intérieur d'un programme existant et de mettre
20 fin au programme solaire, comme vous le suggérez.
21 Une des raisons liée à ça est principalement le
22 niveau d'aide financière qui est présentement
23 disponible à travers le programme préchauffage
24 solaire. En sortant la mesure, en la mettant dans
25 d'autres programmes, ça ferait en sorte que la

1 couverture d'aide financière ne serait pas la même,
2 mais deviendrait celle des programmes qui sont...
3 qu'on a mentionnés, les programmes PRO. Donc ça
4 c'était une première raison.

5 En le gardant le programme comme tel, ça
6 nous permet de pouvoir mieux encadrer et mieux
7 faire la promotion de ce programme-là également de
8 façon individuelle. Et lorsqu'on a réfléchi à...
9 puis on a considéré les recommandations de
10 l'évaluateur suite à son évaluation de programme,
11 on ne jugeait pas nécessaire d'exclure les autres
12 types de clientèles qui ne font pas partie des
13 segments qu'on vient de mentionner, là, qui étaient
14 privilégiés, donc le secteur industriel, puis la
15 nouvelle construction.

16 Parce que selon nous on croit qu'en mettant
17 un effort additionnel auprès de cette clientèle-là,
18 en allant chercher davantage de projets plus
19 performants que la moyenne, disons-le comme ça, on
20 croit que c'est possible de tendre vers une
21 rentabilité positive pour l'ensemble du programme.
22 Fait qu'on voulait quand même continuer d'avoir un
23 programme de masse qui s'adresse à l'ensemble de la
24 clientèle, mais de concentrer nos efforts vers les
25 projets qui génèrent davantage de rentabilité. Donc

1 c'est la stratégie qui a été adoptée.

2 (14 h 09)

3 M. VINCENT POULIOT :

4 R. Si vous me permettez d'ajouter un élément
5 additionnel. Le programme PE-218 industriel ne vise
6 que les grandes entreprises, donc en faisant ça, en
7 jumelant les... les projets ensemble, les
8 programmes ensemble, on viendrait à ce moment-là se
9 limiter à tout le petit industriel qui aurait des
10 besoins d'air frais, d'air préchauffé en continue
11 pour des besoins industriels, mais qui ne seraient
12 pas dans la catégorie des clients grandes
13 entreprises.

14 Donc, en laissant le programme distinct de
15 ceux déjà en place, bien, ça nous permet de
16 concentrer nos actions commerciales vers la
17 nouvelle construction, parce qu'il y a des
18 économies évidentes, vers les clients industriels
19 qui ont par définition souvent des besoins d'air
20 continue, donc pour leur procédé de production et
21 non pas seulement pour le chauffage des bâtiments.
22 Mais, sans toutefois exclure des supers projets
23 dans l'institutionnel, en rénovation, mais qui sont
24 très performants, qui amènent une période de retour
25 sur investissement qui est... qui est très très

1 acceptable et qui à ce moment-là deviennent
2 intéressant à être financés.

3 Donc, ce qu'on veut, c'est d'étendre
4 l'offre à un plus grand potentiel possible, mais en
5 focussant davantage par nos actions commerciales
6 vers des créneaux qui sont plus porteurs d'une
7 rentabilité intéressante, autant pour Gaz Métro que
8 pour sa clientèle. Donc, on cible, mais sans
9 nécessairement restreindre des projets qui
10 pourraient être super potentiels dans le marché
11 industriel ou dans le petit industriel ou dans le
12 gros industriel, en nouvelle construction ou en
13 rénovation, si vous me permettez l'expression, dans
14 des projets qui sont performants.

15 Q. **[168]** Et est-ce qu'on pourrait offrir une aide
16 différenciée pour les mesures solaires dans les
17 programmes PE-235 et PE-218?

18 R. En fait, on risquerait de se retrouver, Monsieur le
19 Président, avec un peu un deux dans un, t'sais.
20 Dans le fond, deux programmes qui sont combinés
21 artificiellement sous une même couverture parce
22 que, quoi? Parce qu'on aurait à ce moment-là des
23 aides financières qui seraient différentes. On
24 aurait des surcoûts qui seraient différents ou on
25 nous demanderait de traiter des surcoûts qui sont

1 différents. On aurait des modalités qui seraient
2 différentes. On devrait avoir probablement des...
3 peut-être des formulaires différents. Donc, on ne
4 voit pas grand avantage à traiter artificiellement
5 quelque chose qui peut être combiné naturellement,
6 mais qui peut être aussi traité de façon... de
7 façon dissociée, donc...

8 Exemple, les aides financières dans les
9 programmes d'aide à l'implantation sont de vingt-
10 cinq sous (25 ¢) le mètre cube avec certains
11 maximums. Dans le cadre du programme solaire, on
12 parle de deux dollars (2 \$) le mètre cube avec des
13 maximums qui sont différents. Donc, ça reviendrait
14 de jumeler, de façon cosmétique, deux programmes
15 qui en soi sont... visent des mesures qui sont
16 totalement différentes.

17 Q. **[169]** Et est-ce qu'on pourrait accepter les mesures
18 solaires dans les programmes PE-208 pour petit
19 commercial et industriel et PE-219?

20 R. Bien, ma réponse serait à peu près la même. En
21 fait, idéalement, là, on pourrait avoir un seul
22 gros programme du PGÉ et traiter l'ensemble des
23 demandes sous un même chapeau, mais on sait très
24 bien que autant les intervenants que la Régie
25 voudraient certainement avoir le détail associé à

1 prévoit interrompre systématiquement
2 le service aux ménages à faible revenu
3 connaissant des difficultés de
4 paiements avant de leur donner accès
5 au CASS.

6 Ce à quoi Gaz Métro répondait :

7 Non, Gaz Métro ne prévoit pas
8 interrompre systématiquement le
9 service aux MFR connaissant des
10 difficultés de paiement.

11 Donc, Gaz Métro demande un budget total de trois
12 cent douze mille sept cent quarante-quatre dollars
13 (312 744 \$) pour le CASS qui se compose
14 principalement en cent vingt mille sept cent
15 quarante-quatre dollars (120 744 \$) de radiation,
16 quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) de frais de
17 remise en service et quatre-vingt-dix-neuf mille
18 dollars (99 000 \$) de frais de qualification.

19 Considérant qu'il pourrait y avoir des
20 frais prévus non engagés, par exemple, comme les
21 frais de remise en service, considérant aussi que
22 nous sommes dans le cadre d'un projet pilote et
23 considérant aussi que la Régie se questionne sur
24 l'ampleur du budget demandé soit d'environ trois
25 cent quinze mille dollars (315 000 \$) pour une

1 radiation de pertes de cent vingt mille dollars
2 (120 000 \$).

3 Pouvez-vous commenter sur une situation où
4 la Régie connaîtrait un budget annuel de deux
5 cent... reconnaîtrait un budget annuel de deux cent
6 cinquante mille dollars (250 000 \$) pour chacune
7 des deux années?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Peut-être juste avant de répondre à la question,
10 une petite précision dans le sens que... tu sais
11 l'exercice qu'on a fait ici bon je pense qu'on ne
12 remet pas nécessairement l'intention en cause,
13 donc, on parle plus des budgets. Une fois qu'on
14 avait établi chez Gaz Métro l'intention
15 d'effectivement proposer un programme de soutien
16 aux MFR, on s'est effectivement posé la question.

17 Quel est le niveau de budget réaliste ou en
18 tout cas qui peut être présenté un budget
19 intéressant ou raisonnable, c'est le mot que je
20 cherchais, merci, raisonnable? Donc, on a fait un
21 exercice qui est détaillé effectivement dans notre
22 preuve à Gaz Métro-12, Document 4, pages 12 et 13,
23 pour essayer de voir quelles étaient les mauvaises
24 créances. On a été obligé effectivement de poser
25 plusieurs hypothèses qui sont à cette étape-ci des

1 hypothèses.

2 On a essayé de voir justement quels étaient
3 les frais de remise en service et autres. Donc, on
4 a fait un certain exercice. Ce qu'on demande à la
5 Régie ce n'est pas d'approuver un budget par
6 rubrique, mais on demandait d'approuver un budget
7 de trois cent quinze mille dollars (315 000 \$).

8 Maintenant est-ce que le budget pourrait
9 uniquement être de deux cent cinquante mille
10 dollars (250 000 \$) dans le cadre d'un projet
11 pilote au lieu de trois cent quinze mille dollars
12 (315 000 \$), je vous dirais qu'on pourrait
13 effectivement répondre que votre évaluation est
14 aussi bonne que la nôtre à cette étape-ci.

15 C'est pour ça qu'on voulait faire un peu le
16 projet pilote aussi. La décision de l'organisation
17 c'était d'aller jusqu'à un budget autour de trois
18 cent mille dollars (300 000 \$) basé sur certaines
19 hypothèses. On serait très ouvert à le faire pour
20 deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) si ça
21 peut nous permettre justement d'aller tester sur le
22 terrain justement les bénéfices et les coûts de ce
23 type de programme-là. On est très ouvert à votre
24 proposition.

25 Q. [171] Merci. Je n'aurai plus d'autres questions.

1 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

2 Q. [172] Maître... maître, Monsieur Tremblay sur la...
3 sur votre dernière réponse, on se rappelle que ce
4 projet-là, si je me rappelle bien, c'est un projet
5 qui date du dossier 3693 qui était sur le mécanisme
6 incitatif qui était une proposition du groupe de
7 travail, est-ce que je m'abuse?

8 R. Je n'ai pas les chiffre exacts des dossiers, mais
9 oui, sur l'ensemble de l'oeuvre, oui, ça découle.
10 (14 h 19)

11 Q. [173] C'est-à-dire qu'on en a discuté dans 3693,
12 c'est survenu parce qu'on nous a demandé un suivi
13 alors là, on serait à l'étape du projet pilote et
14 donc c'est le projet pilote sur deux ans et il nous
15 reste à confirmer l'intérêt pour effectivement pour
16 la clientèle et aussi donc le budget. Mais on
17 s'entend que c'était quelque chose qui a été
18 souvent devant nous puis qu'on a retransféré de
19 dossier en dossier et c'était un dossier... un
20 projet qui ne venait pas exclusivement de Gaz Métro
21 mais qui venait aussi, donc, je me rappelle bien du
22 groupe alors donc c'était aussi en partie de votre
23 clientèle. Je veux juste amener ça, en fait, je
24 pense que j'amène de l'eau à votre moulin, là.

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Oui, effectivement, vous avez parfaitement raison
3 sur la genèse de la proposition.

4 Q. [174] Parfait. Je voulais juste apporter ça
5 comme... et nous allons donc tout reprendre ça et
6 tout rediscuter de ceci. Maître Sigouin-Plasse, la
7 formation n'a plus de questions pour ce panel, à
8 moins que vous en ayez en réinterrogatoire.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Non, Monsieur le Président, mais peut-être me
11 permettre, compte tenu de votre dernière
12 intervention à la page... la première page de la
13 pièce Gaz Métro 12, document 4, fait état du
14 processus d'entente... en fait, plutôt du mécanisme
15 incitatif du dossier au mécanisme incitatif. Alors
16 je n'ai pas de questions en réinterrogatoire,
17 merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors écoutez, je vais essayer... donc je libère,
20 je libère, je libère tout le monde sauf monsieur
21 Tremblay qui aime beaucoup rester là alors il va
22 passer le reste de l'après-midi. Madame et
23 messieurs, merci. Alors bonne fin de journée à
24 vous. Nous allons tout de suite enchaîner, si vous
25 le voulez bien, monsieur Sigouin-Plasse avec le

1 dernier panel, qui est le panel 8. Si je comprends
2 bien, va se joindre à monsieur Tremblay madame
3 Lemay.

4 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :
5 Effectivement.

6

7 PREUVE GM : PANEL 8

8

9 ISABELLE LEMAY (sous la même affirmation)

10

11 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY (sous la même affirmation)

12

13 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Q. **[175]** Parfait, alors les témoins sont déjà
15 assermentés, Monsieur le Président, alors je peux
16 procéder à l'énoncé, à l'énumération des pièces
17 relatives à ce panel, il s'agit des pièces B0171 à
18 B0181, Gaz Métro 15, documents 1 à 11, B182 Gaz
19 Métro 16, document 1, B280 et B281 Gaz Métro 17,
20 documents 1 et 2, B185 et B186 Gaz Métro 18,
21 documents 1 et 2, les réponses aux demandes de
22 renseignements B324 et Gaz Métro 19, document 2, il
23 s'agit de la DDR de la Régie aux questions 9, 47 et
24 48, B325 Gaz Métro 19, document 3, DDR de l'ACIG,
25 question 14, B327 Gaz Métro 19, document 4, DDR de

1 la FCEI, questions 1.5, 1.6, 4 et 11.2, la pièce
2 B333 Gaz Métro 19, document 8, DDR d'UC, à la
3 question 15.1 ainsi que la pièce B335 Gaz Métro 19,
4 document 10, DDR de l'UMQ à la question 4. Madame
5 Lemay et monsieur Tremblay, est-ce que vous avez
6 des modifications à apporter à ces différentes
7 pièces?

8 Mme ISABELLE LEMAY :

9 R. Non.

10 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

11 R. Non.

12 Q. **[176]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir pour
13 votre témoignage écrit dans le cadre de la présente
14 cause tarifaire?

15 Mme ISABELLE LEMAY :

16 R. Oui.

17 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

18 R. Oui.

19 Q. **[177]** Alors les pièces sont officiellement versées
20 au dossier et nous n'avions pas annoncé de
21 présentation pour ce panel, ils seront donc
22 disponibles pour répondre aux questions.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Merci Maître Sigouin-Plasse. Je vais...
25 avant de commencer le contre-interrogatoire, je

1 veux juste avoir de votre part l'ensemble, ceux que
2 j'ai sur ma liste, combien de temps vous pensez
3 prendre pour que je puisse arranger le temps qu'il
4 nous reste et savoir si je déborde. Alors Me
5 Sarrault?

6 Me GUY SARRAULT :

7 Pas de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Pas de question? Maître Turmel? Maître Paquet? Me
10 Boucher-Meunier? Me Neuman? Me Sicard n'est pas là,
11 l'UMQ n'est pas là, Régie? Me Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Je suis en train d'évaluer, là, peut-être dix (10),
14 quinze (15) minutes.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait, on va finir en temps. Alors Me Turmel,
17 s'il vous plaît. En ce vendredi après-midi, je ne
18 sais pas s'il fait beau, je ne suis pas sorti.

19 (14 h 25)

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... encore l'hiver.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui, on est encore dans ce vortex, Monsieur le
24 Président. Que voulez-vous!

25 Q. [178] Alors bonjour aux membres du panel, André

1 Turmel pour la FCEI. Deux brèves questions pour
2 bien comprendre la démarche du distributeur Gaz
3 Métro à l'égard de la politique de dépôt. Donc
4 vous, sauf erreur, vous souhaitez modifier la
5 politique de dépôt à l'article 8.1.2.2, c'est
6 exact?

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Oui.

9 Q. [179] Peut-être tout simplement nous rappeler un
10 peu, là, bon les... l'essence des modifications et,
11 bien je veux comprendre avec vous finalement le
12 pourquoi de ces modifications à ce stade-ci,
13 qu'est-ce qui motive Gaz Métro à faire de telles
14 modifications?

15 R. Bien au niveau de l'objectif en soi, je vous dirais
16 que c'est... à la base c'est quand on a
17 effectivement une hausse de volume que nous, ici,
18 on propose d'être le double. Donc une hausse de
19 consommation qui représente le double, une
20 augmentation du double des volumes. Il y a un
21 potentiel effectivement d'augmentation du risque au
22 niveau du dépôt qu'on pourrait avoir pour le client
23 qui ne voudrait pas... qui ne serait plus
24 nécessairement en ligne avec sa consommation, en
25 lien avec sa consommation. Ou dans d'autres cas,

1 c'est qu'on n'a aucun dépôt, effectivement. Donc,
2 on veut effectivement être en mesure de pouvoir
3 réévaluer le risque.

4 Ici il faut bien comprendre que c'est pas
5 parce que le client double sa consommation qu'on va
6 automatiquement demander un nouveau dépôt. Ici
7 c'est qu'on veut avoir la possibilité de refaire
8 une évaluation du risque pour s'assurer
9 effectivement qu'on a, si on a besoin d'avoir
10 des... un dépôt qui soit effectivement en lien avec
11 la consommation en fonction du risque du client.

12 Donc, l'objectif ici c'est de venir réduire
13 les mauvaises créances et pour réduire l'impact
14 tarifaire de l'ensemble de la clientèle.

15 Q. [180] Donc, je comprends que c'est davantage un
16 risque appréhendé qu'un risque réel ou vécu, là,
17 c'est... Je comprends que vous dites que c'est une
18 règle du pouce mathématique de dire, bien les
19 volumes vont s'accroître, donc il faut... il faut y
20 aller de manière proportionnelle, c'est un peu ça
21 que vous dites?

22 Mme ISABELLE LEMAY :

23 R. Bien le risque il existe, il a existé l'année
24 dernière, mais c'est pas la base même de notre...
25 notre prétention, là, ce qu'on dit c'est : on veut

1 pouvoir réévaluer le risque, puis à ce moment-là
2 faire un lien avec... Comme la fourniture, un
3 client qui revient au service de fourniture, on a
4 le droit, au quatrième alinéa, de réévaluer le
5 risque, mais c'est dans la même mesure faite...
6 faire cette réévaluation-là.

7 Q. **[181]** Et combien de temps l'ajout au dépôt ou le
8 dépôt sera-t-il conservé... sera-t-il conservé?

9 R. La durée c'est trente-six (36) mois pour un client
10 autre usage.

11 Q. **[182]** Dans tous les cas? C'est trente-six (36) mois
12 automatique ou c'est discrétionnaire à...?

13 R. Non, les conditions de service sont précises. C'est
14 trente-six (36) mois pour un client autre usage.

15 Q. **[183]** Puis en deux mille treize (2013) est-ce que
16 vous avez une indication des... chiffrée des... de
17 situation de dépôt? En tout cas, pour... au soutien
18 de ce que vous demandez pour l'année deux mille
19 treize (2013), y a-t-il...

20 R. Bien moi j'ai des données uniquement pour l'année
21 deux mille treize (2013), pas pour les années
22 avant, mais il y a eu environ vingt-cinq (25) cas
23 où il y a eu une croissance du volume. Puis de ce
24 nombre, il y en a eu onze (11), c'étaient... les
25 volumes avaient doublé. Si on parle de cas de

1 crédit, mais c'étaient pas des cas pour lesquels la
2 mesure était en force, là, pour... Il n'y avait pas
3 de dépôt de demandé pour ces clients-là.

4 Q. **[184]** Et ces clients-là est-ce que c'étaient des
5 clients grand débit, moyen débit? Si on fait une...

6 R. J'ai pas cette information-là.

7 Q. **[185]** Est-ce que vous pourriez... bien si vous...
8 je suis sûr que vous pouvez l'obtenir. Si vous ne
9 l'avez pas là. Est-ce que vous pensez que vous
10 pouvez l'obtenir facilement?

11 R. Oui, c'est de l'information par compte de contrat,
12 là.

13 Q. **[186]** Oui.

14 R. On pourrait le... on pourrait l'obtenir.

15 Q. **[187]** Alors donc...

16 R. Si c'est utile, on pourrait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Engagement 17.

19 Me ANDRÉ TURMEL

20 Q. **[188]** Donc, pour deux mille treize (2013), fournir
21 les... par type de client, les vingt-cinq (25) cas
22 auxquels le témoin fait référence avec les volumes
23 en conséquence.

24

25 E-17 (GM) : Fournir pour 2013, par type de client,

1 de transport feront assurément partie
2 de ces réflexions et par le fait même,
3 l'établissement de l'OMA pour les
4 clients aux tarifs de distribution D3
5 et D4.

6 Pouvez-vous préciser la nature des réflexions
7 relatives aux OMA de transport?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. J'essaie de voir la réponse à la question, dans le
10 sens que, bien, c'est tout relié. Les conditions
11 actuelles d'OMA ont été fixées dans le dégroupement
12 des tarifs au début des années deux mille (2000), à
13 la fin des années quatre-vingt-dix-neuf (99), deux
14 mille (2000). On a discuté longuement dans les
15 derniers mois de tout le nouveau contexte
16 d'approvisionnement gazier avec le déplacement à
17 Dawn. Et, effectivement, la Régie est venue avec
18 plusieurs lignes de questions au sujet des OMA de
19 transport, à savoir est-ce qu'ils étaient toujours
20 bien calibrés en fonction d'un juste équilibre
21 entre la protection, je vous dirais, des clients
22 plus captifs et, effectivement, les clients qui ont
23 peut-être différents choix que d'autres n'ont pas.

24 Ce que monsieur Cabana vous avait dit en
25 Phase 2 de ce même dossier sur, justement, le

1 déplacement à Dawn, c'est que c'était effectivement
2 une préoccupation de Gaz Métro et qu'effectivement
3 on reviendrait en temps opportun à la Régie avec
4 possiblement des modifications aux différentes
5 modalités d'OMA de transport. C'est ce qu'on est en
6 train de travailler présentement.

7 Dè s qu'on va finir cette audience, ça va
8 être une de nos priorités avec la vision tarifaire,
9 bien entendu. Donc, bien, c'est quelque chose qui
10 est très important. Effectivement, il faut revoir
11 si c'est toujours pertinent, si ça ne demande pas
12 effectivement des corrections ou des améliorations.
13 Donc, on en avait proposé dans la Phase 2. Mais
14 effectivement il faut poursuivre notre travail à
15 cet égard. Donc, ce qui est visé, c'est de déposer
16 quelque chose début juin avec le dossier tarifaire
17 deux mille quinze (2015).

18 (14 h 33)

19 Q. **[192]** Et Gaz Métro envisage-t-elle aussi déposer
20 une réflexion sur la fonctionnalisation des coûts
21 de transport non utilisés entre les fonctions de
22 transport et entreposage?

23 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

24 R. Je vous dirais que jusqu'à tout dernièrement, pour
25 nous, la fonctionnalisation, c'est un sujet,

1 effectivement, qu'on avait traité en groupe de
2 travail. On avait fait des propositions à la Régie.
3 On est revenu ici en Phase 2 avec des ajustements
4 qui découlaient effectivement du dossier tarifaire
5 deux mille treize (2013) où est-ce que l'ACIG avait
6 amené une méthode un petit peu différente. La Régie
7 nous avait approuvé une méthode de
8 fonctionnalisation temporaire. On est revenu cette
9 année avec une nouvelle méthode de
10 fonctionnalisation pour nous qui était plus juste
11 et qui nous permettait aussi de, tranquillement pas
12 vite, se déplacer à Dawn et d'avoir des coûts bien
13 fonctionnalisés.

14 Donc, pour l'instant, ce n'était pas
15 quelque chose, effectivement, qu'on avait sur notre
16 planche à dessin. On a compris que la Régie en
17 Phase 2, quand elle a rendu... Je n'ai pas tous les
18 chiffres en tête, mais elle avait encore peut-être
19 quelques questionnements sur la fonctionnalisation.
20 De mémoire, je n'ai pas souvenir que vous avez
21 parlé de coûts échoués. Mais pour l'instant, ça ne
22 faisait pas partie de nos réflexions actuellement.

23 Q. [193] Maintenant, on va parler un petit peu des
24 modifications aux conditions de service. Je vais
25 vous référer à la preuve de l'ACIG, qui est la cote

1 C-ACIG-0047, au paragraphe 55. Donc c'est le
2 paragraphe 55. La preuve est découpée en
3 paragraphes. Donc, l'ACIG fait référence à la pièce
4 Gaz Métro-19, Document 3, à la question 14.1. Et la
5 question était :

6 Cette modification fait-elle suite à
7 des expériences de défaut de paiement
8 de clients ayant augmenté de manière
9 aussi substantielle leur consommation?
10 Dans l'affirmative, veuillez élaborer.

11 Et Gaz Métro répondait :

12 Non. L'article 8.1.2.2, alinéa 10 des
13 Conditions de service et Tarif,
14 prévoit déjà que lorsque le client
15 fait défaut de payer une facture de
16 gaz naturel à sa date d'échéance, au
17 cours des 12 derniers mois, le
18 distributeur peut exiger un dépôt et
19 ce, sans égard à la notion d'ajout de
20 charge.

21 Outre le fait que la proposition de Gaz Métro pour
22 la modification aux Conditions de service lui
23 permettrait de réévaluer le montant potentiellement
24 à risque, y aurait-il d'autres avantages de la
25 modification proposée par rapport à l'article

1 8.1.2.2, alinéa 10, actuel des Conditions de
2 service?

3 R. Effectivement, je vois la question, je vois la
4 réponse, qui peut peut-être porter un petit peu à
5 confusion, mais, tu sais, l'idée ici, ce n'était
6 pas... quand un client est en défaut de paiement,
7 les clauses existent déjà. Donc, c'était dans ce
8 sens-là qu'on avait répondu à la question, parce
9 qu'il nous demandait s'il y avait une hausse des
10 défauts de paiement.

11 Donc, au niveau des avantages, je vous
12 dirais, bien, c'est un peu ce que j'ai expliqué
13 tantôt. En fait, ce qu'on veut venir, c'est de
14 venir prévenir plus que l'inverse.

15 Donc, si un client est en défaut de
16 paiement, bon, bien, on est sur effectivement un
17 fait accompli où est-ce qu'on peut avoir
18 effectivement un montant à risque. Effectivement,
19 la condition de service actuelle permet de peut-
20 être recalibrer le futur ou se rattraper pour le
21 futur. Mais la perte du passé, on peut l'avoir.
22 Donc, l'idée ici, c'est de venir mettre une clause,
23 de dire, bien, si le client double sa consommation,
24 l'idée, c'est qu'on disait, bien, c'est un peu
25 comme si c'était un nouveau client. Donc, on va

1 évaluer le risque. Si le risque change ou on
2 considère que, effectivement, on doit demander un
3 dépôt, on le fait.

4 Donc, comme ma collègue a dit, c'est un peu
5 la même pratique qui est actuellement la clause au
6 point 4 sur la molécule. Donc, on sait, pour la
7 majorité des clients, la molécule représente plus
8 de cinquante pour cent (50 %) de leur facturation.
9 Donc, un client qui revient au service de
10 fourniture, pour nous, la facturation, notre lien
11 d'affaires avec lui vient de doubler. Donc, on
12 considère que notre risque peut augmenter. Donc,
13 c'est ce qu'on veut réévaluer. Donc, l'avantage, ce
14 serait de réduire les... pas les mauvais... bien
15 oui, les mauvaises créances, et venir réduire les
16 mauvaises créances et éventuellement venir réduire
17 les impacts tarifaires.

18 Q. **[194]** Parfait. En novembre deux mille treize
19 (2013), Gaz Métro déposait le dossier R-3867-2013
20 qui est la demande relative au dossier générique
21 portant sur l'allocation des coûts et leur
22 stratégie tarifaire de Gaz Métro. Est-ce que la
23 Régie doit comprendre que le distributeur ne
24 déposera plus dans le cadre des dossiers tarifaires
25 l'étude de répartition des coûts tant que la Régie

1 n'aura pas rendu de décision sur l'allocation des
2 coûts dans le dossier 3867?

3 R. Bien, c'était notre compréhension, effectivement,
4 dans le cadre de ce dossier-ci. La Régie... On
5 avait déposé effectivement l'allocation des coûts.
6 Et la Régie a décidé de ne pas traiter le dossier,
7 mais de le transférer, si on veut, indirectement
8 dans le cadre du dossier générique qui n'était pas
9 encore ouvert. Donc, pour nous, c'est clair, la
10 prochaine allocation des coûts qui serait déposée
11 va suivre les rencontres de travail qui pourraient
12 peut-être avoir lieu, je vous dirais, peut-être au
13 mois de juin, ou quelque chose comme ça, tout
14 dépendant des prochaines rencontres qu'on va avoir
15 tous ensemble. Selon notre calendrier, on pourrait
16 effectivement déposer des modifications à
17 l'allocation des coûts et présenter l'allocation
18 des coûts quelque part, peut-être autour du mois de
19 juin de cette année. Donc, ce serait effectivement
20 dans un dossier à part.

21 Q. [195] Parfait. Merci. Ça termine mes questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 La Régie n'a pas de questions supplémentaires pour
24 le panel numéro 8, que nous libérons.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, je n'ai pas de réinterrogatoire, on peut
3 libérer les témoins.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Alors, Monsieur Tremblay, vous ne restez pas
6 ici pour la fin de semaine, vous êtes libéré.

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 Non, je pars.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maintenant, on comprend que, ça a été une grosse
11 semaine, on a réussi, je pense, à... on n'a pas
12 chômé personne, ça a été une très grosse semaine.
13 On comprend, Maître Sigouin-Plasse, que votre
14 preuve principale est close, nonobstant les
15 engagements qu'il reste à être versés mardi au
16 dossier.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Effectivement, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Alors, vous avez donc le nouveau
21 calendrier. Mardi matin neuf heures (9 h), preuve
22 de l'ACIG et, par la suite, les autres preuves des
23 intervenants. Au nom de la formation, je vous
24 souhaite une bonne fin de semaine. Merci.

25 AJOURNEMENT

1 Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe
2 officiel dûment autorisé à pratiquer avec la
3 méthode sténotypie, certifiée sous mon serment
4 d'office que les pages ci-dessus sont et
5 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
6 preuve en cette cause, le tout conformément à la
7 Loi;

8

9 Et j'ai signé :

10

11

12

13 _____
14 JEAN LAROSE
Sténographe officiel